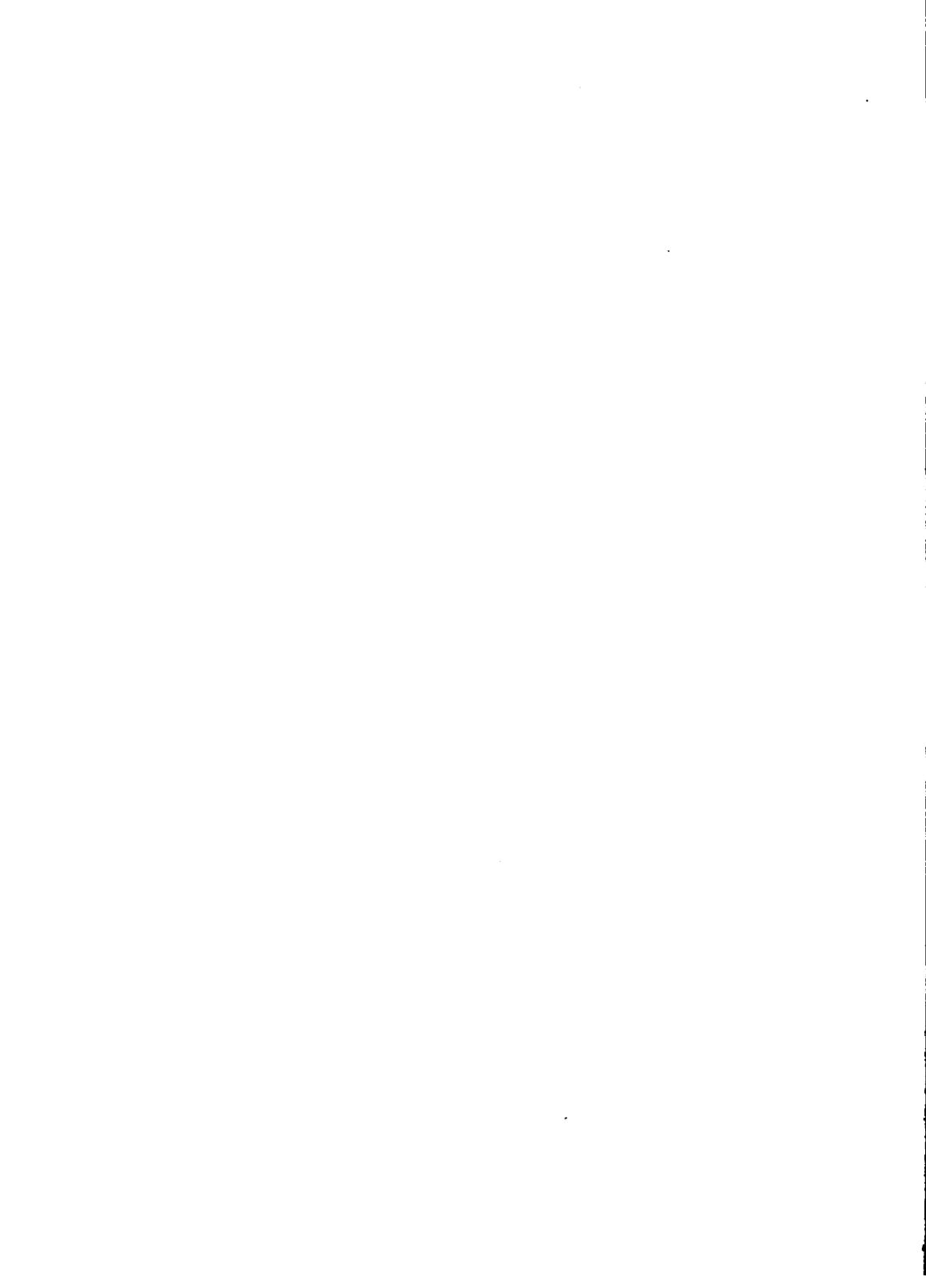
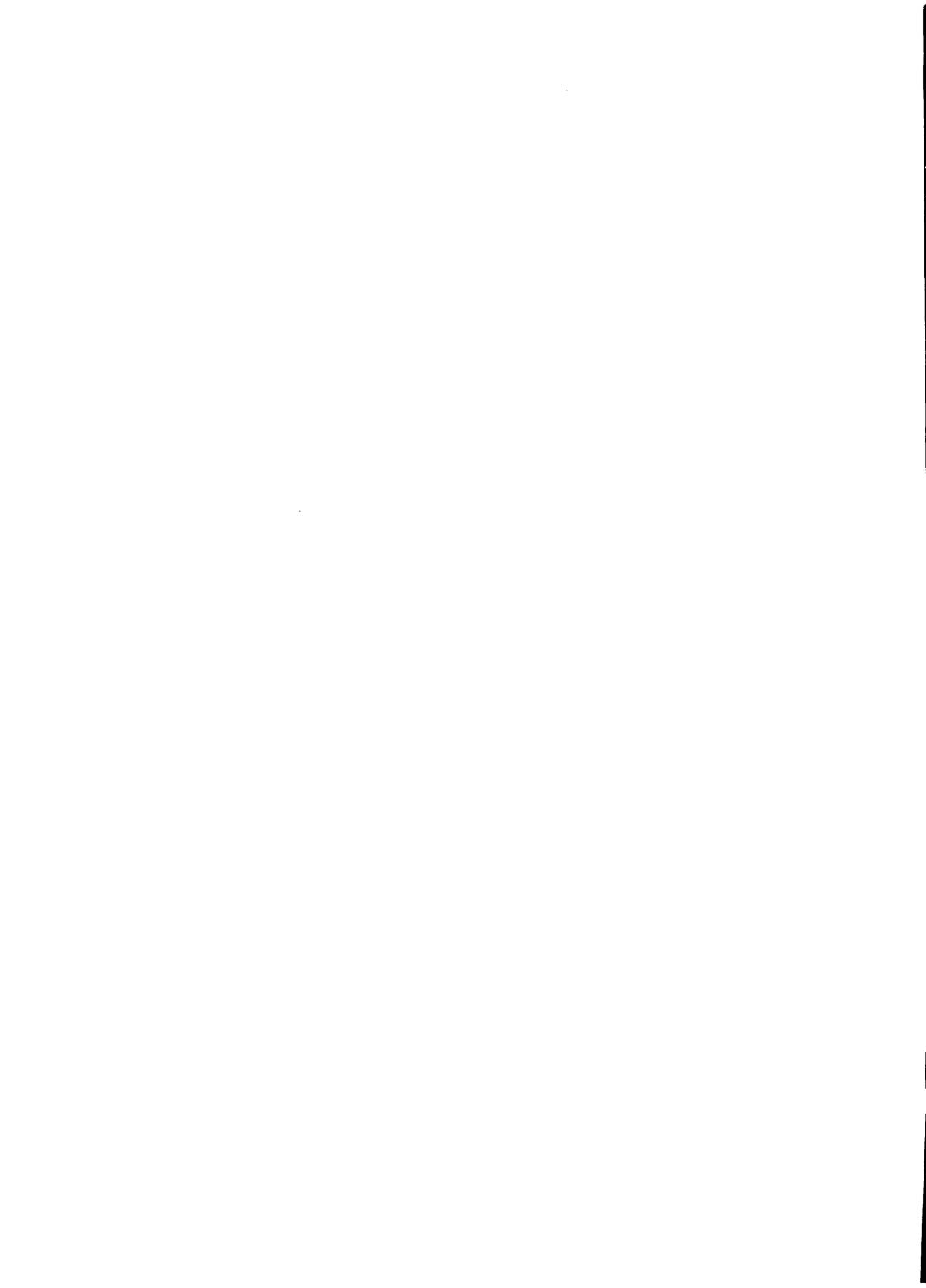


RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE







**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**



**Bureau Central de la Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
San José, Costa Rica
1982**

00001352

TABLES DES MATIERES

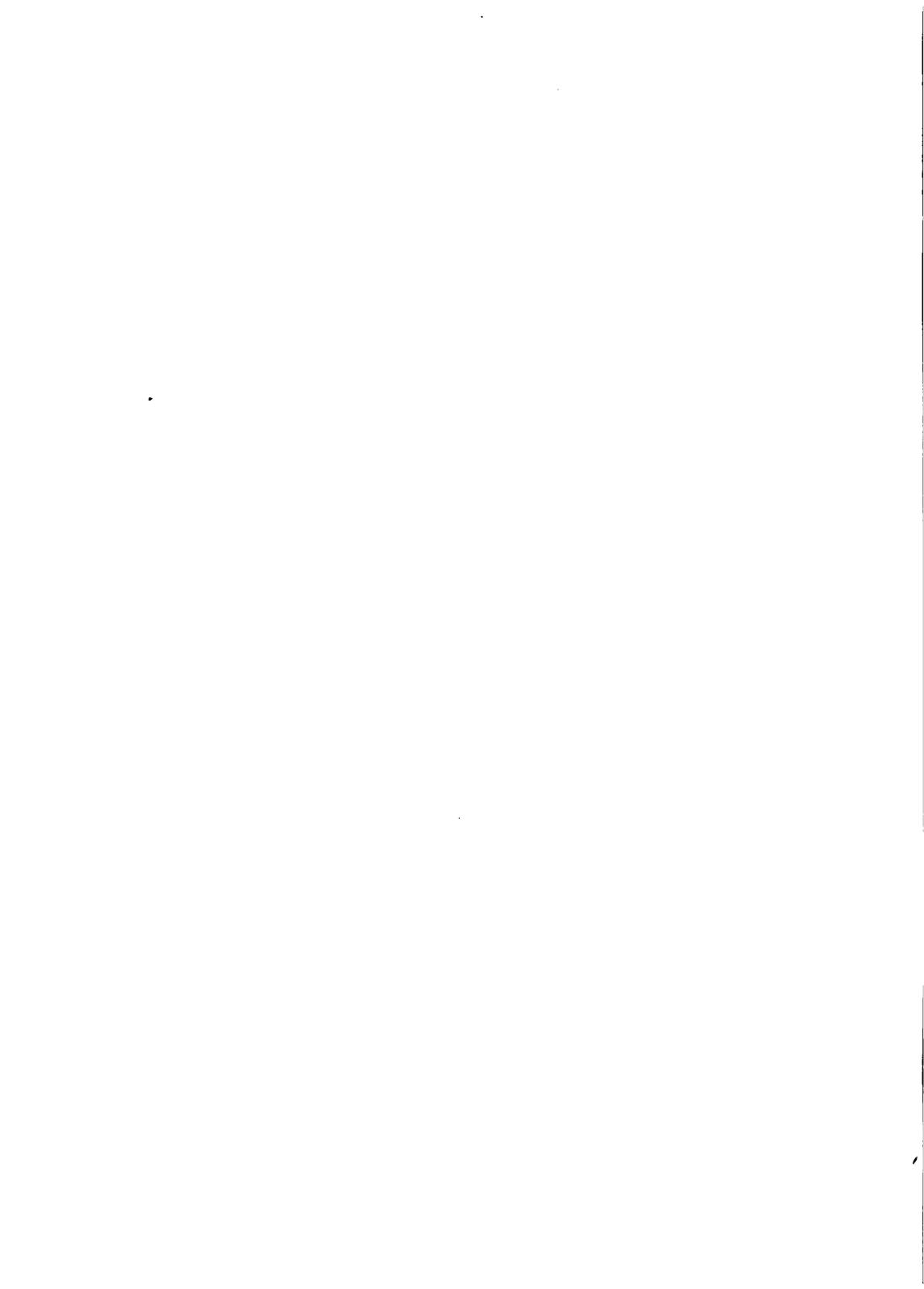


TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	9
PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE	13
I. Participants	13
II. Session Préparatoire	15
III. Session Inaugurale	19
IV. Première Session Plénière	20
V. Deuxième Session Plénière	26
VI. Troisième Session Plénière	34
VII. Quatrième Session Plénière	40
VIII. Session Spéciale de l'Assemblée Constitutive du CATIE	54
IX. Cinquième Session Plénière	55
X. Session de Clôture	59
RESOLUTIONS	61
Politiques Générales de l'IICA	63
Plan à Moyen Terme	64
Commission en Santé Animale	65
Reconnaissance et Appui au CATIE	66
Etude sur l'Incorporation à l'IICA des Projets Agricoles et de Développement Rural du Secrétariat Général de l'Organisation des Etats Américains	67
Ajustements au Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale de l'Institut	69
Programme Coopératif de Recherche Agricole pour le Cone Sud	70
Relations avec la Banque Interaméricaine de Développement	71
Etude du Transfert Possible du Centre Panaméricain pour la Fièvre Aphteuse	72
Pouvoir Généralissime au Directeur Général	73
Appui au Centre de Recherche en Coco e Palmier Oléagineux de Suriname	74
Accords de Base sur les Priviledges et Immunités de l'Institut	76
Règlement sur le Régime de Pension de l'ex Directeur Général de l'IICA, Dr. Armando Samper	77
Critères pour les Nouveaux Projets et Programmes de l'IICA	79
Programme-Budget	80
Echelle de Quotes-Parts	83
Etablissement de la Quote-Part de Ste. Lucie	85
Etablissement de la Quote-Part du Gouvernement de l'Union de Dominique	86

Perception des Quotes-Parts de l'IICA	88
Commémoration du Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar	89
Niveau et Utilisation des "Over-head"	90
Etablissement d'un Système d'Information sur tous les Projects à Ressources Externes	91
LISTE DE PARTICIPANTS	95
FONCTIONNAIRES DE LA REUNION	109
LISTE DE DOCUMENTS	115
ANNEXES	119
Discours	121
Resumé du Procès-Verbal de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif	151
Rapport de Secrétariat sur la Situation des Observateurs Permanents auprès de l'Institut	160

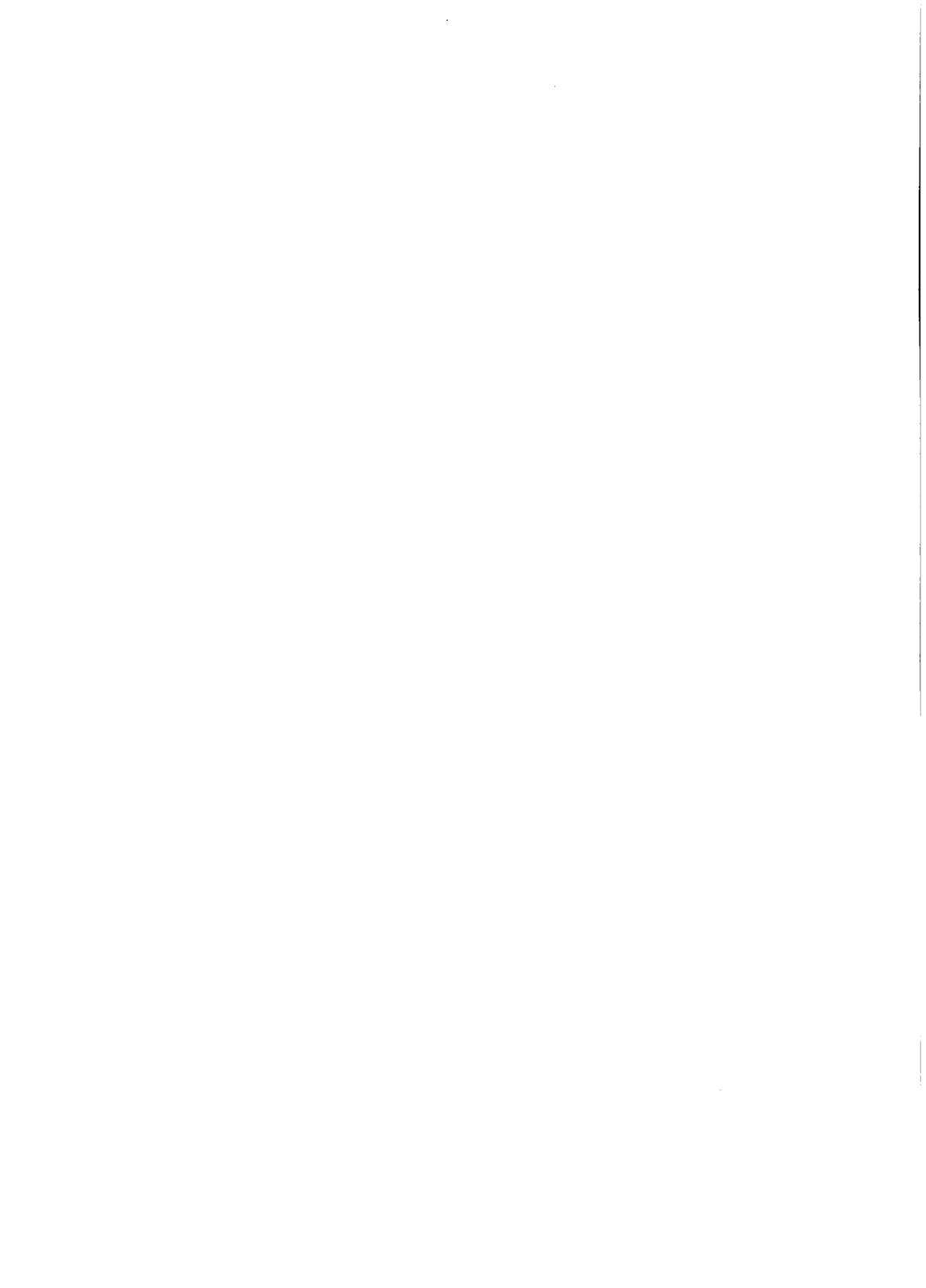
INTRODUCTION

Cette publication correspond à la Série des Documents Officiels No 26 et elle est présentée en espagnol, en français, en anglais et en portugais, dans des volumes à part afin de donner une diffusion plus ample des activités que l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture réalise.

Le Rapport renferme le Procès-verbal de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, qui s'est tenue au Bureau Central de la Direction Générale de l'IICA, à San José, Costa Rica, du 27 au 29 octobre 1982. Il renferme aussi les Résolutions approuvées, la liste des participants et autres documents et discours prononcés au cours de cette réunion.



**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAN
DE L'AGRICULTURE**



**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAN
DE L'AGRICULTURE**

San José, Costa Rica

27-29 Octobre 1982

La Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture se tint conformément à ce que stipule le Règlement du Conseil et ce qui fut convenu lors de sa Première Réunion Ordinaire qui eut lieu à Buenos Aires, Argentine, en août 1981 et ce que décida la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif réalisée du 12 au 17 septembre et du 25 au 26 octobre 1982.

I. PARTICIPANTS

Représentants des Etats Membres

Adolfo Escobar, Argentine (Titulaire)
Marcelo Castro Escalada, Argentine (Suppléant)
Leo Austin, Barbades (Titulaire)
Lionel Smith, Barbades (Suppléant)
Edwin Moller, Bolivie (Titulaire)
José Ubirajara Coelho de Souza Timm, Brésil (Titulaire)
Mario Assis Menezes, Brésil (Suppléant)
Aral Antunes Jara, Brésil (Suppléant)
Claude Brouillard, Canada (Titulaire)
Percy Abols, Canada (Suppléant)
Victor Jarjour, Canada (Suppléant)
Andrés Subercaseaux Salas, Chili (Titulaire)
Ricardo Ortiz Vidal, Chili (Suppléant)
Cecilia López de Rodríguez, Colombie (Titulaire)
Francisco Morales Hernández, Costa Rica (Titulaire)
Cristina Rojas, Costa Rica (Suppléant)
Jorge E. Torres Hernández, Costa Rica (Suppléant)
Miguel Muysshondt Yúdice, El Salvador (Titulaire)
José Ernesto Soto Gómez, El Salvador (Suppléant)
Hugo Ortiz, Equateur (Titulaire)
Raúl Sorrosa Encalada, Equateur (Suppléant)
Joan Scott Wallace, Etats Unis (Titulaire)
Martin Kriesberg, Etats Unis (Suppléant)
Norvan Meyer, Etats Unis (Suppléant)

Owen Lee, Etats Unis (Suppléant)
Denis Noel, Grenade (Titulaire)
Leopoldo Sandoval, Guatemala (Titulaire)
Oscar Alejandro González Hernández, Guatemala (Suppléant)
Regino Quesada Ramírez, Honduras (Titulaire)
Celeo Gilberto Osorio, Honduras (Suppléant)
Derrick Dyer, Jamaïque (Titulaire)
Pilar Saldívar y Fernández del Valle, Mexique (Titulaire)
Osvaldo Valdés Olivares, Mexique (Suppléant)
Servando López Benítez, Mexique (Suppléant)
Everardo Suárez, Mexique (Suppléant)
Pedro Antonio Blandón, Nicaragua (Titulaire)
Julio César Castillo, Nicaragua (Suppléant)
Bayardo Serrano, Nicaragua (Suppléant)
Teresa Lugo Smith, Nicaragua (Suppléant)
Bernardo Ocaña, Panama (Titulaire)
Carlos Salcedo, Panama (Titulaire)
Raúl Torres Segovia, Paraguay (Titulaire)
Alfredo Barreto, Pérou (Titulaire)
Garibaldi Pezzoti Jorge, République Dominicaine (Suppléant)
José Daniel del Rosario Valdez, République Dominicaine (Suppléant)
José Marcos Iglesias Yñigo, République Dominicaine (Suppléant)
Jan K. Sariman, Suriname (Titulaire)
Henricus A. F. Heidweiller, Suriname (Suppléant)
F. W. Van Amson, Suriname (Suppléant)
Hugo Leckie, Suriname (Suppléant)
Ana María Rossi de Verdier, Uruguay (Titulaire)
Nydia Villegas de Rodríguez, Venezuela (Titulaire)
Aquilés Certad, Venezuela (Suppléant)
Nelson José Tineo Valladares, Venezuela (Suppléant)
Ismael Hernández, Venezuela (Suppléant)
Nelson Barreto, Venezuela (Suppléant)

Observateurs Permanents

Dong Ryin Shin, Corée
Gonzalo Fernández de Cordova, Espagne
Jorge Calvallo Dafonte, Espagne (Alterne)
Nabil El Mawelhi, Egypte
Henri Rouillé d'Orfeuil, France
Moenir Alam, Hollande
Emma Covioli de Zamora, Italie

Observateurs du Système Interaméricain

Howard Salezman, OEA
María Esther Arrieta, OEA

Horacio Palmieri, OEA
Flory Soto de Saborio, CIM
Abraham Arce, BID
Mario V. Fernández, OPS

Invités Spéciaux

Jaime Espinoza, ALIDE
Joseph Suah, CARDI
Diogo A. N. de Gaspar, Conseil Mondial de l'Alimentation
Rodrigo Santa Cruz, FAO
René Billaz, GERDAT
Alexander Von der Osten, ISNAR
John R. Welser, Kellogg Foundation
Paul A. Montavon, ROCAP
Pierre Lavaux, ORSTOM
Alain Ruellan, ORSTOM
Manuel Martínez y Martínez, SIECA

Fonctionnaires de l'IICA

Francisco Morillo Andrade, Directeur Général, Secrétaire ex-officio du Conseil
Quentin West, Sous-Directeur Général
Enrique Blair, Sous-Directeur Général Adjoint des Affaires Externes
José Alberto Torres, Sous-Directeur Général Adjoint des Opérations
Jorge Soria, Sous-Directeur Général Adjoint de Développement de Programmes
Ronald Echandi, Chef du Cabinet du Directeur
Hernan Fuenzalida, Chef de la Division des Affaires Juridiques
Rodolfo Chena, Directeur de l'Information Publique et Appui Institutionnel
Luis A. Montoya, Directeur et Représentant aux Etats Unis d'Amérique et au
Canada, Secrétaire Technique

Directeurs Emérites de l'IICA

Armando Samper
Carlos Madrid
José Emilio G. Araujo

II. SESSION PREPARATOIRE

La Session comença à 10:45 le 27 octobre, sous la Présidence du Dr. Francisco Morillo, en sa qualité de Secrétaire ex-officio du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, à cause de l'absence du Représentant Titulaire de l'Argentine qui devrait présider la Réunion.

Le Dr. Morillo expliqua aux Chefs de Délégation qui étaient présents que la Session Préparatoire répond aux stipulations de l'Article 43 du Règlement du Conseil. Il indiqua aussi que les accords auxquels on arriverait au cours de cette Session Préparatoire seront soumis à l'approbation du Conseil à sa Première Session Plénière. Ensuite il procéda à traiter le premier point de l'Ordre du Jour élaboré pour cette occasion.

a. Accords sur l'élection du Président et du Rapporteur de la Réunion

Le Dr. Morillo se référa aux Articles 32 et 36 du Règlement qui traitent de l'élection du Président et du Rapporteur de la Réunion. Il indiqua que l'élection de ces deux fonctionnaires se ferait par vote majoritaire des Etats Membres.

Immédiatement, il passa la parole aux Représentants Titulaires, pour qu'ils puissent nommer le Président du Conseil. Le Chef de la Délégation de la Colombie proposa le Chef de la Délégation de Venezuela, Mme. Nydia Villegas de Rodríguez, comme Présidente de la Réunion. Les Représentants de Panama et du Chili secondèrent la motion et le Délégué de Guatemala demanda que la nomination soit faite par acclamation. Les Chefs de Délégation, avec des applaudissements, agréèrent la demande du Guatemala.

Le Dr. Morillo demanda au Représentant Titulaire du Venezuela de se rapprocher de la Table de Direction pour présider provisoirement la Réunion en sa qualité de Premier Vice-Président de la Première Réunion Ordinaire du Conseil. Mme. Villegas de Rodríguez, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Venezuela, remercia de la nomination et demanda à la salle de désigner le Rapporteur de la Réunion.

Le Délégué du Guatemala proposa le Représentant du Nicaragua comme Rapporteur de la Réunion. Le Délégué du Honduras seconda la motion et le Délégué de la Bolivie demanda que l'élection se fasse par acclamation.

Le Président de la Session Préparatoire dit alors que cette Session avait convenu de nommer les Représentants suivants comme autorités de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil.

Président:	Nydia Villegas de Rodríguez
Rapporteur:	Pedro Antonio Blandón

b. Accords sur le Programme

Le Président informa la salle que le Programme Provisoire de la Réunion avait été élaboré, en tenant compte des résolutions de la Première Réunion Ordinaire du Conseil, ainsi que des affaires qu'avait proposées le Comité

Exécutif à sa Deuxième Réunion Ordinaire. Avec l'inclusion du Projet de Résolution sur le "Recouvrement des Quotes-Parts", le Programme fut accepté par la Salle.

c. Accord sur la composition de la Commission de Lettres de Créances et de la Commission de Style

Le Président informa que la Commission de Lettres de Créances est désignée d'après l'Article 45 du Règlement et que cette Commission examinera les Lettres de Créances des Délégations et soumettra le rapport correspondant au Conseil, avant que commencent les votes. Le Président proposa que la Commission soit composée des Représentants du Chili, de Costa Rica, de Barbades et de la Colombie, ce qui fut accepté para la Préparatoire.

La Commission de Style, selon l'Article 46 du Règlement, fut formée de l'Uruguay, du Canada, des Etats Unis et du Brésil, sur demande du Président et il en fut convenu ainsi par la Préparatoire.

d. Accord sur les Commissions de Travail qui sont formées et les Thèmes, Projets et Rapports qui leur sont assignés

La Présidente suggéra, sujet à ratification de la Première Session Plénière que les Commissions de Travail soient formées selon le déroulement des débats sur les thèmes de la Réunion. Il n'y eut pas d'Objections, et ceci fut agréé.

e. Accord sur la fixation de la date et de l'heure limites pour la présentation des propositions

La Présidente suggéra aux Chefs de Délégation de porter la date limite pour la présentation des propositions au jeudi 28 octobre à 18:00, étant entendu que cette date ne concernait pas les projets qui émanent des Commissions de Travail. Il n'y eut pas d'objection et ceci fut accepté.

f. Accord sur la durée approximative de la Réunion

La Présidente informa les Chefs de Délégation que, selon l'Horaire Provisoire de Travail distribué (HICA/JIA/Doc.24(82), la Session de Clôture du Conseil aurait lieu le vendredi 29 octobre à 19:00. Elle demanda à la Salle s'il y avait un commentaire sur cette date. N'ayant rencontré aucune objection, on approuva l'accord sur la durée de la Réunion.

g. Tirage au Sort de l'Ordre de Préséance des Etats Membres

D'après l'Article 8 du Règlement du Conseil, on effectua le tirage au sort

de l'Ordre de Préséance des Etats Membres. Le Président demanda au Représentant du Mexique de tirer de l'urne les noms des Pays Membres. Le résultat du tirage au sort fut le suivant:

Grenade
Suriname
Chili
Etats Unis d'Amérique
Paraguay
El Salvador
Uruguay
Brésil
Equateur
Guatemala
Haiti
Pérou
Canada
Barbades
Bolivie
Nicaragua
République Dominicaine
Costa Rica
Colombie
Argentine
Honduras
Panama
Mexique
Jamaïque

La Présidente informa les Délégués que l'Ordre de Préséance établit l'ordre dans lequel les Représentants Titulaires des Etats Membres seront Vice-Présidents ex-officio de la Réunion et remplaceront le Président en cas d'empêchement de ce dernier, comme le stipule l'Article 36 du Règlement.

h. Affaires Diverses

La Présidente demanda aux délégués s'ils avaient d'autres questions à traiter.

Le Directeur Général de l'IICA demanda qu'on lui donne l'opportunité à la Première Session Plénière de faire un exposé aux Représentants au Conseil, vu que s'agissant d'une Réunion Extraordinaire, le Programme n'envisageait pas le message du Directeur Général au Conseil. N'ayant pas eu d'observations, la demande du Dr. Morillo fut acceptée.

N'ayant plus rien à traiter, le Président leva la séance.

III. SESSION INAUGURALE

Le mercredi 27 Octobre 1982, à 10:30 a.m., commença la Session Inaugurale de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, dans les locaux du Bureau Central de l'IICA, à San Isidro de Coronado, San José, Costa Rica.

La Table de Direction fut ainsi composée: Dr. Quentin West, Sous-Directeur Général de l'IICA, Dr. Francisco Morillo Andrade, Directeur Général, Son Excellence M. Francisco Morales Hernández, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de Costa Rica, Son Excellence Dr. Nydia Villegas de Rodríguez, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Venezuela, et la Comptable Ana María Rossi de Verdier, Actuelle Présidente du Comité Exécutif de l'IICA.

Ensuite, le Dr. Francisco Morillo Andrade s'adressa aux participants dans un discours par lequel il leur souhaita la bienvenue, en énumérant après les résultats de base de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, tenue à Buenos Aires, Argentine, du 7 au 13 août 1981. Il affirma que depuis janvier de cette année, date à laquelle il prit possession de son poste comme Directeur Général, le processus évolutif de l'Institution s'est effectué en s'attachant aux instructions du Conseil, ainsi qu'aux règlements et dispositions de la Nouvelle Convention qui fut mise en vigueur en décembre 1980. Après, il fit référence aux deux fructueuses sessions qui constituèrent la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, qui vient de s'achever. Il remercia des contributions des membres du Comité, des apports du Groupe d'Experts Internationaux et Nationaux et des Autorités et Techniciens des pays membres, à la préparation et à l'analyse des documents qui sont portés à la considération du Conseil. Il mentionna finalement la situation et les tendances du Secteur Agricole de l'Amérique Latine et de la Caraïbe, les caractéristiques actuelles de ce secteur et l'importance de la promotion du bien-être des sociétés des pays membres. Au terme de son intervention, le Directeur Général se référa au Quarantième Anniversaire de la fondation de l'Institut, dont la célébration commença en octobre de cette année, et mit l'accent sur l'esprit vocationnel et de responsabilité qui anime le personnel de l'IICA et particulièrement le Directeur Général, pour augmenter de plus en plus la coopération entre les Etats Membres et promouvoir leur développement agricole, leur développement rural et le bien-être de leurs peuples. Dans un document séparé, est annexé le texte complet du discours du Directeur Général.

Après, la Déléguée Titulaire du Venezuela, son Excellence le Dr. Nydia Villegas de Rodríguez, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, en sa qualité de Premier Vice-Président de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, prit la parole et salua les participants et leur manifesta son plaisir qu'ils soient réunis une fois de plus pour dialoguer sur les multiples problèmes de l'agriculture des pays membres, et de partager des expériences vécues dans la recherche de solutions aux problèmes du secteur agricole de

l'Amérique Latine et de la Caraïbe. Elle se référa avec beaucoup d'enthousiasme à l'importance de l'agriculture comme activité économique et, fondamentalement, comme moyen de vie; pour cela, dit-elle, il faut mieux comprendre l'homme de la campagne pour pouvoir apporter de meilleures solutions à la problématique de l'agriculture. Elle affirma que le développement agricole est la meilleure stratégie pour garantir la plus merveilleuse indépendance qu'un pays pourrait atteindre, qui est l'indépendance alimentaire et souhaite que les sessions de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil soient aussi productives, ou même plus, que les précédentes. Le discours du Ministre est annexé dans un document séparé de ce présent procès-verbal.

En troisième lieu, le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de Costa Rica, M. Francisco Morales Hernandez, prit la parole en Représentation de Son Excellence le Président de Costa Rica, Don Luis Alberto Monge Alvarez. Il rappela que l'on commémorait les 40 ans de la fondation de l'Institut, et qu'il y a quarante ans se réunissaient à Costa Rica, concrètement à Turrialba les représentants de quatre pays, et il s'honore à énumérer avec un respect historique: Nicaragua, Panama, les Etats Unis d'Amérique et Costa Rica, comme les pays qui établirent les bases pour la création de l'IICA. Il mentionna le fait que quatre des cinq Directeurs de l'Institut se trouvaient dans la salle: les Drs. Samper, Madrid, Araujo et Morillo. Il se référa ensuite aux paroles du Dr. Villegas, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de Venezuela et statua que le Gouvernement de Costa Rica accorde aussi au secteur agricole une grande importance, ce qui se traduit dans l'effort actuel qu'il déploie à travers son programme pour le secteur qui commença avec le slogan électoral "Retournons à la Terre". Il dit que la nouvelle stratégie du développement national, basée sur le développement du secteur agricole, montre des signes très prometteurs tels la création de deux mille nouveaux emplois par mois à Costa Rica au cours de la dernière année. Il demanda formellement et respectueusement aux Représentants des pays membres au Conseil Interaméricain d'approuver le nouvel Accord du CATIE. Fut ainsi inaugurée la Seconde Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Est présenté séparément le discours du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de Costa Rica.

IV. PREMIERE SESSION PLENIERE

1. Ratification des Accords de la Session Préparatoire

Elle commença à 15:00 le mercredi 27 octobre, sous la Présidence du Délégué de l'Argentine, M. Adolfo Escobar, qui indiqua que durant cette session, il fallait ratifier les accords auxquels on était arrivé au cours de la session préparatoire:

a. Election du Président et du Rapporteur

Le Président indiqua qu'au cours de la Session Préparatoire, on décida à l'unanimité de présenter à l'approbation de la Plénière la candidature de Mme. Nydia Villegas de Rodríguez, Chef de la Délégation du Venezuela. Le Président Provisoire de la Première Session Plénière suggéra que la désignation comme Présidente de la Réunion se fasse par acclamation en faveur de Mme. Villegas, ce qui fut ratifié par la Plénière, et le Président Provisoire invita Mme. Villegas à prendre sa place à la Table de Direction de la Réunion. En prenant la Présidence, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Venezuela remercia pour l'appui reçu et indiqua qu'elle portait l'engagement de faire de son mieux. On passa ensuite à l'élection du Rapporteur. La Présidente informa qu'unaniment, au cours de la Session Préparatoire, il fut décidé de présenter à la Plénière la candidature de M. Pedro Antonio Blandón, Délégué du Nicaragua, pour le poste de Rapporteur et suggéra que sa désignation fut aussi faite par acclamation. La Plénière ratifia la désignation avec des applaudissements et la Présidente invita M. Blandón à prendre sa place à la Table de Direction.

b. Approbation du Programme

Concernant ce point, la Présidente indiqua qu'il convenait de recommander l'adoption du Programme qui figure comme Document IICA/JIA/Doc.23(82). Il n'y eut pas d'observations et le Programme fut approuvé.

c. Formation de la Commission de Lettres de Créances et de la Commission de Style

Au cours de la Session Préparatoire, on convint de former la Commission de Lettres de Créances avec les Délégués des pays suivants: Barbades, Colombie, Costa Rica et Chili. Il n'y eut pas d'observations à ce sujet durant la Plénière et la Commission de Lettres de Créances fut formée comme indiqué.

Concernant la Commission de Style, on avait décidé de recommander à la Plénière qu'elle fut ainsi composée: Uruguay pour l'espagnol, Canada pour le français, les Etats Unis pour l'anglais et Brésil pour le portugais. Sans observations, on ratifia la composition proposée pour la Commission de Style.

d. Date et Heure limites pour la présentation des propositions

On convint de les fixer au jeudi 28 octobre vers les 18:00. ce qui fut ratifié par la Plénière.

e. Durée de la Réunion

Au cours de la session préparatoire, on convint de recommander l'adoption de l'horaire de travail qui figure comme Document IICA/JIA/Doc.24(82), ce qui fut ratifié par la Plénière.

f. Ordre de Préséance des Etats Membres

Par tirage au sort effectué à la Session Préparatoire, l'Ordre de Préséance des Etats Membres fut le suivant: Grenade, Suriname, Chili, Etats Unis d'Amérique, Paraguay, El Salvador, Uruguay, Brésil, Equateur, Guatemala, Haiti, Pérou, Canada, Barbades, Bolivie, Nicaragua, République Dominicaine, Costa Rica, Colombie, Argentine, Honduras, Panama, Mexique et la Jamaïque.

g. Affaires Diverses

On indiqua que durant la Session Préparatoire, les Délégués Titulaires et le Directeur Général de l'IICA jugèrent opportun de soumettre à la considération de la Plénière les questions suivantes: Le Directeur Général demanda leur consentement pour présenter un bref exposé, comme premier point de la Première Session Plénière, vu que dans les Réunions Extraordinaires du Conseil, contrairement aux Ordinaires, on ne considère pas la présentation du message du Directeur Général. Les Chefs de Délégation approuvèrent la pétition du Directeur Général, qui demanda aussi d'inclure au Programme de la Réunion le Projet de Résolution sur le Recouvrement des Quote-Parts. Les deux questions furent approuvées par la Plénière sans observations.

2. Rapport de la Présidente de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif

On annexe au présent Procès-Verbal le document lu par la Déléguée de l'Uruguay, Mme. Ana María Rossi de Verdier, comme Rapport de la Présidente de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif.

Ensuite, la Présidente de la Réunion passa la parole aux Délégués pour leurs commentaires. Le Délégué du Guatemala remercia le Comité Exécutif de la considération qu'il accorda à ses exposés et de l'acceptation qu'ils eurent à être inclus dans les documents qui sont présentés au Conseil, vu qu'ainsi le contenu de ces documents est plus conforme à la réalité. Il indiqua que les nouvelles idées, incorporées avec le valeureux concours des autres membres du Comité Exécutif, constitueront une meilleure orientation pour la direction des Politiques de l'IICA dans les prochaines années. La Présidente félicita Mme. Ana Maria Rossi de Verdier, Présidente de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité

Exécutif, ainsi que les Groupes de Travail présidés par les Délégués de la Bolivie et du Brésil, pour leur travail ardu et l'enrichissement des documents de base.

3. Exposé du Directeur Général de l'IICA

La Présidente céda la parole au Directeur Général de l'IICA pour qu'il expose son message, conformément à l'ordre du jour.

Le Directeur Général à l'aide de diapositives montra des tableaux statistiques et fit une détaillée de la situation de l'agriculture en Amérique Latine et dans la Caraïbe, comme l'en avait chargé le Comité Exécutif au cours de sa Deuxième Réunion Ordinaire, quand fut révisé le document "Politiques Générales", afin d'appuyer encore plus les exposés que le Comité, en agréant le document "Politiques Générales" présente au Conseil.

La Présidente passa la parole aux participants. N'ayant pas reçu d'observations, elle accepta l'analyse de la situation de l'agriculture en Amérique et dans la Caraïbe, l'exposé du Dr. Morillo ayant été qualifié d'analyse objective, crue et même dramatique.

4. Politiques Générales de l'IICA

La Présidente passa la parole au Directeur Général qui demanda au Secrétaire Technique de lire le Résumé Exécutif du Document de Politiques Générales et la Résolution y relative, préparée par le Comité Exécutif.

Prenant la parole, le Secrétaire Technique informa de la distribution d'un programme commenté, que le Comité Exécutif avait demandé d'élaborer. Il lut la partie du programme correspondant au Document de Politiques Générales de l'IICA. Ensuite il procéda à la lecture du résumé.

Après la lecture, la Présidente ouvrit le débat sur le thème "Politiques Générales de l'IICA". Le Délégué du Brésil demanda la parole et indiqua qu'il y avait une erreur de dactylographie au second paragraphe, dixième ligne de la page 11 de la version en espagnol, concernant une proposition faite préalablement par la Délégation du Brésil: le mot "relativas" avait été remplacé par le mot "negativas". Il ajouta que le même point 3 du chapitre III, page 11 de la version espagnole, avait été si résumée qu'il perdait son emphase en ce qui a trait aux aspects sociaux qui certainement fut un thème très débattu au cours des Sessions du Comité Exécutif et dit que son commentaire était une simple observation pour la considération des participants à la Réunion.

Ensuite, le Délégué du Canada demanda la parole et affirma que sa Délégation était très intéressée au contenu de la page 21, Chapitre V, Objectifs, version anglaise, vu que ce chapitre identifie six champs d'action pour que l'IICA puisse suivre les buts de promouvoir le développement agricole et le bien-être rural de la

population. Il dit qu'il aurait plus à sa Délégation de voir les six aires identifiées dans ce chapitre du document transformées en autant de programmes d'action pour l'IICA en lieu et place des dix contenus dans le document qui fait l'objet de ce débat. Il signala ce désir en vue de la convenance de concentrer les activités de l'IICA, ce qui a été bien défini et accepté dans le document "Politiques Générales", mais pas dans les documents "Plan à Moyen Terme" et "Programme-Budget 1983". Il expliqua que les six champs d'action définis à la page 21 englobent les dix programmes qui sont énumérés dans le Plan à Moyen Terme et qu'aucun des dix ne nécessite d'être totalement exclu, et que par exemple, les programmes de Santé Animale, de Santé Végétale et Production Agricole iraient parfaitement sous les considérations du paragraphe d, à la page 21. Il rappela qu'il ne s'agit pas d'omettre des activités essentielles, mais d'avoir une meilleure définition des programmes suivant une plus rigoureuse concentration de ceux-ci. Etant donné que l'IICA sera jugé d'après ses résultats, il exprima qu'à la page 25 de la version anglaise, on reconnaît la nécessité que le Conseil définisse des priorités sur la base de critères formellement établis et suggéra qu'il serait opportun de désigner une commission ad hoc pour établir des priorités parmi les programmes. Il se montra aussi très satisfait que les programmes vont être évalués, ce qui signifie la nécessité de définir des buts réellement tangibles dans la transition de politiques à programmes et que sa Délégation continuerait à pousser le Secrétariat du Conseil à articuler l'impact que l'on se propose d'avoir avec chaque programme. Il signala que, étant donné que l'IICA tire ses ressources économiques des quotes-parts que paient les pays membres, et aussi de contrats et d'accords, l'Institut pourrait être décrit comme un organisme bilatéral et aussi multilatéral et que, partant, les caractéristiques de ces deux positions ne doivent pas avoir nécessairement les mêmes buts ni être gérées par les mêmes règles. Il ajouta que du point de vue de sa Délégation, les points de vue du Conseil en ce qui a trait à la priorité des programmes pour les activités basées sur les quotes-parts doivent aussi s'appliquer pour les activités financées par des ressources externes et que ces activités, dans les deux cas, doivent être évaluées en utilisant les mêmes critères. Il se montra satisfait du fait que dans le document on reconnaisse la nécessité que ressent l'IICA de resserrer ses relations avec d'autres organismes qui partagent des buts similaires. Il souligna qu'un des principaux résultats d'une concentration significative et conjointe dans des activités de quotes-parts et de ressources externes, de façon qu'elles soient complémentaires, est la réduction possible de frais pour concept d'over-head" et que, face à la crise financière que traversent les pays membres, on doit chercher à ce que les ressources disponibles soient gérées avec la plus grande efficacité. Il conclut qu'il considère que les activités de l'IICA basées sur les quotes-parts et les ressources externes doivent être concentrées dans des domaines qui ont un impact maximum et qu'elles doivent aussi se concentrer dans les pays les plus nécessiteux. Il reconnut le travail réalisé par les groupes de travail et suggéra la formation d'une commission de travail ad-hoc pour établir les priorités dans les programmes et une autre pour les affaires financières et budgétaires. Il précisa au Conseil que si celui-ci y était intéressé, la Délégation du Canada pourrait préparer un projet de résolution sur le thème.

La Présidente demanda au Délégué du Canada si la proposition sur les critères pour définir les priorités serait présentée à la prochaine Réunion Ordinaire du Conseil, ce à quoi le Délégué du Canada répondit que si l'idée était approuvée, il s'agirait d'identifier un petit groupe de travail qui présenterait le projet de résolution à la prochaine Réunion Ordinaire du Conseil.

Le Délégué du Brésil, prenant la parole, reconnut que dans la proposition du Délégué du Canada, il y avait deux topiques concrets: l'utilisation de ressources ordinaires de cuote-parts et de ressources externes pour le développement de programmes et la détermination de critères pour définir les priorités entre les programmes; dans le premier cas, il considéra la préoccupation du Délégué du Canada était justifiée. En ce qui concerne le second topique, il rejeta l'idée du projet de résolution vu qu'il considère que se serait violer la souveraineté de chaque pays à établir les priorités de ses programmes conformément à ses propres nécessités. Pour ce, il demanda au Délégué du Canada de retirer sa proposition sur ce topique pour éviter le vote contraire du Brésil.

Le Délégué du Canada expliqua que l'intention n'est pas d'établir des priorités de programmes pour les pays, mais de concentrer les dix programmes dans les six cités antérieurement et d'établir entre eux un certain ordre de priorités pour l'IICA, et il indiqua l'avantage de pouvoir canaliser les ressources économiques de l'Institut vers ces champs d'action, ces programmes et ces pays qui en ont le plus besoin.

Après un ample débat et des explications, auxquels participèrent le Directeur Général et les Délégations de l'Uruguay, de l'Equateur, du Venezuela, du Canada et des Etats Unis d'Amérique, le Délégué du Guatemala demanda la parole pour savoir si, dans la version espagnole à la page 25, paragraphe 4, troisième ligne, où il est dit "Propuestas de programa", on avait omis le mot "nuevos", ainsi, le texte ne se référerait pas aux programmes actuels, mais à de nouveaux programmes que l'on incorpore au Plan à Moyen Terme, et demanda des explications sur ce point. Le Directeur Général expliqua que dans la version originale de ce paragraphe, effectivement apparaît le mot "nuevos", qu'il fut omis dans le document que l'on fit circuler dans la Salle et que, dans le document Plan à Moyen Terme l'expression "nuevos programas" est bien évidente.

Après qu'on eut élucidé la situation du paragraphe de la page 25 de même que les implications correspondentes, le Délégué du Canada accepta de retirer sa proposition de constituer une commission de travail *ad hoc* pour l'étude des critères pour la définition des priorités des programmes.

La Présidente céda la parole au Secrétaire Technique qui informa que le Comité Exécutif avait émis préalablement la Résolution No. 2 dont la version révisée par la même Comité à sa Deuxième Session, était encore à la considération du Conseil pour une décision définitive.

V. DEUXIEME SESSION PLENIERE

La Deuxième Session Plénière de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture commença à 9:30 le 28 octobre. La Présidente du Conseil invita les membres des Commissions de Lettres de Créances et de Style à élaborer leur rapport dans le premier cas et à réviser les diverses résolutions soumises à la considération des participants, dans le deuxième cas. Ensuite, elle demanda au Secrétaire Technique de lire le résumé exécutif du document IICA/JIA/Doc.28(82) relatif au Plan à Moyen Terme.

Plan à Moyen Terme

Le Secrétaire Technique lut le point relatif au Programme Commenté et au résumé exécutif du Document "Plan à Moyen Terme".

A la fin de la lecture, la Présidente demande au Secrétaire de lire la Résolution No. 5 émise par le Comité Exécutif sur le même sujet, Plan à Moyen Terme, après quoi, elle demande aux participants leur avis sur le document en question.

Le Délégué du Guatemala, prenant la parole, exprima sa satisfaction et remercia le Comité Exécutif pour avoir tenu compte des opinions qu'il avait formulées lors de la Première Session Plénière de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité, lesquelles furent incorporées sous forme d'un programme de développement rural intégré qui, à son avis, réunit beaucoup plus clairement les aspects qu'il a exposés concernant la réforme agraire et l'organisation paysanne. Il demanda des éclaircissements sur la façon dont on a traité dans le document la désignation des sièges des différentes régions et demanda que le thème soit traité quand on ferait l'analyse du document sur les Modifications au Programme-Budget 1983.

Il fit référence au deuxième paragraphe de la page 3 du Résumé Exécutif du Document "Plan à Moyen Terme 1983-1987" où on fait allusion à la décentralisation que la Direction Générale réalisera dans le processus de réorganisation institutionnelle et exprima son désaccord avec le dernier paragraphe de la page 54 du Document IICA/CE/Doc.24(82)rev., où on indique que la Direction de la Zone Centrale (constituée par Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République Dominicaine) serait à Costa Rica, ce qui contredit le but de décentralisation posé par la Direction Générale. On en déduit que cette partie qu'il avait préalablement signalée n'avait pas été discutée au cours des sessions du Comité Exécutif. Pour répondre à sa Délégation, on essaya de justifier la localisation de la Direction de la Zone Centrale à Costa Rica sur la base des programmes PROMECAFE, CORECA, PRACA et autres qui sont concentrés à Costa Rica et qui, pour des raisons économiques, seront maintenus dans ce pays. Il se montra d'accord que ces programmes restent à Costa Rica, tant qu'il n'existe pas une meilleure position économique de l'IICA qui lui permette de faire les frais de transfert de la Direction de Zone, bien qu'il maintienne

le principe et la thèse que le siège de la Zone Centrale soit placé au Guatemala où le Gouvernement de ce pays a offert son plus grand appui. Il proposa qu'à la page 54 du document en question on indique que la Direction de la Zone Centrale sera située au Guatemala et qu'on laisse à la discrétion de la Direction Générale et du pays siège, Guatemala, la façon graduelle dont pourrat se faire le transfert de siège.

Le Directeur Général de l'IICA manifesta l'intention de l'Institut de faire le transfert demandé, aussitôt que les conditions économiques de l'Institut permettront de transférer les programmes et le personnel technique et leurs familles.

La Présidente céda la parole au Délégué de l'Argentine qui considéra que la proposition d'allocation de ressources par programme, faite dans le document "Plan à Moyen Terme", manque d'un critère explicite qui permette son évaluation, et proposa qu'on prenne comme condition pour l'approbation du Plan, et conséquemment du budget, la concertation préalable avec les pays concernant les projets réalisés avec l'assistance de l'IICA.

Le Directeur Général fit remarquer que la proposition du Délégué de la République Argentine coïncide avec la demande de la Direction Générale au Comité Exécutif lors de sa Première Session, de réaliser un tel processus de concertation avant de soumettre au Conseil les projets et leurs allocations dans le cadre des programmes, en offrant cette information en vertu du fait que l'Observateur de l'Argentine assista seulement à la première partie de la Première Session où on prit cette décision et que, malheureusement, il ne fut pas présent à la Deuxième Session, où on présenta le résultat du processus de concertation. Il expliqua que la nouvelle proposition de Programme-Budget est le résultat de ce processus de concertation et que, par conséquent, la proposition du Délégué de l'Argentine a été dûment satisfaite par la Direction Générale. Le Délégué de l'Argentine accepta l'explication du Directeur Général.

Le Délégué du Guatemala demanda la parole pour étendre son intervention antérieure concernant le transfert de la Direction de la Zone Centrale à son siège au Guatemala, ce à quoi la Présidente répondit que son exposé apparaîtra au Procès-Verbal et que le transfert se fera quand la situation financière de l'IICA le permettra.

Ensuite, le Délégué de l'Argentine demanda la parole pour se référer à l'organisation institutionnelle; que, d'après lui, on ne perçoit pas clairement la contribution à une plus grande efficacité dans l'accomplissement des objectifs dans la nouvelle structure proposée et que cette structure ne se traduit pas non plus par une efficiente allocation des ressources. Il dit que ceci s'applique aussi à la relation fonctionnelle d'autorité hiérarchique et de dépendance entre les Directeurs de Programmes, les Directeurs de Zone et les Directeurs de Bureau dans les pays. Il demanda des éclaircissement sur les lignes d'autorité et les niveaux de dépendance.

Le Directeur Général informa que le Conseil de Directeurs de l'IICA analyse et prépare actuellement deux documents, un sur les systèmes et l'autre sur l'organisation qui expliqueront plus précisément et avec plus de détails les fonctions et les inter-relations au niveau de chaque charge. Il informa aussi que l'on est en train de préparer les nouveaux Règlements de Personnel, qui embrassent ces aspects, et demanda aux Délégués qu'ils permettent que l'information demandée soit présentée au Comité Exécutif et au Conseil à leurs réunions respectives de 1983.

Le Délégué du Brésil demanda à la Direction Général de fournir aux pays un rapport sur les noms et la description de formation professionnelle des techniciens de l'IICA, afin de percevoir le potentiel des ressources humaines dont dispose l'Institut, pour que les pays membres puissent demander opportunément le concours de ces spécialistes.

La Présidente céda la parole au Directeur Général qui offrit de mettre à jour la publication actuelle qu'il existe sur la question pour la distribuer et satisfaire ainsi la demande exprimée par le Délégué du Brésil.

Le Délégué de Grenade demanda la parole pour exprimer son appui au processus de décentralisation exposé par l'IICA et déclara n'avoir pas d'objections à ce que la Direction de la Zone de la Caraïbe se trouve à la Jamaïque.

Le Délégué de la Jamaïque remercia de l'appui reçu de la Délégation de Grenade et indiqua que le Gouvernement et le peuple Jamaïcains se sentaient honorés par cette décision. Il félicita aussi le Directeur Général pour sa nomination. Il manifesta son inquiétude à cause d'une duplication possible entre le Programme VIII et le Programme IX du Plan à Moyen Terme vu que toute duplication pourrait se traduire par un double emploi dans le Programme-Budget.

Le Directeur Général expliqua que les Programmes VIII et IX, Développement Rural Intégré et Administration pour le Développement Agricole et le Bien-être Rural, respectivement, ont des champs d'action distincts. Concrètement, le Programme IX contribuera au développement et au renforcement des systèmes sectoriels de planification dans le pays alors que le Programme VIII est destiné aux aspects sociaux du développement et à l'intégration de l'homme à la problématique associée à la structure économique, politique et sociale, dans le cadre de la conception du développement rural intégré. Il conclut que, bien que l'objectif commun de ces deux programmes soit le renforcement de tout le système, ils diffèrent quant au type d'objectifs et de stratégies que chacun d'eux pourrait avoir.

La Présidente céda la parole de nouveau au Délégué de Grenade qui fit référence au sujet exposé lors de la Première Session Plénière par la Délégation du Canada, concernant l'allocation des priorités aux programmes où l'IICA est

impliqué, en mentionnant que le Plan à Moyen Terme devrait être lié au Document de Politiques Générales par une déclaration quelconque qui expliquerait comment peuvent être établis les critères qui serviront pour déterminer les priorités. Il dit que dans le document "Politiques Générales" il existe une section intitulée "Critères Généraux pour la Coopération Multinationale" et suggéra que le Secrétaire prépare plus en détail ce thème, entre cette Réunion et la prochaine Réunion du Comité Exécutif.

Le Directeur Général informa qu'à la prochaine Réunion du Comité Exécutif, il présentera un document qui recopile les informations que lors de la Première Session Plénière, on avait transmis verbalement aux participants concernant le travail du Groupe d'Experts, du processus de concertation réalisé, des enquêtes, et on fera un résumé des lignes générales qui serviront de base et qui peuvent orienter les décisions futures au sujet des priorités des programmes.

La Présidente mit l'accent sur le fait que le thème que l'on débattait se référerait au Plan à Moyen Terme et céda la parole au Délégué de l'Equateur qui demanda des explications sur les critères à utiliser pour la localisation des programmes sur la base de la décentralisation, vu qu'il peut arriver qu'au niveau des sièges de zone, ou au niveau des pays, on concentre sur une même personne ou dans une même unité la direction de zone, la direction de pays et le siège des programmes.

Le Directeur Général expliqua que la localisation des programmes est planifiée sur la base de diverses situations et critères, principalement en tenant compte du fait de l'équité de la distribution géographique dans le processus de décentralisation, en essayant de ne pas localiser un nombre trop grand de programmes à San José, bien que, pour le moment, leur transfert s'avère coûteux. On considère aussi que le pays où on va situer le siège doit avoir une haute priorité et un niveau élevé d'activités propres de l'HICA dans ce programme ou que ce programme peut trouver une plus grande aide pour servir la région comme dans le cas du Projet d'Agro-énergie situé au Brésil. A aussi une influence sur les décisions le coût additionnel que peut représenter la direction, supervision et appui et pour cela on a pensé que le Directeur de Zone sera dans un pays où il peut avoir une personne qui l'assiste dans les questions spécifiques de ce pays et que, au lieu d'avoir deux directeurs au siège même de la zone, il y en ait un seul et que l'autre se convertisse en un adjoint pour les questions spécifiques du plan d'action dans ce pays.

La Déléguée des Etats Unis demanda la parole et dit que sa Délégation appuyait le document comme un guide utile pour l'administration de l'Institut et parce qu'il laissait assez de flexibilité pour traiter certains sujets qui ont été discutés dans les Plénières, au fur et à mesure que l'HICA progresse dans son processus de décentralisation. Elle dit, cependant, qu'elle considère la structure administrative proposée comme une organisation compliquée et lourde et que sa Délégation s'attendrait à ce que l'HICA aboutisse à un meilleur résultat moyennant

un nombre inférieur de programmes, ce qui a été souligné par le Comité Exécutif et par le Groupe d'Experts dans leur rapport. Elle dit qu'il lui plairait aussi de voir que l'IICA assigne une plus grande priorité aux petits pays plus nécessiteux et qu'il centre l'allocation de ses ressources, avec une plus grande emphase, sur les besoins réels de ces pays en assistance technique. Etant donné que les pays de la Caraïbe et de l'Amérique Centrale sont clairement dans cette catégorie, elle félicita l'IICA pour la collaboration multilatérale et bilatérale avec d'autres organisations qui opèrent dans ces pays.

La Présidente chargea le Secrétariat Technique de préparer un Projet de Résolution sur le Plan à Moyen Terme qui sera soumis à la considération de la Plénière et invita les participants à faire un intervalle.

Discours du Représentant du Conseil Mondial de l'Alimentation

Après cette pause, on aborda le point 2 de l'Ordre du Jour, et la Présidente céda la parole à l'Observateur du Conseil Mondial de l'Alimentation, Diogo A.N. de Gaspar qui, entre autres questions, informa que le Comité, présidé actuellement par M. Francisco Merino Rábago, Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques du Mexique, partage beaucoup des préoccupations de l'IICA pour éviter la vague croissance de la faim dans les régions en voie de développement et améliorer la coordination des politiques et ressources additionnelles pour augmenter l'autosuffisance et réduire les risques alimentaires des pays en voie de développement.

Discours de l'Observateur Permanent de la France

Ensuite, la Présidente passa la parole à l'Observateur Permanent de la France, M. Henri Rouillé d'Orfeuil, qui mentionna les relations de coopération existant entre son pays et l'Institut et offrit de nouveaux domaines de collaboration. (Intervention annexée au Rapport).

Discours des Directeur Emérites de l'IICA

En premier lieu, l'Ing. Armando Samper prit la parole et prononça un discours dont le texte apparaîtra en annexe au Procès-Verbal de la Réunion.

En second lieu, le Directeur Emérite, Dr. José Emilio G. Araujo fit des commentaires qui seront aussi inclus comme annexe au Procès-Verbal de la Réunion.

Le Directeur Général remercia des idées et de l'appui des Directeurs Emérites et reconnut leur apport franc et opportun tant au cours de leurs visites à Costa Rica qu'à toutes les occasions où il eut un contact avec eux.

Projet de Programme Budget 1983

Le Rapporteur donna lecture en premier lieu, dans le Programme Commenté, de la partie correspondant au résumé exécutif du document "Modifications au Projet de Programme-Budget de Quote-Parts pour 1983" et ensuite il lut la Résolution No. 4 du Comité Exécutif sur la "Structure Budgétaire".

Il lut ensuite le Projet de Résolution sur le Programme-Budget – Document IICA/CE/CG/Doc.2(82)rev.3.

La Délégué du Canada, au nom de sa Délégation, félicita le Secrétaire pour ses efforts et demanda l'accord des participants pour assurer le paiement opportun des quotes-parts régulières par les pays membres. Il sollicita que l'on établisse des mesures adéquates de planification des finances de l'IICA, pour pouvoir éviter ainsi la nécessité de recourir à des emprunts, qui ne contribuent qu'à augmenter les coûts de fonctionnement. Il mentionna la politique d'austérité récemment établie par le Gouvernement du Canada par laquelle les augmentations de salaires et de prix sont limitées à un taux de 6% en 1982 et de 5% pour l'année prochaine; malgré cela son Gouvernement appuie et approuve les modifications incluses dans le Programme-Budget de l'IICA pour 1983, bien que le pourcentage d'augmentation dépasse les buts que, au niveau du pays, le Gouvernement du Canada a établis pour la prochaine année.

La Déléguée des Etats Unis exprima le plein support de son Gouvernement à l'IICA et ses programmes et fit savoir sa satisfaction de la nouvelle administration de l'Institut et de ses efforts pour amener plus promptement les programmes aux pays et pour s'occuper de ceux qui en ont le plus besoin. Elle manifesta sa reconnaissance au Ministre de l'Agriculture de Costa Rica qui a mentionnée les Etats Unis comme un des gouvernements fondateurs de l'Institut avec Nicaragua, Costa Rica et Panama, et sa satisfaction d'être un des principaux contributeurs à l'IICA au cours de ses 40 années d'évolution. Elle dit qu'elle aimerait que sa Délégation vote positivement pour le Budget, mais elle en était empêchée par le fait que son Gouvernement les avait instruits de ne pas approuver plus de 5% d'augmentation du Budget pour 1983, et qu'ils ne pouvaient approuver que \$ 18 000 000, ce qui est supérieur d'un million de dollars au budget de l'année antérieure. Elle recommanda aux participants de noter que l'IICA propose une dépense de US\$ 450 000 pour le paiement des intérêts sur des emprunts, parce que certains pays membres ne paient pas leurs cotisations à temps. Elle appuya la proposition par laquelle on demande aux pays membres de payer à temps et de notifier l'IICA des dates de paiement au cours de l'année. Elle indiqua que le Gouvernement de son pays paiera sa contrepartie à temps si d'autres nations le font et on évitera ainsi la nécessité pour l'IICA de solliciter des prêts et de payer des intérêts l'année suivante. Elle mentionna que l'IICA a divers contrats à financement externe établis et se montra satisfaite du plan de l'Institut de recevoir US\$ 981 000 en 1983 pour concept de fonds de "over-head" dérivés de ces contrats. Elle estima que ces actions réduiront le Programme-

Budget à US\$ 18 000 000 sans réduire les ressources pour les programmes dans les Pays Membres. Elle croit qu'ainsi les pays qui ne peuvent appuyer de grandes augmentations du budget de quote-parts de l'IICA auraient une aide effective si les programmes de l'Institut ne sont pas affectés économiquement.

Le Délégué de Guatemala dit que sa Délégation verrait avec inquiétude que le budget de l'Institut, exposé originalement avec un taux d'augmentation de 14.8 pour cent, qui aurait souffert déjà une réduction de 6.8 pour cent et restaurait au même rythme antérieur équivalant à 8 pour cent d'augmentation. Il dit qu'il ne présenterait pas d'objections ni proposerait de changements au Programme-Budget, comme il fut exposé, mais qu'il voulait exprimer sa préoccupation et demander à la Direction Générale l'explication sur le thème qu'il présenterait ensuite. Il rappela qu'en deux occasions antérieures, il montra la satisfaction de la Délégation de son pays pour l'enrichissement du contenu du Plan à Moyen Terme par l'inclusion, avec des objectifs et des stratégies précis, dans le Programme de Développement Rural Intégré, des aspects relatifs au régime foncier, à la réforme agraire et à l'organisation paysanne. Cependant, il dit qu'en comparant les changements effectués au cours de la Réunion du Comité Exécutif à l'exposé original de la Direction Générale, on a supprimé les Programmes II et IX correspondant, respectivement, à Promotion, Formation et Organisation des Ressources Humaines pour le Développement Rural et Appui aux Institutions de Développement Rural. Poursuivant son analyse, il mentionna que le Programme II avait une allocation originale de US\$ 1 030 000 et le Programme IX de US\$ 712 000, que conjointement ils s'élevaient à US\$ 1 742 000, mais qu'en les fusionnant en un Programme appelé Développement Rural Intégré, l'allocation à ce nouveau Programme fut de US\$ 1 505 400, c'est-à-dire US\$ 236 000 de moins. Il se montra inquiet de ce que cette réduction signifiera non pas pour son pays, étant donné que dans le Programme VIII, Guatemala a un niveau élevé d'allocation de fonds mais pour le Programme en général et il réitera sa demande d'une explication par la Direction Générale au sujet des critères qui furent utilisés pour faire les modifications aux deux Programmes cités et la réduction subséquente au nouveau Programme VIII.

Le Directeur Général indiqua que la nouvelle répartition des ressources par programmes, au niveau des projets, provint du processus de concertation pays par pays, en plus des engagements multinationaux d'appui aux différents programmes qu'opère l'IICA. Ainsi, le résultat net fut le résumé des activités demandées par pays. En outre, il rappela aux participants qu'au sein du Comité Exécutif, l'IICA montra son anxiété à connaître les résultats de la concertation avec les pays, et on est arrivé à une variation relativement légère dans le nouveau programme. On peut donc affirmer que l'action de l'IICA dans ce domaine se maintient à un niveau relativement constant, proche du niveau désiré par les pays, bien qu'on reconnaisse qu'il y eut une légère diminution des fonds dans le programme qui en découle.

Le Représentant du Brésil exprima la préoccupation de sa Délégation, à savoir qu'on n'aurait pas encore examiné dans le cadre du Conseil le Projet de

Résolution qui comprenait les contrats par lesquels l'IICA prêtait sa coopération technique au niveau de projets aux pays membres. Cette préoccupation réside dans la concertation qui doit se faire entre l'Institut et les pays membres sans que cette concertation puisse être homologuée par le Conseil ou par le Comité Exécutif et formula l'opinion qu'il est nécessaire que les pays membres élaborent un catalogue d'intentions ou de projets au cours des réunions du Conseil pour recevoir la coopération technique de l'IICA. Il rappela que la Délégation du Brésil vota en faveur du Projet de Résolution sur les Contrats, Contributions, Accords et Dons parce qu'il constituait pratiquement un vote pro-forma sans que cela explique des engagements définitifs avec l'Institut pour exécuter ces projets et il faudra que le Comité Exécutif et le Conseil analysent les intentions de chaque Gouvernement pour les formaliser en ce qui a trait aux exigences de coopération. Il offrit la présentation d'un Projet de Résolution au Conseil sur ce sujet et réitéra la position de son Gouvernement de ne pas appuyer un réajustement dans le Budget de 1983 qui soit supérieur à 5%. Ensuite, il se référa à la proposition de la Déléguée des Etats Unis de couvrir une partie du budget de l'Institut avec des ressources "d'over-head" et dit que le cas de chaque pays doit être étudié séparément. Pour l'illustrer, il cita le cas du Brésil qui paie une valeur assez élevée pour des "over-head" à l'Institut, qui est utilisée comme contrepartie financière de l'Institut dans l'exécution de la coopération que l'IICA offre au Brésil et jugea opportun que le taux d'overhead ne doit pas être stipulé dans un délai a priori, mais défini par rapport au niveau de chaque pays, institution ou projet.

Concernant l'offre d'élaborer un Projet de Résolution présentée par le Délégué du Brésil, la Présidente lui rappela que la Résolution No. 4 sur les Contrats, Contributions, Accords et Dons, approuvée à la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture tenue en Argentine, considéra les contrats un par un avec chaque pays et invita le Délégué du Brésil à reviser ladite Résolution avant de commencer à préparer un nouveau projet sur le thème. En outre, la Présidente céda la parole au Secrétaire Technique pour qu'il donne une autre explication du même sujet au Délégué du Brésil.

La Déléguée des Etats Unis demanda la parole pour indiquer que les fonds de quote-parts ont été utilisés comme "overhead" pour de nombreux projets dans le passé et que la procédure consistait simplement à profiter des dons pour récupérer une partie de ces fonds de quote-parts. Ces fonds ont été utilisés dans des projets à contrats de nature bilatéral quand c'est réellement de l'argent d'origine multilatérale. Pour ce, dit-elle, notre idée consiste à alléger l'augmentation budgétaire pour pouvoir réduire le Budget à la somme de US\$ 18 000 000, sans que cela signifie qu'on doit réduire les fonds à l'Institut, mais utiliser "l'overhead" qu'entraîne les contrats, obtenant ainsi des paiements à temps pour les contrats et pour les contributions des quote-parts.

La Présidente ferma la Deuxième Session Plénière, à 13:15.

VI. TROISIEME SESSION PLENIERE

La Troisième Session Plénière commença à 15:00, sous la présidence du Délégué de la Grenade, à qui revenait, d'après l'Ordre de Préséance établi, la Première Vice-Présidence.

Projet de Résolution "Politiques Générales" de l'IICA

Le Président passa la parole au Rapporteur qui lut le Projet de Résolution "Politiques Générales" de l'IICA. Les Délégués des Etats Unis, du Nicaragua, du Canada, de El Salvador, de l'Equateur, de la Jamaïque et le Sous-Directeur Général de l'Institut intervinrent pour proposer quelques changements au texte soumis au Conseil Interaméricain de l'Agriculture par le Comité Exécutif. Le Projet de Résolution fut adopté par le Conseil après qu'on eut ajouté le mot "généraux" après le mot critères au point 1 de la Résolution.

Projet de Résolution "Plan à Moyen Terme"

La Déléguée du Venezuela assura de nouveau la Présidence de la Réunion et demanda au Rapporteur de lire le Projet de Résolution sur le Plan à Moyen Terme. Le débat s'ouvrit sur le thème, les Délégués du Guatemala et de l'Argentine y participèrent ainsi que le Secrétaire Technique, qui souligna que leurs commentaires seraient consignés dans le Procès-Verbal de la Session Plénière y relative. En vertu de quoi, le Projet de Résolution fut approuvé sans modifications.

Projet de Résolution: Commission de Santé Animale

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution sur la Commission de Santé Animale. Ensuite, la Déléguée des Etats Unis expliqua, entre autres, qu'elle pensait que la Commission n'aurait pas besoin de fonds additionnels pour son fonctionnement, et en ce sens, son pays appuierait la proposition. Elle ajouta qu'il est nécessaire d'avoir une organisation des Directeurs de Santé Animale des pays du Continent et que la nouvelle Commission doit informer le Conseil de ses résultats et recommandations au moment de ses réunions périodiques, à travers la Direction Générale de l'IICA. Elle souligna aussi que la Commission ne coordonnera pas les Institutions Internationales dans la zone et pour ce, elle suggéra que se fasse une réunion des Directeurs de Santé Animale des Organisations Internationales travaillant dans le Continent et offrit les services et la coopération des Etats Unis pour mener à bien cette Première Réunion.

Projet de Résolution: Reconnaissance et Appui au CATIE

Le Secrétaire Technique souligna que le Comité Exécutif a émis ce Projet de Résolution concernant le document sur la situation contractuelle du CATIE. Il suggéra quelques changements aux clauses dix, vingt-cinq, trente et un et

quarante de la proposition de contrat qui fut distribuée au Conseil séparément. Après la lecture du Projet de Résolution, la Présidente passa la parole au Délégué de Panama qui fit l'historique du CATIE et offrit l'appui de Panama à la nouvelle relation contractuelle entre le Gouvernement de Costa Rica et l'Institut.

Le Directeur Général donna ensuite d'amples et satisfaisantes explications aux Délégués des Etats Unis, du Guatemala et de El Salvador. Au cours de la discussion, les Délégués du Honduras de la Jamaïque, des Etats Unis, de Grenade, du Guatemala, de El Salvador, de la République Dominicaine et de l'Equateur manifestèrent leur appui au Projet de Résolution. Le Délégué de Costa Rica exprima sa satisfaction aux autres Délégations pour l'appui de l'initiative et demanda de remercier le Directeur Général de l'IICA, en informant que le Gouvernement costaricien, représenté par son Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, avec l'aide de ses techniciens, se consacreront à la rédaction du Nouveau Contrat CATIE.

La Présidente souligna qu'en vertu du désir de tous les Participants, le Projet de Résolution, avec la correction suggérée au quatrième Considérant "abouti" par "conduit", fut adoptée à l'unanimité.

Ensuite, le Directeur Général demanda la parole en sa qualité de Président du Conseil du CATIE pour exprimer sa reconnaissance, en son nom propre et en celui du Directeur du CATIE ainsi qu'en celui de son personnel, pour l'appui reçu des Etats Membres en faveur du Nouveau Contrat qui assurera la continuité institutionnelle à ce Centre Agronomique au profit des pays de la région.

Il informa que le document de constitution du CATIE établit que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture représente son Assemblée et que comme telle doit signer l'Acte Constitutif de l'Association Civile, ce qui est l'une des conditions des lois de Costa Rica pour présenter et inscrire cette Association Civile dans les registres correspondants, avant la fin du contrat en cours, en juin de l'année prochaine, et insista auprès des Délégués pour qu'ils signent l'Acte Constitutif vu que la prochaine Réunion du Conseil n'aura lieu qu'au deuxième semestre del 1983. Il souligna que cette souscription de l'Acte Constitutif par le Conseil n'implique pas la souscription du contrat autorisant chaque pays à être membres du CATIE. Il proposa qu'avant la clôture de cette Réunion, on tienne une session de l'Assemblée Constitutive du CATIE et que, dans le Procès Verbal correspondant, on mentionne l'accord de constituer une Association Civile. Le processus se poursuivra avec l'approbation du Contrat par l'Assemblée Législative de Costa Rica et l'Acte serait disponible pour la signature des pays qui désirent être membres effectifs du Centre.

La Présidente passa la parole au Ministre de l'Agriculture et de L'Elevage de Costa Rica qui élargit les explications du Directeur Général concernant la législation de Costa Rica stipulant que soit constitué en Assemblée le Conseil Interaméricain pour pouvoir donner suite légalement au Contrat et appuya

l'initiative du Directeur Général pour qu'avant la clôture de la Réunion, le Conseil se convertisse en Assemblée et il conclut "Soyons tous honnêtement et historiquement liés à la naissance d'une Institution qui va être créée pour les 20 prochaines années".

La Troisième Session Plénière se poursuit avec la lecture d'un télégramme remis par M. Rafael Angel Suarez, Secrétaire d'Etat de l'Agriculture de la République Dominicaine qui souhaite, au nom de son Gouvernement, un plein succès aux Délégués à cette Réunion du Conseil.

Rapports de Travail avec les Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains

a. **Projet de Résolution "Etude du Transfer à l'IICA des Projets Agricoles et de Développement Rural du Secrétariat Général de l'Organisation des Etats Américains"**.

En ce qui concerne ce Projet de Résolution, le Délégué de la Grenade exprima sa préoccupation au sujet des implications financières découlant de quelques expressions du Projet. Il considéra que l'Organisation des Etats Américains a pris la décision de passer la responsabilité du développement rural à l'IICA, sans y transférer les fonds correspondants, ce qui signifie qu'il faut analyser très attentivement cette décision pour s'assurer qu'un programme aussi important ne se convertisse en une frustration par manque de fonds à l'IICA. Il proposa une analyse des chiffres pour déduire leurs implications et déterminer si l'IICA a la capacité suffisante pour absorber ce Programme additionnel et, dans le cas contraire, en informer l'OEA.

Le Directeur Général souligna que la Résolution comportait deux parties et que l'inquiétude du Délégué pourrait se résoudre s'il était autorisé à effectuer les études, requises pour continuer les négociations. Le Délégué de la Grenade réitéra à nouveau sa préoccupation à ce sujet puisque si les études démontrent que l'IICA aura des difficultés financières ou d'un autre ordre pour aborber ce Programme, l'affaire mérite d'être clarifiée. Le Délégué du Guatemala dit que l'IICA ne se compromettrait pas en approuvant cette Résolution, il autoriserait seulement le Directeur Général à poursuivre les négociations engagées avec le Secrétariat Général et conjointement à faire une tétude sur la nature et l'envergure du transfert, les engagements inter-institutionnels, le niveau du budget, etc. ., et à informer le Conseil à sa prochaine Réunion Ordinaire par l'intermédiaire du Comité Exécutif des implications financières et administratives que ce transfert pourrait avoir.

Le Secrétaire Technique ajouta que le Secrétariat Général avait réitéré son désir qu'il n'y ait pas de concurrence ou de duplication d'efforts dans les Organismes du Système.

Le Directeur Émérite, M. Armando Samper, demanda la parole en soulignant que le mot transfert doit englober non seulement la passation des programmes mais aussi des ressources et que l'incorporation de ce programme à l'IICA se ferait graduellement. Il considéra que le mot transfert peut être le motif de la discussion. La Présidente invita le Dr. Howard Salzman de l'OEA à prendre la parole, et il expliqua que les transferts se réfèrent à un genre d'activités et pas nécessairement à des projets spécifiques et que l'OEA est disposée à poursuivre les conversations avec l'IICA pour arriver à des solutions pratiques pour les deux organismes.

Le Délégué de l'Equateur proposa un changement, de remplacer l'expression "perfectionner" par "pour définir".

Le Délégué de la Grenade souligna qu'avec les modifications, le but de la Résolution pourrait s'améliorer, en considérant aussi la suggestion du Directeur Général, mais qu'il aimerait que sa préoccupation soit consignée dans le Procès-Verbal de cette Session.

Le Délégué de El Salvador proposa de changer l'ordre des points de la résolution. La Présidente demanda que sa proposition soit présentée par écrit pour la soumettre à la considération de la Plénière.

b. Projet de Résolution "Rapports avec la Banque Interaméricaine de Développement"

Ce Projet, Document IICA/CE/CG/Doc.10(82), fut lu par le Rapporteur et n'ayant pas rencontré d'observations, fut adopté par la Plénière.

c. Projet de Résolution "Etude du Transfert Possible du Centre Panaméricain de Fièvre Aphyteuse"

Après la lecture du Projet, le Dr. Mario Fernández de l'OPS demanda la parole et présenta un rapport chronologique de l'évolution du Centre Panaméricain pour la Fièvre Aphyteuse, les montants prévus alloués à ses Programmes, le nombre de professionnels et de spécialistes, les objectifs du Plan d'Action et les domaines d'action correspondants, et finalement l'étude que se proposent de mener l'IICA conjointement avec l'OPS. Il mit l'accent sur le fait que l'OPS collaborera avec l'IICA dans cette étude sans affecter la coopération technique que le Centre offre aux Etats Membres.

La Président déclara que cette Résolution était acceptée étant donné qu'il n'y eut pas d'observations de la part des participants.

Projet de Résolution "Programme Coopératif de Recherche Agricole pour le Cône Sud"

Le Rapporteur lut le Document IICA/CE/CG/Doc.7(82)rev. Le Délégué de la Bolivie demanda au Conseil d'approuver le Projet, ce qui fut adopté par les Délégués.

Projet de Résolution "Études de l'Incorporation à l'IICA des Projets Agricoles et de Développement Rural du Secrétariat Général de l'OEA"

Le Rapporteur souligna que, dans le titre du Projet de Résolution, on changerait "transfert" par "incorporation" et lut la proposition du Délégué de El Salvador qui contient la rédaction suivante des points de la Résolution:

- “1. Demander au Directeur Général qu'en accord avec le Secrétariat Général de l'OEA et conjointement avec celui-ci, il mène une étude sur la nature, la portée, l'organisation, les engagements inter-institutionnels et le niveau budgétaire de toutes les activités agricoles et de développement rural que le Secrétariat Général de l'OEA a réalisées jusqu'à maintenant.
2. Autoriser le Directeur Général à continuer les négociations déjà engagées avec le Secrétariat Général de l'OEA, en vue de perfectionner et de compléter l'étude de factibilité pour incorporer à l'IICA la responsabilité d'exécuter tous les projets agricoles et de développement rural sus-mentionnés.
3. Demander au Directeur Général de faire un rapport à la Deuxième Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, par l'intermédiaire du Comité Exécutif, sur les gestions réalisées ainsi que sur les implications financières et administratives que l'incorporation de cette responsabilité pourrait signifier pour l'IICA et ses Etats Membres.

Le Directeur Emérite Armando Samper proposa de changer le mot "projets" par "activités" et sans autres observations, le Conseil adopta la Résolution corrigée.

Projet de Résolution "Ajustement des Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale"

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution IICA/CE/CG/Doc.4(82)rev.

N'ayant pas suscité d'observations, le Projet de Résolution fut adopté par la Plénière.

Projet de Résolution "Proposition du Directeur Général sur les Modifications des Règlements pour Octroyer les Médailles Interaméricaines dans le Secteur Rural"

Le Rapporteur lut le Document IICA/CE/CG/Doc.1(82)rev. Le Délégué du Guatemala demanda d'élucider si les primes seront remises chaque deux ans ou si le Conseil les approuvera chaque deux ans.

Le Conseiller Juridique de la Direction Générale expliqua que la proposition de modification présentée par le Directeur Général indique clairement que les Médailles sont octroyées chaque deux ans. Etant donné que les règlements stipulent que les médailles sont accordées chaque deux ans parce qu'à ce moment il y avait la Réunion Annuelle du Conseil d'Administration et qu'il se présentait l'opportunité annuelle de considérer les candidatures et conférer les médailles, vu qu'actuellement le Conseil se réunit ordinairement chaque deux ans, il faut adapter l'octroi des médailles durant ce laps normal des Réunions du Conseil, et par conséquent, il est nécessaire de modifier les règlements.

Le Délégué du Guatemala proposa qu'en vertu de l'explication on approuve le Projet de Résolution et expliqua que les médailles seront conférées chaque deux ans. Il proposa que l'octroi des médailles se fasse chaque années puisque de telles primes ou médailles représentent pour l'IICA un moyen de diffusion et un stimulant pour les professionnels au service de l'Amérique Latine et de la Caraïbe.

La Présidente passa la parola au Directeur Général qui informa qu'il avait parlé au Directeur Emérite, Dr. José Emilio G. Araujo, pour étudier les avantages et désavantages de cette alternative.

Le Délégué du Guatemala proposa la formation d'un Groupe de Travail qui, avant la Session de Clôture, soumettrait un mécanisme permettant de maintenir les primes annuellement et leur adjudication aux Réunions Ordinaires du Conseil.

Le Directeur Général expliqua qu'il est difficile de préparer et de reviser les documents en si peu de temps, en vue de rechercher les mécanismes de candidature, qui évite le problème signalé. Pour ce, on proposa de présenter à la Prochaine Réunion Ordinaire du Conseil, les mécanismes suggérés par le Délégué du Guatemala.

Le Délégué de El Salvador appuya la proposition du Délégué du Guatemala et suggéra que les pays présentent deux candidats, un chaque année et que les candidats qui n'auront pas reçu de médailles, pourraient être présentés les deux années suivantes. Il indiqua qu'une autre alternative serait que ceux de la pre-

mière année pourraient être considérés automatiquement comme des candidats pour l'année suivante à la même Réunion.

La Présidente expliqua qu'il serait nécessaire de différer la décision sur ce Projet de Résolution pour la prochaine Réunion du Conseil, au cours de laquelle on établira les mécanismes les plus appropriés pour l'octroi annuel des médailles. Ce Projet de Résolution fut différé.

Projet de Résolution "Pouvoir Généralissime au Directeur Général"

La Présidente demanda au Rapporteur de lire le document IICA/CE/CG/Doc.13(82)corr. N'ayant pas obtenu d'observations, on l'approuva.

Ensuite, la Présidente clôtura la Troisième Session Plénière à 19:15.

VII. QUATRIEME SESSION PLENIERE

Rapport de la Commission de Lettres de Créances

Le Délégué informa que la Commission fut composée des Délégués de la Barbade, de la Colombie, du Costa Rica et du Chili et qu'ils ont trouvé conformes les Lettres de Créances présentées par les Délégations de l'Argentine, de la Barbade, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, du Chili, de l'Equateur, de El Salvador, des Etats Unis d'Amérique, de la Grenade, du Guatemala, de Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, de Suriname, de l'Uruguay et du Venezuela.

Proposition du Gouvernement de la Colombie sur le Régime de Pension pour l'Ex-Directeur de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, le Dr. Armando Samper

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution soumis à la considération du Conseil par le Gouvernement de la Colombie.

Après la lecture du document, le Délégué de la Colombie remercia le Comité Exécutif pour l'approbation par acclamation de la proposition de la Colombie et demanda au Conseil de ratifier cette décision.

Le Délégué du Guatemala exprima son plaisir et approuva chaleureusement la proposition, en signalant toutefois qu'au point 1 de la résolution on devrait changer l'expression "antiguo Director" par "ex-Director".

Le Délégué du Brésil demanda la parole pour appuyer la proposition et demander si elle incluait l'intention de rétro-action qui, d'après lui, doit s'appliquer comme un principe de justice.

Le Délégué de l'Equateur appuya la proposition du Délégué du Brésil et demanda à la Salle que cette considération soit acceptée à l'unanimité et acclamée par les participants.

La Déléguée des Etats Unis demanda des explications sur les aspects des paiements de la pension accumulée. Dans l'attente de l'éclaircissement légal du cas, la Présidente invita les Délégués à poursuivre avec l'Ordre du Jour.

Projet de Résolution "Appui au Centre de Recherche sur le Coco et le Palmier Oléagineux de Suriname"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.5(82)rev. Après la lecture, le Délégué de la Grenade exprima l'appui de son pays à un si important Projet de Résolution, vu qu'il le considère d'un grand impact potentiel sur le travail de recherche sur le coco et le palmier oléagineux pour la région et en particulier, pour la Caraïbe, où l'industrie du coco fait face à des problèmes de fléaux et de maladies, et où le palmier oléagineux présente de grandes possibilités comme culture de substitution.

Le Délégué de Panama observa que dans le document de Programme-Budget aussi, à la page 19 de la version en anglais, il existe une allocation de fonds pour l'amélioration de ce Centre et demanda si l'approbation du Projet de Résolution est automatique, vu que le Programme-Budget a été approuvé.

Le Directeur Général expliqua que le Projet qui paraît au Programme-Budget et qui sera réalisé à Suriname est un projet national, alors que le Projet de Résolution indique que Suriname offrira son Centre national pour le service des autres pays et qu'ainsi il peut opérer simultanément dans des projets à caractère multinational.

Le Délégué du Venezuela appuya le Projet de Résolution.

Le Délégué du Brésil indiqua que son Gouvernement non seulement appuie le Projet de Résolution mais réitère l'offre faite au Comité Exécutif de fournir tout l'appui possible de ses propres recherches à Suriname.

La Délégation de Nicaragua réitéra son appui au Projet de Résolution qu'il avait déjà manifesté au Comité Exécutif, vu qu'elle considère que le coco ainsi que le palmier oléagineux sont des cultures importantes pour beaucoup de pays de l'Amérique Latine et constituent de nouvelles alternatives pour contribuer à alléger le problème alimentaire, la Production d'huile et la création de devises.

Le Délégué de la Jamaïque appuya aussi le Projet de Résolution et offrit, comme le Brésil, l'appui de ses propres recherches pour le développement du nouveau Centre à Suriname.

Le Délégué de Suriname remercia des manifestations d'appui reçues, et indiqua les désirs de son Gouvernement de resserrer ses relations avec l'IICA pour promouvoir de plus grands efforts en faveur du développement de ces alternatives agricoles que constituent la culture du coco et du palmier oléagineux. Il informa qu'il y avait actuellement 2 000 ha de palmier oléagineux en pleine production et que 5 000 autres ha sont en train de s'incorporer rapidement au Programme. Il informa également que le Gouvernement de son pays a alloué la somme de US\$ 85 millions à investir dans ce secteur, particulièrement durant les trois prochaines années; l'établissement de ce Centre est donc jugé d'une importance prioritaire à Suriname, et l'assistance technique de l'IICA sera transcendante dans la première phase du développement du Centre, et servira au renforcement des activités de recherche déjà existantes, ainsi que dans la seconde qui implique l'établissement du Centre de Recherches. Il exprima sa conviction que ce Centre de Recherches devra donner lieu et permettre d'échanger des connaissances et des expériences entre Suriname et d'autres pays de la Caraïbe et de l'Amérique Latine, ainsi qu'avec les autres pays en dehors de la région. Il déclara que pour cela il met l'accent sur les relations si positives entre son gouvernement et l'IICA et les liens d'étroite collaboration avec l'Institut dans le domaine du développement agricole et exprima son désir que le Projet de Résolution soit approuvé à l'unanimité par le Conseil.

La Délégation de la République Dominicaine donna aussi son appui au Projet de Résolution, ayant considéré, entre autres, que les résultats des recherches que le Centre entreprendra auront une grande répercussion en ce qui a trait à la substitution des importations de graisses comestibles.

La Délégation de Honduras appuya sans réserves le Projet de Résolution et mit à la disposition du Centre quelques-unes des expériences accumulées au Honduras.

La Présidente interpréta les débats comme un voeu de l'Assemblée d'appuyer ce Projet de Résolution et cette ratification se fit, par conséquent, par acclamation.

Projet de Résolution "Commémoration du Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.20(82)rev. Après la lecture, le Délégué de la Bolivie exprima sa pleine et absolue adhésion à la proposition présentée, en vertu de l'époque de transition que vivent les pays de la région. Il dit que, aujourd'hui plus que jamais, les préceptes de Simon Bolivar

sont une réalité palpable particulièrement applicable aux peuples qui ont besoin de la réalisation pleine de quelque chose pour laquelle le Libérateur a lutté: la démocratisation, l'intégration et la libération, qui constituent les trois piliers des Libérateurs de l'Amérique Latine, Simon Bolivar en tête, qui rendirent possible la destruction du colonialisme. Il cita aussi San Martin, Artigas, Martí et Sandino, comme des adeptes de l'émancipation de nos peuples.

Le Délégué de la Bolivie demanda que l'on consigne dans les procès-verbaux l'adhésion pleine et entière du Gouvernement de son pays à la proposition présentée, tant pour les raisons antérieures que pour le fait qu'il y a à peine 17 jours que dans une lutte héroïque, le peuple de la Bolivie a pu récupérer sa dignité nationale et est retourné à la démocratie.

Le Délégué du Brésil demanda qu'on inclue aussi son pays dans l'envoi de notes officielles aux Présidents des Pays Bolivariens, ainsi qu'aux Ministres de Relations Extérieures et de l'Agriculture de ces pays, selon le point 5 du Projet de Résolution et demanda aussi à la Plénière que le Projet soit approuvé par acclamation.

Les Délégations de la Colombie et du Pérou adhèrent à la proposition du Brésil.

Le Délégué du Guatemala manifesta son adhésion totale à la proposition, et étendit la pétition du Délégué du Brésil pour que les notes officielles soient envoyées à tous les Gouvernements Américains, en vertu du fait que Simon Bolivar est un héros américain qui sort du cadre des Pays Bolivariens.

La proposition, avec les amendements du Brésil et du Guatemala, fut approuvée par acclamation.

Le Délégué de la Grenade demanda que l'on consigne dans le procès-verbal l'appui de sa Délégation pour honorer un grand fils de l'Amérique Latine et de la Caraïbe et en vertu du fait que d'autres pays de la région planifient d'autres célébrations, le premier paragraphe de la résolution devrait lire "la République du Venezuela et d'autres pays de la Région" et qu'au second paragraphe, où on suggère l'organisation d'une exposition graphique documentaire, l'IICA a la capacité pour organiser un "audio-visuel", où tous les travaux réalisés avec l'aide du Fonds Simon Bolivar seraient exposés dans tous les Pays Membres, pour donner plus de rehaussement et plus de publicité à la Commémoration au lieu de monter une exposition au Bureau Central de l'IICA à San José. Il mit l'accent sur le fait que les Pays Membres méritent de connaître plus amplement les bénéfices reçus à travers l'initiative du Gouvernement du Venezuela d'établir l'important Fonds Simon Bolivar et invita toutes les Délégations à faire des efforts pour assurer la continuité du Fonds à cette époque où on célèbre le Bicentenaire de la Naissance du Libérateur. La Présidente indiqua que bien que la Résolution fût déjà approuvée, on prendrait note de la suggestion du Délégué de la Grenade.

Le Délégué de l'Equateur, en tant que membre de la Communauté Bolivarienne, dit que l'on devrait reconsidérer la proposition du Délégué de la Grenade et exprima ses remerciements au Gouvernement Vénézuélien pour l'appui qui donne au Fonds Simon Bolivar dont l'Equateur est bénéficiaire à travers quelques projets de développement rural.

Le Délégué de la Jamaïque, prenant la parole, reconnut qu'il y avait eu une certaine urgence à approuver la Résolution, mais qu'il désirait demander que la note formelle mentionnée au point 5 du Projet soit envoyée aussi à la Jamaïque, étant donné qu'il y eut une connexion historique relative aux fameuses lettres que Bolivar envoya de la Jamaïque étant.

L'Ambassadeur du Venezuela à Costa Rica, en sa qualité de membre de la Délégation de son pays, exprima, au nom du Gouvernement et du Peuple Vénézuéliens, ses remerciements au Conseil Interaméricain de l'Agriculture pour l'hommage que l'on rend, moyennant la Résolution approuvée, à la figure impérissable du Libérateur Simon Bolivar, ce qui est une démonstration de plus du consensus qui existe en Amérique pour les doctrines du Libérateur et pour son oeuvre, et bien sûr, c'est pour le Venezuela un motif de grande satisfaction de constater l'hommage rendu au plus grand héros, le père de la Patrie Vénézuélienne. Il offrit le grand appui de son gouvernement pour contribuer à donner plus d'éclat à cet hommage et qu'on inscrive dans les procès-verbaux la gratitude vénézuélienne, à travers son gouvernement, pour l'hommage en question.

La Présidente mentionna l'appui du Gouvernement du Président du Venezuela, Luis Herrera Campins, pour que le Fonds Simon Bolivar demeure le fidèle reflet de la politique extérieure du Venezuela au principe de la solidarité internationale et de l'aide désintéressée aux pays frères. Il assura qu'au Venezuela, son Gouvernement fera tous les efforts nécessaires pour que le Fonds Simon Bolivar continue à offrir sa collaboration que le Conseil avait si gracieusement reconnue.

Proposition du Gouvernement de la Colombie sur le Régime de Pension pour l'ex-Directeur Général de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, Dr. Armando Samper

Continuant la discussion du thème, la Présidente céda la parole au Conseiller Juridique de la Direction Générale qui se référa à la Résolution de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Etats Américain pour déterminer les pensions des Secrétaires Généraux que l'IICA utilise comme modèle à appliquer dans le cas des ex-Directeurs Généraux de l'IICA.

Il dit qu'il n'existe pas un régime uniforme et que l'attitude adoptée par le Conseil Interaméricain à Buenos Aires fut de prendre comme référence la Résolution 328 de l'Assemblée Générale de l'OEA.

La Déléguée de la Colombie, prenant la parole, signala l'éclaircissement apporté par le Conseiller Juridique, la décision revenait au Conseil et que le Gouvernement de la Colombie avait fait la demande à partir de la date indiquée dans le Projet de Résolution, reconnaissant que le Dr. Samper avait reçu des fonds qui étaient au Fonds de Pensions.

La Présidente informa que concernant le point de la pension du Dr. Samper, il y avait deux propositions, l'une qui fut lue et qui correspond à la demande du Gouvernement de la République de la Colombie et l'autre, celle du Délégué du Brésil, qui exposa au cours des discussions la possibilité pour le Conseil de considérer la pension du Dr. Samper comme rétro-active, et demanda la décision des Délégués.

Le Délégué de El Salvador donna son appui à la motion que la pension soit rétro-active et demanda aux autres Délégués de l'approuver par acclamation.

La Présidente expliqua que les participants devraient définir à partir de quand on pourrait considérer la rétro-activité de la pension, si c'est à partir du moment où s'installe le Conseil ou à un autre moment.

La Délégation de l'Uruguay appuie la Résolution comme elle fut présentée au Conseil, sans ignorer les mérites incalculables du Dr. Samper, pour deux raisons principales: premièrement, l'IICA traverse une période de rareté de ressources, et deuxièmement, parce qu'il ne juge pas salubre d'établir un précédent d'accepter des dispositions à effet rétro-actif.

La Présidente dit qu'il y avait accord de l'Assemblée pour accepter la proposition telle qu'elle a été présentée, consacrant le principe de rétro-activité à partir du moment de l'installation du Conseil. Vu qu'il n'y eut pas d'observations à ce sujet, le Projet de Résolution fut déclaré approuvé.

Projet de Résolution: Accords de Base sur les Privilèges et Immunités de l'Institut

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution. Il n'y eut pas d'observations, et la Présidente approuva le Projet de Résolution "Accords de Base sur les Privilèges et Immunités de l'Institut".

Projets de Résolution Proposés para les Délégations

La Présidente informa qu'à la date d'échéance de la présentation de propositions par les Délégations, elle n'en avait reçu que quatre projets de résolution et elle demanda au Rapporteur de lire les documents correspondants.

a. Projet de Résolution : Etablissement d'Un Système d'Information sur tous les Projets à Financement Externe

Le Projet présenté par la Délégation de la Grenade fut soumis au débat auquel participèrent les Délégations de la Grenade et du Brésil et le Directeur Général.

On expliqua le point 2.c de la Résolution, page 2 de la version anglaise, facteur de multiplication; et le fait qu'à cette Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture on n'avait pas présenté les données concernant les projets à financement externe, auxquelles fait référence le Projet de Résolution, vu que la question fut traitée à la Première Réunion Ordinaire du Conseil tenue à Buenos Aires, et que cette partie du budget fut approuvée par la Résolution No. 4 pour la période 1982-1983. On expliqua aussi que les Règlements même de la Direction Générale sur les normes du Programme-Budget, établissent que l'on doit inclure un rapport de toute autre ressource provenant de fonds publics ou privés qui aura été offerte pour financer des programmes ou projets de l'Institut, de telle sorte que cette information soit obligatoirement présentée par la Direction Générale. On expliqua aussi que le projet de résolution présenté par la Grenade établit un système d'information qui inclut non seulement les projets qui dépassent 250 000 dollars, mais aussi la totalité des accords qui auront été signés. On discuta aussi la fréquence avec laquelle l'IICA doit informer le Comité Exécutif et le Conseil Interaméricain de l'Agriculture et à savoir si on le ferait de façon continue ou périodique.

La Délégation du Brésil se référa au Projet de Résolution qu'elle présenta au Comité Exécutif; elle demande de retirer son Projet de Résolution sur "La Concertation des Actions de Coopération Technique de l'IICA" et de combiner en un seul projet de résolution la proposition de la Grenade (PR-4) et celle du Brésil (PR-6), en utilisant seulement le second considérant et le premier point de résolution du PR-6 et de les incorporer au Projet de Résolution présenté par la Délégation de la Grenade.

Le Représentant de la Grenade fit remarquer que très peu de pays de la zone de la Caraïbe sont inclus dans les Projets à financement externe, vu que les pays de cette zone ne sont pas familiarisés avec l'existence et l'utilisation de sources externes de financement et que, par conséquent, ce type d'information régulière, sur ces ressources, leur est d'une grande importance.

Le Délégué du Brésil réitéra son intention de contribuer à enrichir la proposition de Projet présentée par la Délégation de la Grenade et non celle d'offrir une nouvelle proposition.

La Présidente demande l'accord des Délégations de la Grenade et du Brésil pour qu'ils enrichissent conjointement le document et déterminent la façon dont le Directeur Général devra offrir l'information au sujet des ressources externes aux pays membres.

b. Projet de Résolution: Critères pour l'Approbation de nouveaux Programmes et Projet de l'IICA

La Présidente passa au projet de résolution suivant, distribué à l'Assemblée comme document IICA/JIA/PR-5(II-E/82) et présenté par la Délégation de la Grenade.

La Présidente passa la parole au Rapporteur qui donna lecture du document correspondant.

Le Délégué du Brésil appuya le point 1 de la résolution du Projet de Résolution et eut des objections en ce qui concerne le second point.

Le Délégué de la Grenade opina que sa Délégation, en ce qui concerne ce second point de la résolution, désire avoir une certaine consistance pour établir les priorités dans l'exécution des programmes et même des projets. Il se référa à la page 15 du document "Plan à Moyen Terme" et fit remarquer qu'il s'y trouvait une brève explication au sujet des besoins de la région, auxquels répondent les dix programmes et projets qu'entreprendra l'IICA.

Néanmoins, il souligna la préoccupation de sa Délégation au sujet des critères utilisés par le Secrétariat pour définir, les programmes surtout qu'elle n'y voyait pas le Projet de Santé Végétale que son Gouvernement demanda et pour lequel il avait reçu une offre verbale pour sa mise en marche et qui, d'après ce qui était entendu, serait considéré sur une base multinationale. Il ajouta qu'en ce qui concerne les services techniques d'appui il y avait deux activités notées pour la Caraïbe et il spécifia que pour la Dominique on offrirait un appui technique pour renforcer les services en Santé Végétale et que ce n'est pas le genre de Projet que la Grenade avait demandé. Il signala que pour le projet de Santé Végétale, administré sur une base multinationale, le technicien de l'IICA, siégeant à Trinidad, devrait être transféré à la Grenade, entre autres choses, parce que Trinidad a un plus grand nombre de techniciens qualifiés alors que la Grenade n'a pas un technicien entraîné dans les aspects phytosanitaires. Il rappela que c'était le genre de préoccupations de sa Délégation et qu'il considérait qu'avec le point 1 de la résolution qu'il proposait, le problème tendrait vers une solution adéquate.

Le Délégué du Brésil, prenant la parole, exprima que le Directeur Général devrait préparer un document destiné à informer en détail tous les pays membres des critères établis pour sélectionner les dix programmes et les projets en résultant. Avec ceci, on satisfèrait leur intérêt à savoir pourquoi il y a dix programmes, pourquoi on alloue plus de ressources à un programme qu'à un autre et quels sont les projets que reçoivent un appui dans chaque programme. Concernant les nouveaux programmes, il jugea qu'en appliquant le premier point de la résolution de la Proposition de la Grenade on établirait les critères pour les sélectionner et ainsi informer dûment les pays membres.

Le Délégué de la Grenade demande à la Présidence de lui expliquer ce que l'on entendait par "Nouveaux Programmes". La Présidente lui expliqua que c'était des programmes additionnels aux dix déjà approuvés.

Le Directeur Général étendit l'explication en informant que dans le document "Plan à Moyen Terme", on en parle comme s'ils étaient de nouveaux programmes parce qu'ils n'avaient pas encore été approuvés par le Comité Exécutif et le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, et que par conséquent ce n'était qu'une question de chronologie.

Ayant eu cet éclaircissement, le Délégué de la Grenade dit qu'il était d'accord pour retirer le point 2 de son Projet de Résolution et qu'il était sûr que le Directeur Général essaierait d'inclure ce domaine spécifique d'appui technique dans les programmes décrits dans cette section, et que par conséquent il espérait que le Projet de Résolution présenté par sa Délégation serait adopté avec un seul point de résolution pour les fins d'opération de la résolution elle-même, d'accord avec la motion présentée par le Délégué du Brésil.

La Présidente manifesta que le Projet de Résolution était adopté vu qu'il n'y avait pas eu d'autres observations sur le sujet.

Date et Siège de la Deuxième Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture

Le Secrétaire Technique informa que l'on avait distribué à l'Assemblée le document concernant la Date et le Siège de la Deuxième Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain et conformément à la Résolution No. 24 adoptée au cours de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, tenue à Buenos Aires, Argentine, du 10 au 13 août 1981, on accepta l'offre formulée par la Représentation de la Jamaïque de célébrer en ce pays la Deuxième Réunion Ordinaire à la fin du premier semestre de l'année 1983. Le Directeur Général fut chargé de convoquer les membres à cette réunion conformément aux normes réglementaires.

Paroles de Remerciement de l'Ing. Armando Samper

La Présidente céda la parole au Directeur Emérite Armando Samper qui remercia les membres du Conseil pour avoir approuvé à l'unanimité le Projet de Résolution proposé par le Gouvernement de la Colombie concernant le Régime de Pension pour l'ex-Directeur Général de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, Dr. Armando Samper. Il dit aussi que: "nous qui avons été à l'IICA, nous ne cessons jamais de nous sentir liés à l'Institution, en d'autres termes, on peut se retirer de l'IICA mais on ne peut jamais s'en aller". Il eut une pensée spéciale de remerciement pour le Dr. Ralph Allee, son prédécesseur à la Direction de l'Institut, qu'il qualifia de grand philosophe et qu'il appela son maître et ajouta que nombre de ceux qui sont encore à l'IICA doivent une grande orientation au Dr. Allee. Il remercia l'ex-Ambassadeur des Etats Unis près l'OEA, M. Dryer et M. Simon Wilson qui, avec le Dr. Allee, furent des piliers de l'IICA en son époque difficile, surmontée maintenant sous les auspices de la nouvelle Convention et promue avec tant de succès par la vocation et l'énergie déployée par son ex-Directeur José Emilio Araujo.

Ensuite le Secrétaire Technique rappela aux participants qu'ils devaient informer le Secrétariat Technique s'ils étaient intéressés à visiter le CATIE le samedi 30 octobre. Le Secrétaire lut aussi le telex envoyé par le Gouvernement de la Barbade qui informait que le Représentant de ce pays auprès du Conseil était autorisé à représenter simultanément le Gouvernement de la Dominique et que ce dernier pays approuvait la proposition de Programme-Budget 1983 présentée par la Direction Générale.

Projet de Résolution: Programme-Budget 1983

A la reprise de la session, la Présidente communiqua aux Délégués que dans le but d'éviter de longues discussions dans la Salle, elle a eu des conversations en dehors de la plénière avec les différentes Délégations et a pu avoir un accord au sujet du Projet de Résolution concernant le Programme-Budget. Elle proposa donc aux Délégués d'accepter comme Budget 1983 pour l'Institut le montant de US\$ 18 200 000, chiffre qui se situe comme point d'équilibre entre les différentes positions qu'avaient présentées les Délégations. Elle demanda en même temps qu'on autorisât le Directeur Général, en fonction de ce chiffre, à faire les modifications adéquates au Budget.

Immédiatement, les Délégués de la Colombie, du Chili, du Pérou, du Panama de Nicaragua et du Canada demandèrent la parole pour exprimer leur appui au Budget de US\$ 18 200 000. Le Délégué du Guatemala dit qu'il appuyait aussi l'accord auquel on était arrivé et félicita la Présidente pour avoir pensé à cette formule, et demanda que soit précisé que ce chiffre de 18 millions 200 mille dollars n'incluait pas la quote-part de Cuba, parce qu'il y aurait une différence de quelques 200 mille dollars. Je crois, dit-il, que c'est le sens de la Résolution. La Présidente remercia de cet éclaircissement.

Ensuite, demandèrent la parole les Délégations de l'Uruguay, de l'Equateur, des Etats Unis, de la Barbade et Dominique, de la Jamaïque, de l'Argentine, de la Grenade, de Honduras, Suriname, de la République Dominicaine, de la Bolivie, pour offrir leur soutien total à la proposition faite par la Présidente et la féliciter. Ils lui firent des éloges pour la façon magnifique et habile dont elle conduisit ce sujet si délicat, de sorte à amener à ce qu'on approuvât à l'unanimité le Budget, avec l'abstention de la Délégation du Mexique, qui se joignit à la chaleureuse félicitation de la Plénière à la Présidente, mais expliqua qu'il procédait ainsi parce qu'il n'avait pas pu obtenir l'autorisation expresse de l'autorité financière de son pays.

Le Délégué du Brésil, en prenant la parole, rappela la position brésilienne exprimée au cours de la réunion du Comité et, reconnaissant l'effort réalisé par presque tous les pays membres sur le consentement obtenu, appuya la proposition de Mme. Le Président.

La Présidente remercia des expressions de félicitation et déclara que le Projet de Résolution sur le Programme-Budget d'un montant de US\$ 18 200 000 était approuvé.

La Présidente informa que selon l'Ordre du Jour, il y avait divers Projets de Résolution relatifs au Budget, mais comme le chiffre fut modifié, le Secrétariat Technique s'engageait à faire les ajustements pertinents et à les soumettre à la considération des Délégués durant la Cinquième Session Plénière, qui sera tenue avant la Session de Clôture.

Ensuite, la Présidente communiqua à la Plénière que malheureusement elle devait laisser la Réunion parce qu'elle avait été appelée dans son pays et qu'un avion l'attendait. Elle dit qu'elle s'en allait réconfortée, heureuse du déroulement et des résultats auxquels on était arrivé au cours de la Réunion. Elle dit qu'elle croyait dans le dialogue, dans la solidarité internationales, qu'elle était convaincue que les pays pour très grands qu'ils soient ne peuvent marcher seuls, que nos pays doivent agir unis et qu'elle se sentait très heureuse que cet esprit d'unité se fut manifesté à la Réunion. Elle ajoutait qu'elle comprenait qu'il existait un accord concernant la décision des pays de réellement faire face au défi d'augmenter la production en passant par la productivité et que pour cela on insistait pour que l'IICA, qui a été aussi bénéfique pour les pays, soit renforcé, parce que dans la mesure où il est plus fort, il offrira de plus grands bénéfices. Elle remarqua qu'elle s'en allait réconfortée parce qu'elle était au courant des efforts que le Docteur Francisco Morillo faisait pour diriger l'Institution, dans les limitations économiques qui l'affligeaient. Elle souligna qu'elle porterait le message à son Gouvernement pour qu'il continue à faire des efforts, dans la mesure du possible, pour donner les ressources additionnelles que requiert l'Institution. Elle remercia le Ministre de l'Agriculture de Costa Rica, l'Ingénieur Francisco Morales, et par son intermédiaire son Président, Luis Alberto Monge Alvarez, le reste du Gouvernement et particulièrement le peuple costaricien pour

l'amabilité, l'hospitalité et les milliers d'attentions gentilles qu'ont reçues les délégations durant les jours de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil. Elle profita de l'occasion pour remercier tout le personnel de l'IICA, tant les techniciens que les employés, qui offrirent leurs meilleures attentions. Elle dit aussi qu'elle voulait, par l'intermédiaire des Délégués, envoyer un message de solidarité et de bienveillance aux peuples qu'ils représentaient et elle espérait qu'au cours de prochaines réunions du Conseil, du Comité ou de tout autre évènement de l'IICA on se consacrerait à rapporter les expériences positives, les progrès que l'on aurait obtenu parce que nous sommes sûrs que nous avons pris le bon chemin, qui est de vouloir convertir en réalité le rêve de faire de nos agriculteurs, des agriculteurs réellement prospères. Pour terminer, elle remercia de la confiance qu'on lui avait faite pour présider la Réunion, et elle dit que son travail lui fut facilité grâce à l'amabilité et à la compréhension des Délégués et à la capacité et l'appui des compagnons de la Table de Direction. Ensuite elle demande au Premier Vice-Président, le Délégué de la Grenade, M. Denis Noel, d'assumer la Présidence et elle se retira.

Programme-Budget 1983 (Suite)

A la reprise de la session, sous la Présidence de M. Denis Noel, Délégué de la Grenade et Premier Vice-Président de la Réunion, et après qu'on eut approuvé le Budget pour 1983, se manifesta l'inquiétude de diverses Délégations à savoir si le Budget de US\$ 18 200 000 incluait ou non la quote-part de Cuba. Les dús éclaircissements ayant été apportés, on conclut qu'il n'incluait pas la quote-part de ce pays. Par conséquent, la discussion à ce sujet fut close.

Projet de Résolution: Recouvrement des Quotes-Parts de l'IICA

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.22(82), ensuite le Président passa la parole aux participants.

Le Délégué du Mexique dit qu'il désirait que l'on consigne expressément son appui au Projet de Résolution, vu qu'il le considérait très pertinent maintenant que tous les Pays Membres, bien qu'avec des différences de degré et d'ampleur, faisaient face à la crise économique et financière qui accablait le monde, exhortant les Délégués à promouvoir dans leurs pays l'application de ces accords. Il ajouta qu'à la date du 22 septembre dernier, le Mexique avait couvert totalement sa quote-part de 1982 de l'ordre de US\$ 1 122 113, mais qu'il devait encore US\$ 211 6229.11, comme conséquence d'une récente dévaluation de la monnaie de son pays, qui origina que la somme originalement prévue en monnaie nationale devenait insuffisante au moment de son paiement en dollars américains. Il conclua son intervention en rappelant que le Mexique était toujours à jour dans ses paiements à l'IICA.

Le Président remercia de l'intervention du Délégué du Mexique et dit avoir l'assurance que les délégations essaieraient d'obtenir que les paiements de

quote-parts soient faits opportunément et accusa réception, au nom du Secrétariat, de la somme reçue de la Délégation du Mexique. Il invita les participants à considérer le paragraphe 2c du Projet de Résolution qui dans sa version anglaise dit: "make every effort to collect monies due under extraquotas contracts and to collect a portion of the said contracts" et suggéra que la partie finale dise "and to collect in advance a portion of the said contract".

Vu qu'il n'y eut pas d'autres commentaires au sujet de sa proposition de correction, le Projet de Résolution fut adopté.

Affaire Pendante d'Analyse du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture: Observateurs Permanents

Le Président continua avec l'Ordre du Jour et donna la parole au Secrétaire Technique qui donna lecture du document No. 28 qui se réfère à l'Affaire Pendante d'Analyse du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture: Observateurs Permanents. Il indiqua qu'il s'agit d'un rapport que le Comité Exécutif avait demandé de porter à la considération du Conseil et que la Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture qui entra en vigueur en 1980, ne fait pas référence spécifique aux Observateurs Permanents auprès de l'Institut. Le sujet des Observateurs Permanents est traité au Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture aux Articles 9 et 10. L'Article 9 se réfère à la façon dont on accrédite les Observateurs Permanents ou leurs Suppléants respectifs auprès de l'Organisation des Etats Américains ou auprès de l'Institut, pour participer aux Réunions du Conseil, tout en indiquant que ce sont les Gouvernements respectifs qui les accréditaient moyennant communication écrite adressée au Directeur Général de l'Institut. L'Article 10 se réfère à la concurrence et à l'usage de la parole des Observateurs Permanents aux sessions publiques du Conseil et de ses Commissions; il n'existe aucune disposition qui se réfère à la façon dont on admet des Observateurs Permanents auprès de l'Institut. Au cours de la discussion qui eut lieu à la Première Réunion Ordinaire du Conseil à Buenos Aires, Argentine, du 7 au 13 août 1981, à l'occasion de l'approbation du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, il y eut des divergences d'opinion entre diverses Représentations en ce qui a trait à la procédure pour qu'un pays devienne un Observateur Permanent.

Le Conseil approuva une motion présentée par la Délégation du Brésil dans le sens que la considération de cette affaire serait renvoyée pour que le Comité Exécutif approfondisse son étude. En vertu des antécédents résumés, le Directeur Général en sa qualité, de Secrétaire *ex-officio* du Comité porta à la considération dudit Comité le sujet de l'admission des Observateurs Permanents auprès de l'Institut.

Ensuite, le Secrétaire Technique lut le Rapport du Secrétariat, dont le texte est joint au Rapport de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Le Rapport du Secrétariat sur le sujet fut adopté sans observations.

Invitation à la signature de l'Acte Constitutif du CATIE

Le Directeur Général invita les Délégués, Représentants Titulaires, à participer à la signature de l'Acte Constitutif de l'Association Civile CATIE qui aurait lieu en un acte préalable à la Session de Clôture.

Projet de Résolution: Niveau et Utilisation de l'Overhead

Avant de terminer la session, le Président demanda au Secrétaire Technique de lire la proposition concrète du Brésil concernant la Résolution "Niveau et Utilisation de Overhead". Le Secrétaire Technique indiqua que dans la proposition du Brésil on éliminait le cinquième considérant du Projet de Résolution original et que les points de résolution 1 et 2 seraient remplacés par la version suivante:

1. Autoriser le Directeur Général à établir un niveau raisonnable d'overhead pour les projets financés avec des ressources externes, en concertation avec les dirigeants des institutions nationales exécutrices, pour que celles-ci couvrent une proportion adéquate des coûts de direction, de supervision et d'appui de ces projets".

La Déléguée des Etats Unis demanda à la Table si la proposition du Brésil couvrait seulement les institutions nationales. Le Délégué du Brésil expliqua que sa proposition prétend habiliter le Directeur Général de l'IICA à établir les taux de "overhead", en accord avec les dirigeants des institutions nationales. Il dit que ces ressources couvriraient en partie les coûts de l'exécution des projets.

La Délégation des Etats Unis demanda une nouvelle fois si ceci impliquait que l'IICA, comme institution, n'avait pas de frais dans l'administration des projets financés avec des ressources externes, comme par exemple la nécessité de personnel additionnel à l'unité de comptabilité.

Le Délégué du Brésil opina que les ressources provenant de "overhead" ne peuvent couvrir tous les coûts d'exécution des projets, mais seulement une partie.

A ce point de la discussion, la Déléguée des Etats Unis demanda que l'on distribua à la salle la proposition du Brésil.

Le Président demanda que la proposition du Brésil soit distribuée pour commencer la Cinquième Session Plénière de l'après-midi avec ce thème et leva la séance.

VIII. SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU CATIE

Conformément à ce qui est stipulé à la Neuvième Clause du Projet de Contrat entre le Gouvernement de Costa Rica et l'IICA, relatif au Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement, CATIE, approuvé à la Troisième Session Plénière du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, tenue le 28 octobre 1982, le Conseil se constitua à 17:55 le 29 octobre 1982 en Assemblée Constitutive du CATIE, pour procéder à la signature de l'Acte Constitutif dudit Centre.

Présida la cérémonie M. Denis Noel, Délégué de Grande, Premier Vice-Président de la Réunion du Conseil, agissant comme Président pour cause d'absence du Titulaire. La Table de Direction fut composée par M. Francisco Morillo, en sa qualité de Secrétaire *ex-officio* du Conseil et Président du Conseil de Direction du CATIE et par le Dr. Gilberto Pàes, Directeur du Centre.

Sur demande du Président, M. Hernan Fuenzalida, Conseiller Juridique de la Direction Générale de l'IICA lut l'Acte Constitutif du CATIE et procéda à la signature de cet Acte par chacun des Représentants Titulaires des pays membres de l'IICA présents à cette importante cérémonie. L'Acte Constitutif fut aussi signé par le Dr. Morillo en sa qualité de Secrétaire *ex-officio* du Conseil et par les Directeurs Emérites Ing. Armando Samper et Dr. José Emilio Araujo, comme Témoins d'Honneur.

Le Président donna la parole au Directeur Général de l'IICA, qui se référa au moment de grande signification historique qu'était pour le CATIE la signature de l'Acte Constitutif et le démarrage de la nouvelle étape du Centre, qui avait l'appui unanime des pays du continent. A la fin de son intervention le Dr. Morillo remercia le Gouvernement et le peuple de Costa Rica, et spécialement le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de ce pays, qui avaient déployé tous leurs efforts pour rendre cet acte possible.

Le Directeur du CATIE remercia tous ceux présents pour la signature de l'Acte Constitutif, qui garantit l'existence du Centre pour 20 ans et engagea tous ses efforts pour que soient remplies les fonctions de recherche et d'enseignement dans chacun des pays membres.

Ensuite, le Président leva la Session Spéciale de l'Assemblée Constitutive du CATIE.

L'Acte Constitutif a pour objet d'application la disposition du Projet de Contrat Gouvernement de Costa Rica/IICA, qui est une condition obligatoire de la législation costaricienne, vu que l'Association résultant de ce Contrat sera inscrite à Costa Rica conformément aux procédures juridiques de ce Pays.

La signature de l'Acte Constitutif par les Délégués ne signifie pas que leurs pays respectifs ont acquis la qualité d'associés du Centre, ni n'implique qu'ils ont assumé une obligation particulière. La signature de ce document reflète seulement l'accord des pays pour la constitution du Centre, comme conséquence de l'approbation du Projet de Contrat et de l'autorisation donnée au Directeur Général de l'IICA pour le signer.

IX. CINQUIEME SESSION PLENIERE

Au début de la session dans l'après-midi du 29 octobre, le Président annonça à l'Assemblée que, concernant le nouveau Contrat du CATIE, il serait nécessaire d'élire parmi les Etats Membres de l'IICA un pays pour représenter le Conseil Interaméricain de l'Agriculture au Conseil de Direction du CATIE, dans les deux prochaines années, et demanda au Secrétaire Technique de lire la clause correspondante du Contrat du CATIE se référant à la formation de son Conseil de Direction.

Le Secrétaire Technique lut la Clause du Contrat qui avait été acceptée par la Plénière le jour précédent et le Président informa que l'élection aurait lieu à la fin de la Cinquième Session Plénière.

Résolution No. 27: Programme Budget de l'IICA pour 1983

Le Président rappela à l'Assemblée que la Résolution sur le Programme Budget avait été approuvée par la Plénière à sa Quatrième Session et demanda que l'on procédât à sa lecture pour appliquer la procédure établie. Le Rapporteur lut la Résolution No. 27 sur le Programme-Budget.

Projet de Résolution: Etablissement de la Quote-part de Sainte-Lucie

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution. N'ayant pas eu d'observations, le Président déclara la Résolution approuvée.

Projet de Résolution: Etablissement de la Quote-Part de la Dominique

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution. N'ayant pas recueilli d'observation, le Président approuva la Résolution.

Projet de Résolution: Niveau et Utilisation de Overhead

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution. La Déléguée des Etats Unis indiqua qu'elle était d'accord avec la Délégation du Brésil pour qu'on élimine le dernier paragraphe des considérants et qu'elle accepterait la deuxième page du

document avec de légères modifications. Elle suggéra des remplacements au point 1 de la Résolution "Autoriser" par "Demander" à la fin du même paragraphe ajouter "de l'IICA" à la version anglaise et éliminer "internement" au point 4 de la résolution.

Le Président remercia des suggestions de la Déléguée des Etats Unis et soumit à la considération de l'Assemblée le Projet de Résolution avec les amendements suggérés par ce pays.

Le Délégué du Brésil indiqua que les amendements proposés par les Etats Unis améliorent le Projet de Résolution; cependant, il dit que d'après lui, le premier changement suggéré ("Autoriser" par "demander") semblerait affaiblir la délégation accordée au Directeur Général, mais que, dans la pratique, les deux termes auraient la même efficacité et que par conséquent il ne voyait pas d'inconvénient à accueillir la suggestion des Etats Unis.

Le Président consulta de nouveau la Plénière et n'ayant pas recueilli d'observations additionnelles, approuva la Résolution.

Le Directeur Général, concernant la Résolution approuvée, offrit quelques commentaires explicatifs sur les modifications introduites dans la version espagnole de cette Résolution. Intervinrent dans la discussion les Représentants des Etats Unis et de la Jamaïque.

Le Secrétaire Technique lut le point 1 de la Résolution, de la version espagnole, qui fut laissé ainsi rédigé:

"Solicitar al Director General que establezca un nivel razonable de overhead para los proyectos financiados con recursos externos, concertando con las autoridades de las instituciones ejecutoras nacionales para que estos cubran una parte concordante de los costos causados al IICA por la dirección, supervisión y apoyo de esos proyectos".

Le Délégué du Panama suggéra de remplacer la phrase "para que estos cubran" par "para que este cubra", ce qui fut accepté par la Plénière.

Projet de Résolution: Barème de Quotes-Parts

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution sur le Barème des Quote-parts pour 1983, version révisée. La lecture terminée, le Président demanda à l'Assemblée de corriger, dans la version anglaise, l'omission de Cuba et des pourcentages correspondant à l'OEA (1.17%), IICA (1.18%) et du montant de sa quote-part (US\$ 202 795), qui se trouvaient dans la version espagnole. Le Président expliqua que les chiffres totaux étaient corrects dans les deux versions et demanda à la Plénière des commentaires ou observations à ce sujet. N'ayant pas

recueilli d'observations, le Président approuva la Résolution sur le Barème de Quote-Parts pour 1983.

Le Délégué du Mexique demande que l'on consigne dans le procès-verbal l'abstention du Mexique, pour les raisons formulées à la Quatrième Session Plénière.

Projet de Résolution: Etablissement d'Un Système d'Information sur Tous les Projets à Financement Externe

Le Président demanda au Rapporteur de lire le Projet de Résolution, version révisée, soumise à la considération de l'Assemblée par les Délégations de la Grenade, du Brésil et de Panama. Le Rapporteur lut le document et le Président sollicita des observations de la Plénière.

Le Délégué du Honduras demanda d'ajouter "en dollars des Etats Unis d'Amérique" et le Délégué de El Salvador, au même point f, valeur totale du projet en lieu et place de valeur du projet, suggestions qui furent acceptées par le Président. N'ayant pas eu plus d'observations, il déclara la résolution acceptée avec les changements indiqués.

Approbation des Procès-Verbaux et Rapports de la Réunion

Le Président suggéra à l'Assemblée que l'on ne lise pas les Procès-Verbaux de la Réunion, distribués par le Secrétariat mais que plutôt les Délégations indiquent où ils avaient des observations ou corrections pour que le Secrétariat Technique en prenne note et introduise dans la version les changements nécessaires. En ce qui concerne les procès-verbaux du dernier jour de la Réunion (Quatrième et Cinquième Sessions Plénières et Session de Clôture), le Président informa qu'ils seraient envoyés aux pays et que le Secrétariat attendrait leurs observations et commentaires avant de publier le Rapport Final de la Réunion.

Les Délégations demandèrent d'apporter les corrections suivantes au texte des procès-verbaux distribués par le Secrétariat.

Le Délégation de la Jamaïque demanda de changer à la page 1.16 en espagnol et à la page 1.17 en anglais le texte suivant:

"Le Délégué de la Jamaïque exprima ses remerciements pour l'appui reçu de la Délégation de la Grenade et indiqua que le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque se sentaient honorés de cette décision. Il félicita aussi le Directeur Général pour sa désignation au poste. Il continua à manifester sa préoccupation sur la possibilité d'un double emploi entre le Programme VIII et le Programme IX du Plan à Moyen Terme vu que..."

Le Délégué de Guatemala demanda qu'on fasse une correction à la page 1.21 de la version en espagnol, premier paragraphe, à partir de la ligne 14 en modifiant le texte de la façon suivante: "Manifesta sa préoccupation de ce que représente cette réduction, non en ce qui concerne son pays, étant donné que Guatemala a dans le Programme VIII en niveau élevé d'allocation de fonds" et ensuite "mais pour le Programme en général".

Le Délégué de la Grenade demanda d'éliminer les mots "need not" à la page 1.13, ligne 21 de la version anglaise et de les remplacer par "should".

Ne recevant pas d'observations additionnelles au texte des procès-verbaux distribués, le Rapporteur demanda la parole pour reconnaître le travail réalisé par le Secrétariat, les traductrices et tout le personnel qui l'aïda dans sa fonction et demanda que l'on consigne dans les Procès-Verbaux ses remerciements à ces personnes et à MM. Rodolfo Chena, Bayardo Serrano et Luis Montoya.

Le Président remercia le Rapporteur de ses paroles et en son nom et en celui de tous les Délégués et exprima sa reconnaissance pour le travail du Rapporteur et de tous ceux qui apportèrent leur appui aux travaux de rédaction.

Il reconnut spécialement le travail réalisé par le Rapporteur, les secrétaires, les pays membres qui formèrent le Comité Exécutif, les Comités de Lettres de Créance et de Style et le personnel professionnel du Secrétariat.

Avant de fermer la Cinquième Session Plénière, le Directeur Général demanda la parole pour se référer à la façon dont furent réalisés les calculs des quote-parts des Etats Membres pour la Résolution sur le Barème des Quote-parts, déjà approuvé par la Plénière. Il expliqua que les pourcentages furent établis conformément au système de calcul de quote-parts de l'Organisation des Etats Américains, sur le total des pays membres de cette organisation. Sur cette base, la contribution des Etats Unis serait de 66%. Cependant, en incluant dans le calcul Canada et la Guyane, qui ne sont pas membres de l'OEA mais de l'IICA, la contribution des Etats Unis est, réellement, de 61.7%.

Le Délégué de la Jamaïque intervint pour dire qu'il n'était pas de son intention de rouvrir la discussion sur le thème des quote-parts, mais qu'il entendait que l'explication du Directeur Général ne modifierait pas les contributions des autres Etats Membres.

Le Président leva la Cinquième Session Plénière à 19:00.

X. SESSION DE CLOTURE

Signature du Rapport Final de la Réunion

Avant de commencer la Session de Clôture de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, le Président de la Réunion informa les Délégués que l'on procéderait à la Signature du Rapport Final de la Réunion et demanda au Secrétaire Technique de donner lecture du document respectif.

Le Secrétaire Technique, avant de lire le document, remercia de la collaboration de tous les participants au Secrétariat de la Réunion et informa les Délégués que les Procès-Verbaux des deux dernières Sessions Plénières leur seraient remis au cours de la semaine prochaine. Il demanda aux membres de la Commission de Style d'envoyer au Secrétariat Technique les corrections de forme qu'ils jugent nécessaire d'ajouter aux procès-verbaux, avant leur publication finale. Ensuite il lut le document de "Signature du Rapport Final de la Réunion".

Immédiatement, vers les 19:30 le 29 octobre 1982, signèrent les procès-verbaux, le Président de la Réunion, M. Denis Noel et le Dr. Francisco Morillo Andrade, Secrétaire *ex-officio* du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Election d'un Etat Membre du Conseil Interaméricain de l'Agriculture pour faire partie du Conseil de Direction du CATIE

Le Président demanda aux Délégués de nommer ou d'élire un Etat Membre pour faire partie du Conseil de Direction du CATIE, conformément aux stipulations de la Dixième Clause du Contrat relatif au CATIE.

Le Délégué du Chili, prenant la parole, proposa l'Uruguay pour cette nomination, motion qui fut immédiatement secondée par les Délégations de Panama et du Brésil.

Le Président, n'ayant pas obtenu d'autres nominations dit que l'Uruguay avait été indiqué à l'unanimité pour faire partie du Conseil de Direction du CATIE et suggéra que l'élection soit faite par acclamation. La Plénière élut l'Uruguay par acclamation.

Paroles du Représentant Titulaire du Brésil, M. José Ubirajara Coelho de Souza Timm, au noms des participants à la Réunion

Le Président céda la parole au Représentant Titulaire du Brésil qui, en des termes émus et sensibles, se référa au fait d'avoir été désigné pour parler au nom des Délégués et rappela ses longues années de lien avec l'IICA.

Le discours du Représentant du Brésil est joint au Rapport Final de la Réunion.

Le Président remercia des chaleureuses expressions du Délégué du Brésil et céda la parole au Représentant Titulaire du Nicaragua, M. Pedro Antonio Blandón, qui manifesta au nom de sa Délégation sa reconnaissance à tous ceux qui contribuèrent au succès de la Réunion. Au terme de son discours il demanda à tous les participants d'inviter leurs Gouvernements respectifs à déployer tous leurs efforts pour la paix de la région.

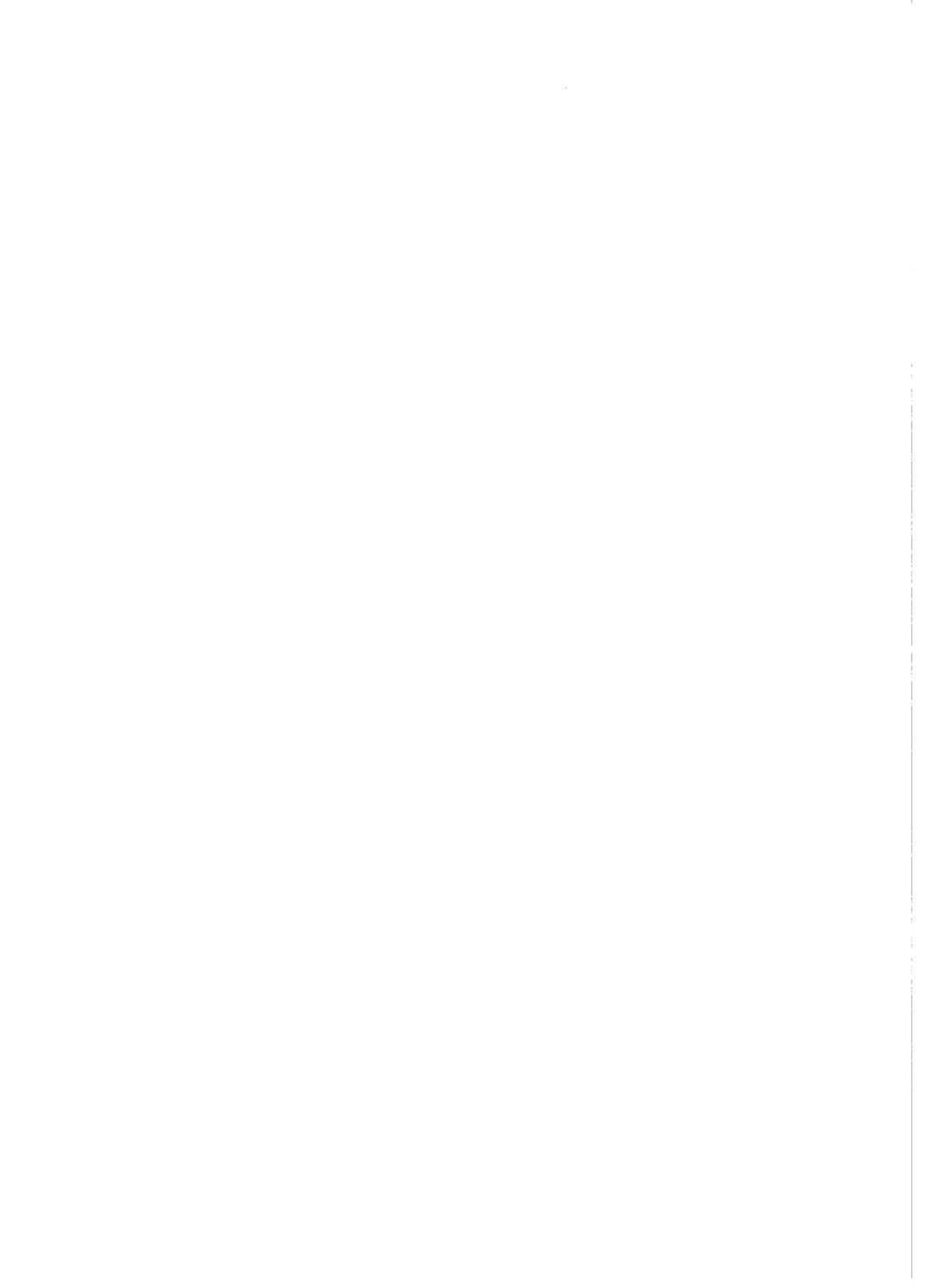
Le Président remercia des expressions du Délégué du Nicaragua et passa la parole à la Représentante Titulaire des Etats Unis d'Amérique, Mme. Joan Scott Wallace, qui fit un rapport des résultats obtenus au cours de la réunion du Conseil et de l'unité de critères qui prévalut durant les discussions. Elle remercia le Gouvernement de Costa Rica et l'administration de l'Institut pour l'hospitalité et les attentions reçues.

Ensuite, prit la parole le Directeur Général de l'IICA, Dr. Francisco Morillo, qui manifesta une immense gratitude aux Délégués pour la compréhension et le sentiment qui dominèrent au cours des Réunions du Comité et du Conseil, et qui rendirent possible les résultats.

Finalement, le Président de la Réunion, M. Denis Noel, Félicita tous les Délégués et Observateurs pour le niveau de participation et de coopération qui dominait dans toutes les célébrations du Conseil et clôtura officiellement la Réunion.

Les textes des discours des Représentants Titulaires du Brésil, de Nicaragua et des Etats Unis d'Amérique, ainsi que ceux du Directeur Général de l'IICA et du Président de la Réunion, à la session de Clôture, sont annexés au Rapport Final de la Réunion.

RESOLUTIONS



RESOLUTION No. 13

POLITIQUES GENERALES DE L'IICA

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

VU:

Le Document IICA/JIA/Doc.27(82) sur les Politiques Générales de l'IICA et le Rapport de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif.

CONSIDERANT:

Que, conformément aux dispositions de l'Article 8, point a. de la Convention de l'Institut: "Le Conseil aura les attributions suivantes: a. Adopter des mesures relatives à la politique et à l'action de l'Institut. "

Qu'il est de l'intérêt des Etats Membres que l'Institut ait des critères et des lignes de politique institutionnelle qui orientent son action dans la présente décennie;

DECIDE:

1. D'adopter les critères généraux et lignes de politique institutionnelle contenus dans le document "Politiques Générales de l'IICA".
2. De charger le Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre ce qui est établi dans le document susmentionné.
3. De charger le Directeur Général de diffuser le plus largement possible les Politiques Générales de l'Institut.

RESOLUTION No. 14

PLAN A MOYEN TERME

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

VU:

Le Document IICA/JIA/Doc.28(82) du 26 octobre concernant le Plan à Moyen Terme et le Rapport de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif du 12 au 17 septembre et du 25 au 26 octobre 1982.

CONSIDERANT:

Que, conformément aux dispositions de l'Article 8, point a. de la Convention de l'Institut: "Le Conseil aura les attributions suivantes: a. Adopter des mesures relatives à la politique et à l'action de l'Institut. . ."

Que, pour l'action de l'Institut, il s'avère nécessaire et opportun d'avoir un Plan à Moyen Terme;

DECIDE:

1. D'adopter le Plan à Moyen Terme soumis par le Directeur Général, avec les additions formulées au sein du Comité Exécutif.
2. De charger le Directeur Général de mettre en pratique ce Plan à Moyen Terme à partir de la date de cette Résolution.
3. De charger le Directeur Général d'informer le Comité Exécutif et le Conseil des mesures prises.

RESOLUTION No. 15

COMMISSION EN SANTE ANIMALE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

VU:

Le Rapport du Directeur Général sur la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale (Document IICA/JIA/CE/Doc. 18(82) rev. et le Rapport de ladite Commission de Consultation, en annexe à ce Document;

CONSIDERANT:

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, au cours de sa Première Réunion Ordinaire tenue en 1981, par Résolution IICA/JIA/Res.18(1-0/81) chargea le Directeur Général de constituer une Commission pour étudier les programmes-budgets de l'IICA et d'autres Organismes Internationaux qui s'occupent de Santé Animale dans l'Hémisphère, et d'évaluer ainsi la façon dont ces programmes pourraient fonctionner avec la plus grande effectivité possible en évitant une duplication d'efforts et en couvrant les maladies et problèmes de plus grande importance économique et leurs répercussions sur la santé publique pour les pays de l'Hémisphère;

Que le Programme de Santé Animale de l'IICA, créé par le Conseil d'Administration de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, fait un travail remarquable dans le Continent depuis ses deux ans d'existence, par le développement de projets spécifiques pour l'éradication et le contrôle de maladies, avec l'appui ferme des Gouvernements des Etats Membres de l'Institut;

Que la Commission de Consultation recommanda l'établissement d'une Commission Permanente en Santé Animale, que le Directeur Général estime dans son Rapport devoir avoir comme objectif d'orienter, d'assister et de servir de mécanisme de consultation et de concertation au Directeur Général et au Programme de Santé Animale de l'Institut, ainsi qu'aux autres organismes internationaux qui ont des activités dans le domaine de la Santé Animale dans les Etats Membres, en même temps qu'il signale les caractéristiques que devrait avoir la Commission;

DECIDE:

1. D'exprimer ses remerciements aux gouvernements et entités qui participèrent à la Réunion de Consultation tenue à Panama (avril 14-17. 1982).
2. De recevoir le Rapport de la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale et d'accepter les critères du Directeur Général au sujet de la Commission en Santé Animale proposée.
3. De charger le Directeur Général de la préparation de Rapports Biennaux sur le travail de la Commission en Santé Animale pour les soumettre au Comité Exécutif et au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

IICA/JIA/Res.16(II-E/82)

17 Septembre 1982

Original: espagnol

RESOLUTION No. 16

RECONNAISSANCE ET APPUI AU CATIE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Centre Agronomique Tropical d'Investigation et d'Enseignement (CATIE), traversa une période que l'on pourrait décrire comme la plus critique de son histoire au point que l'on considéra l'alternative de fermer le Centre;

Que l'état financier du CATIE, ne permettait pas d'atteindre ses objectifs, programmes et projets;

Que l'effort déployé par les pays associés du CATIE, l'IICA et les organismes promoteurs, se termina avec le changement de l'administration du Centre et sa restructuration et reorganisation postérieures;

Que les actions et efforts réalisés par les parties engagées ont conduit à la stabilisation et à la projection du Centre, au bénéfice du développement agricole de la Région.

DECIDE:

1. De reconnaître et de remercier expressément pour l'effort réalisé par les gouvernements des pays membres du CATIE, pour la préoccupation permanente de la Direction de l'IICA, et les organismes financiers qui ont coopéré avec le CATIE à surmonter sa crise.
2. Reconnaître expressément le grand effort réalisé par la Direction actuelle du CATIE, par son corps d'assistants, de techniciens et d'administrateurs, par le personnel, pour la conduite excellente et professionnelle des actions tendant à garantir le fonctionnement normal et l'atteinte des objectifs présents et futurs.
3. D'autoriser le Directeur Général de l'IICA de signer le nouveau contrat du CATIE avec le Gouvernement de Costa Rica, quand il le jugera le plus opportun avant le 30 mai 1983.

IICA/JIA/Res.17(II-E/82)

28 octobre 1982

Original: espagnol

RESOLUTION No. 17

**ETUDE SUR L'INCORPORATION A L'IICA DES PROJETS
AGRICILES ET DE DEVELOPPEMENT RURAL DU SECRETARIAT
GENERAL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa
Deuxième Réunion Extraordinaire,

VU:

La Section A du Rapport sur les Récentes Relations de Travail avec des
Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains (IICA/CE/Doc.
31(82)).

CONSIDERANT:

Que la Résolution No. 561 de la XI Assemblée Générale de l'OEA autorise
la Secrétaire Général de l'Organisation à modifier les programmes et la structure
du Secrétariat Général, d'après les dispositions de la Charte de l'Organisation, et
en tenant compte de la nécessité de renforcer la coordination avec d'autres

institutions internationales, pour éviter la duplicité d'efforts et assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Que comme le stipulent les points a. et b. de l'Article 4 de la nouvelle Convention, il échet à l'IICA "de promouvoir le renforcement des institutions nationales d'enseignement, de recherche et de développement rural, pour promouvoir le progrès et la diffusion de la science et de la technologie appliquées au progrès rural", ainsi que de "formuler et exécuter les plans, programmes, projets et activités d'après les besoins des gouvernements des Etats Membres, pour contribuer à l'atteinte des objectifs de ses politiques et programmes de développement agricole et de bien-être rural".

DECIDE:

1. De demander au Directeur Général, qu'en accord avec le Secrétariat Général de l'OEA et de façon conjointe avec lui, il fasse une étude sur la nature, la portée, l'organisation, les engagements interinstitutionnels et le niveau budgétaire de tous les projets agricoles de développement rural que le Secrétariat Général de l'OEA a réalisés.
2. D'autoriser le Directeur Général à continuer les négociations déjà commencées avec le Secrétariat Général de l'OEA dans le but de perfectionner et de compléter l'étude de possibilités pour assigner à l'IICA la responsabilité d'exécuter tous les projets agricoles et de développement rural sus-mentionnés.
3. Demander au Directeur Général d'informer la Deuxième Réunion Ordinaire de la JIA, par l'intermédiaire du Comité Exécutif, sur les démarches entreprises, de même que sur les implications financières et administratives que représenterait pour l'IICA et pour ses Etats Membres l'assignation de cette responsabilité.

RESOLUTION No. 18

**AJUSTEMENTS AUX REGLEMENTS DU
CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, DU
COMITE EXECUTIF, ET DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INSTITUT**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, au cours de sa Première Réunion Ordinaire (Buenos Aires, Argentine, 10-13 août 1981) approuva sans résolution expresse, les Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale;

Que ces Règlements, une fois mis en pratique, ont révélé des erreurs de forme et de traduction, ainsi que quelques incohérences de fonds qu'il est nécessaire d'étudier afin de les modifier;

DECIDE:

1. De demander au Directeur Général qu'il étudie et revise les Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale, pour corriger toutes les erreurs de forme et de traduction.
2. De confier au Directeur Général la tâche d'étudier et de proposer le cas échéant au Comité Exécutif, afin que celui-ci en informe le Conseil, des modifications de fond qu'il serait nécessaire d'introduire dans les Règlements.
3. Que le Directeur Général devra avoir rempli cet engagement pour la prochaine Réunion Ordinaire du Comité Exécutif en 1983.

RESOLUTION No. 19

**PROGRAMME COOPERATIF DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE CONE SUD**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Programme Coopératif de Recherche Agricole pour les pays du Cône Sud (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, et Uruguay), qui est exécuté, d'une durée de trois ans, en vertu de l'Accord Signé entre l'IICA la Banque Interaméricaine de Développement et les pays de la zone, prendra fin au mois de janvier 1983,

Que les activités développées par le Programme ont eu des résultats spécialement importantes et satisfaisantes pour les pays bénéficiaires;

Que la fin prochaine du Programme peut occasionner la perte de l'infrastructure inter-institutionnelle, que ledit Programme avait mise en place, et paralyser l'atteinte totale de ses objectifs, annulant les bénéfices obtenus;

Qu'il est important et nécessaire de chercher une formule adéquate de financement, avec la participation de la BID et de l'IICA, pour une période de transition minimum de trois ans, qui permette d'achever et de consolider la structure institutionnelle établie par les pays et d'atteindre les objectifs originaux.

DECIDE:

1. De demander au Directeur Général de négocier avec la BID et avec les pays bénéficiaires du Programme, le renouvellement ou l'extension de l'Accord, pour une période additionnelle, afin d'assurer la consolidation de la structure coopérative institutionnelle établie par les pays et l'atteinte totale des objectifs du Programme.
2. D'autoriser le Directeur Général à signer les accords ou documents juridiques nécessaires pour atteindre les buts de cette Résolution.

RESOLUTION No. 20

RELATIONS AVEC LA BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au Cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Qu'il est opportun d'assurer une étroite relation de complémentation entre l'aide financière et la coopération technique pour le progrès de l'agriculture et le développement rural qu'offrent aux Etats Membres la BID et l'IICA comme organismes du Système Interaméricain;

Que, comme le signale le Directeur Général à la Section C du Rapport sur les Récentes Relations de travail avec des Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains, IICA/CE/Doc.31(82), les relations de coopération avec la BID se sont intensifiées considérablement au bénéfice et à la satisfaction des Etats Membres.

DECIDE:

1. D'exprimer sa satisfaction pour les progrès réalisés dans les rapports de coopération complémentaire entre la Banque Interaméricaine de Développement et l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.
2. D'autoriser le Directeur Général à poursuivre les contacts et conversations commencés avec le Président et autres autorités supérieures de la BID, pour que ces relations de coopération se formalisent et s'intensifient dans tous les domaines programmatiques qui se réfèrent à l'agriculture et au développement rural.
3. De demander au Directeur Général de continuer les démarches déjà engagées avec la BID pour aboutir à une extension convenable pour le Programme Coopératif de Recherche Agricole pour les pays du Cône Sud, et pour l'approbation des projets coopératifs similaires pour la Zone Andine, la Zone de l'Isthme Centre-américain et la République Dominicaine et la Zone de la Caraïbe.

RESOLUTION No. 21

**ETUDE DU TRANSFERT POSSIBLE DU CENTRE
PANAMERICAIN POUR LA FIEVRE APHTEUSE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa
Seconde Réunion Extraordinaire,

VU:

La Section B du Rapport sur les Récentes Relations de Travail avec les
Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains (IICA/CE/Doc.
31(82)).

CONSIDERANT:

Les termes de la Résolution No. XIX de la XX Conférence Sanitaire Pana-
méricaine, tenue à St. George, Grenade, en octobre 1978, par laquelle cet Organe
Supérieur de l'Organisation Panaméricaine de la Santé recommande au Directeur
de l'OPS, qu'en consultation avec des agences du système, il étudie la possibilité
de transférer les responsabilités du Centre Panaméricain pour la Fièvre Aphteuse
(PANAFTOSA) à un organisme international plus directement lié au secteur
agricole;

Que l'IICA est l'organisme spécialisé pour l'agriculture et le bien-être rural
au sein du Système Interaméricain qui exécute un important programme de
santé animal, de portée continentale et qui est techniquement qualifié pour
assumer la responsabilité de conduire les activités de PANAFTOSA;

Qu'il faut connaître, à travers une étude détaillée, les implications finan-
cières et administratives que l'absorption du Centre pourrait avoir pour les Etats
Membres de l'IICA, afin qu'au niveau de chaque gouvernement on puisse prendre
les mesures budgétaires requises;

Que la XXI Conférence Sanitaire Panaméricaine tenue à Washington, D.C.,
en septembre de cette année approuva la Résolution XXX dont le point 2 dit
textuellement:

**"Que le Centre Panaméricain de Fièvre Aphteuse demeure comme un pro-
gramme régulier de l'OPS, en attendant que l'on fasse l'étude proposée par
l'IICA à l'OPS et que les Corps Directeurs puissent en décider".**

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à continuer ses gestions auprès du Directeur du Bureau Sanitaire Panaméricain pour réaliser en 1983 l'étude conjointe OPS/IICA, dont fait mention la Résolution XXX de la XXI Conférence Sanitaire Panaméricaine, qui permettra de déterminer les engagements et responsabilités de PANAFTOSA avec les Etats Membres, la structure et l'organisation du Centre, son personnel et les normes réglementaires qui le régissent, le montant total et la distribution de son budget, l'origine de ses ressources budgétaires et les accords et contrats que l'OPS pourrait signer et qui impliquent des obligations ou bénéfiques pour le Centre.
2. De demander au Directeur Général de faire un rapport du résultat de cette étude à la Seconde Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, par l'intermédiaire du Comité Exécutif, et qu'en accord avec celui-ci, il formule une proposition sur le transfert possible du Centre et sur les implications d'ordre financier, administratif et organisationnel que ce transfert pourrait signifier pour les Etats Membres et pour l'IICA.

HCA/JIA/Res.22(II-E/82)
28 octobre 1982
Original: espagnol

RESOLUTION No. 22

POUVOIR GENERALISIME AU DIRECTEUR GENERAL

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'Organe Exécutif de l'Institut est la Direction Générale, selon l'Article 1 du Règlement de la Direction Générale de l'IICA;

Que le Dr. Francisco Morillo Andrade fut élu Directeur Général de l'Institut par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, à sa Première Réunion Ordinaire, tenue à Buenos Aires, Argentine, en août 1981, et qu'il assumait cette Direction Générale le 15 Janvier 1982;

Que le Directeur Général représente légalement l'Institut;

Que conformément à l'ordre juridique costaricien, les pouvoirs généraux et généralissimes doivent s'inscrire dans le Registre Public;

DECIDE:

1. **De donner au Directeur Général de l'IICA, le Dr. Francisco Morillo Andrade, un pouvoir généralissime conformément aux facultés de l'Article 1253 du Code Civil de Costa Rica et celle de donner des pouvoirs de toute espèce, de les révoquer, en agissant séparément et sans limitations, afin qu'il puisse remplir totalement les attributions que confère au Directeur Général la Convention sur l'Institut et ses Règlements.**
2. **D'autoriser le Directeur Général à enregistrer où il le faut, conformément aux lois de Costa Rica, le pouvoir qui lui est conféré.**

**IICA/JIA/Res.23(II-E/82)
29 octobre 1982
Original: espagnol**

RESOLUTION No. 23

**APPUI AU CENTRE DE RECHERCHES EN
COCO ET PALMIER OLEAGINEUX DE SURINAME**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que les pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe sont déficitaires dans la production de graisses et d'huiles végétales;

Que les cultures de Coco et de Palmier Oléagineux ont une grande importance économique dans la production d'huiles et de graisses végétales en Amérique Latine, et spécialement dans la Caraïbe;

Que ces cultures sont très susceptibles aux fléaux et maladies qui limitent leur potentiel productif;

Que le Gouvernement de Suriname se trouve actuellement dans le processus d'établir un Centre de Recherches en Coco et Palmier Oléagineux, pour répondre au besoin de faire des recherches relatives aux fléaux et maladies qui affectent ces cultures;

Que les conditions écologiques sous lesquelles sont exploitées ces cultures à Suriname permettent que les résultats que l'on obtient de ces recherches puissent être transférés à d'autres régions de l'Amérique Latine et de la Caraïbe;

Que le Gouvernement de Suriname a offert de mettre la capacité des services du Centre et les résultats de ses recherches à la disposition de tous pour des activités internationales au profit des Etats Membres.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à élaborer un Projet de Factibilité pour le développement et le renforcement du Centre de Recherches en Coco et Palmier Oléagineux de Suriname, susceptible d'être financé par des agences internationales de financement et dans le but de lui permettre de prêter ses services à d'autres Etats Membres.
2. D'insister pour que le Directeur Général prépare un Projet d'Appui Externe audit Centre, où sera étudiée la possibilité pour l'IICA d'offrir une coopération technique au Projet.
3. D'autoriser le Directeur Général à commencer, avec les ressources du Budget de 1983, l'exécution du Projet auquel se réfère le paragraphe antérieur.

RESOLUTION No. 24

**ACCORDS DE BASE SUR LES
PRIVILEGES ET IMMUNITES DE L'INSTITUT**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture établit en son Article 26 que l'Institut jouira sur le territoire de chacun des Etats Membres de la capacité juridique et des privilèges et immunités nécessaires à l'exercice de ses fonctions et à la réalisation de ses buts; et en son Article 28 que la condition juridique de l'Institut et les privilèges et immunités qui lui sont conférés ainsi qu'à son personnel, seront déterminés dans un accord multilatéral que signent les Etats Membres de l'Organisation des Etats Américains, ou, le cas échéant, dans les accords que l'Institut signe bilatéralement avec les Etats Membres;

Que l'Institut a des Accords de Base sur les Privilèges et Immunités en vigueur avec la quasi totalité de ses Etats Membres, Accords qui furent signés en référence à la Convention sur l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles;

Qu'il s'avère nécessaire d'actualiser ces Accords de Base, pour les lier à la Convention sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, à ses buts, à ses organes et à leurs règlements.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à négocier et à signer avec chacun des Etats Membres de nouveaux Accords de Base sur les Privilèges et Immunités de l'Institut, en référence à la Convention de 1979. Dans ces Accords de Base, le Directeur Général devra rechercher pour l'Institut la reconnaissance de la capacité juridique et la concession de privilèges et immunités similaires à ceux d'autres organismes internationaux ou missions diplomatiques.
2. D'instruire le Directeur Général pour qu'il présente régulièrement au Conseil, des rapports sur ce qu'il aura réalisé.

RESOLUTION No. 25

**REGLEMENT SUR LE REGIME DE PENSION DE
L'EX-DIRECTEUR GENERAL DE L'IICA, LE DR. ARMANDO SAMPER**

**Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième
Réunion Extraordinaire,**

CONSIDERANT:

Que la Délégation de la Colombie présenta au Conseil Interaméricain pour l'Agriculture, à sa Première Réunion Extraordinaire un Projet de Résolution pour accepter que la formule adoptée par la Résolution AG/RES.328, de l'Assemblée Générale de l'OEA, sur le régime de pension du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation, soit appliquée pour octroyer la pension au Directeur et au Secrétaire de l'Institut, ce qui était en discussion depuis 1978;

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture porta la question à la considération du Comité Exécutif et de la Première Réunion Ordinaire du Conseil, en établissant que si la pension était approuvée, elle serait retroactive à partir de la date d'installation du Conseil Interaméricain de l'Agriculture;

Qu'à sa Première Réunion Ordinaire, célébrée du 10 au 13 août 1981, le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, par Résolution IICA/JIA/Res.7(I-O/81) prit la décision d'accepter que la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'OEA sur le régime de pension du Secrétaire Général de l'Organisation soit appliquée, avec les ajustements pertinents, pour octroyer la pension au Directeur Général de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture;

Qu'en approuvant la pension, le Conseil Interaméricain de l'Agriculture laisse en instance pour sa prochaine réunion la décision sur les Directeurs Antérieurs;

Que la continuité institutionnelle de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles reste clairement établie dans la nouvelle Convention et les Règlements de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture;

Que la Résolution approuvée par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture envisage ce qui concerne la récupération de la contribution institutionnelle que les bénéficiaires de pension ayant reçu à travers le fonds de Retraites et Pensions

de l'OEA en prenant leur pension ou se retirant de l'Institut et autres détails concernant le calcul de la pension;

Que dans l'exercice de ses fonctions en tant que Directeur Général de l'Institut pendant neuf ans (1960-1969), l'Ing. Samper offrit une action persévérante pour mener à bien la politique de la "Nouvelle Dimension", avec laquelle on obtint la participation de tous les Etats Américains comme Etats Membres de l'Institut; que ses programmes augmentèrent pour renforcer les institutions nationales de recherche, d'éducation supérieure et de développement rural; et que se décentralisèrent et s'intensifièrent ses activités à travers l'organisation de 3 Directions Régionales, le fonctionnement des trois Centres de Recherche et d'Enseignement dans la Zone Andine, la Zone Nord et la Zone Sud; et l'ouverture de Nouveaux Bureaux Nationaux dans les propres Etats Membres pour lui donner une portée continentale;

Qu'en reconnaissance de la tâche accomplie comme Directeur Général de l'Institut, le Conseil de Direction donna au Docteur Samper le Titre de Directeur Emérite;

DECIDE:

1. D'accepter que le Régime de pension du Directeur Général de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture s'applique aussi à l'Ex-Directeur Général de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, le Docteur Armando Samper.
2. De disposer que la pension et la déduction relatives audit fonctionnaire se calculeront en prenant comme diviseur les années d'expectative de vie du fonctionnaire à la date effective de cette Résolution.
3. Rendre effective la pension à la date de l'installation du Conseil Interaméricain de l'Agriculture et ne pas reconnaître le paiement des pensions qui sont supposément arrivées à échéance avant cette date.

RESOLUTION No. 26

CRITERES POUR LES NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES DE L'IICA

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, lors de sa Deuxième Session Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que la page 25 du Document IICA/JIA/Doc.27(82), intitulé "Politiques Générales de l'IICA", établit:

"Dans le but de faciliter l'analyse et l'établissement des priorités par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, les nouvelles propositions de programmes soumises à sa considération, doivent contenir l'information sur la façon d'appliquer les critères établis d'avance par le Conseil lui même à cette fin".

Qu'il incombe donc maintenant au Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'arrêter les critères qui permettent l'établissement des priorités parmi les propositions en concurrence pour l'utilisation des ressources disponibles,

DECIDE:

De demander à la Direction Générale de l'IICA de préparer, pour être soumis à la considération du Conseil Interaméricain de l'Agriculture à sa prochaine Session Ordinaire, une liste des critères à utiliser dans la détermination des priorités dans le cas de nouvelles propositions de programmes en concurrence pour l'utilisation de ressources disponibles.

RESOLUTION No. 27

PROGRAMME-BUDGET

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA) stipule en son Article 8 que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture aura comme attribution "d'approuver le programme-budget biennal et d'établir les quotes-parts annuelles des Etats Membres";

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture à sa Première Réunion Ordinaire décida: "D'établir que la Proposition de Programme-Budget pour 1983, présentée dans le Document IICA/JIA/Doc.10(81), soit considéré comme un Programme provisoire sujet à révision, tant dans son aspect programmatique qu'à son niveau de budget, au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui aura lieu au Siège Social de l'IICA à San José, Costa Rica, en 1982" (Résolution IICA/JIA/Res.2(1-0/81);

Qu'en application de cette Résolution, le Directeur Général a présenté une proposition modifiée de programme-budget pour 1983.

Qu'on y indique également les parties budgétaires requises pour les services directs de coopération technique (Programmes et Centres), la Direction, Supervision et Appui aux Programmes, les Coûts Généraux et Provisions.

DECIDE:

1. D'approuver le Programme-Budget de l'IICA pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 1983 pour un montant de US\$ 18 200 000.
2. Que le Programme-Budget de l'IICA pour 1983 sera ainsi réparti:

	Milliers de Dollars	
CHAPITRE I – SERVICES DIRECTS DE COOPERATION TECHNIQUE		10 331.5
A. Programme		8 617.4
1. Education agricole formelle	583.1	
2. Appui aux Institutions Nationales de Génération et de Transfert de Technologie Agricole	1 671.3	
3. Conservation et Gestion de Ressources Naturelles Renouvelables	888.9	
4. Santé Animale	830.1	
5. Santé Végétale	666.5	
6. Promotion de la Production Agricole et Forestière	622.9	
7. Commercialisation Agricole et Agro-industrie	629.7	
8. Développement Rural Intégré	1 505.4	
9. Planification et Administration pour le Développement Agricole et le Bien-Etre Rural	883.5	
10. Information pour le Développement Agricole et le Bien-Etre Rural	336.0	
B. Centres		1 714.1
1. Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)	911.0	
2. Centre Interaméricain de Documentation et d'Information Agricoles (CIDIA)	650.1	
3. Centre de Projets d'Investissement (CEPI)	153.0	
CHAPITRE 2 – DIRECTION, SUPERVISION ET APPUI		5 744.5
A. Bureau Directeur Général	1 100.6	
B. SDGA Des Opérations	3 218.7	
C. SDGA des Affaires Externes	1 031.1	
D. SDGA de Développement de Programmes	394.1	

	Milliers de Dollars
CHAPITRE 3 – COUTS GENERAUX ET PRO- VISIONS	2 124.0
A. Retablissement Fondation Kellogg	80.0
B. Fonds Général de Travail	162.0
C. Fonds Mouvement de Personnel	800.0
D. Imprévus	200.0
E. Réserve de Contingence	732.0
F. Equipement et Mobilier	150.0
TOTAL	18 200.0*

* A ce montant, il faut ajouter le remboursement effectué par les Etats-Unis pour concept d'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institution.

3. D'établir que les quote-parts correspondant au Gouvernement de Cuba soient transférées au Fonds Général de Travail de l'IICA et que leur utilisation postérieure devra être approuvée par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Le Directeur Général soumettra un budget basé sur la somme reçue.
4. D'autoriser le Directeur Général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception des parties B.1 du Chapitre 1. B du Chapitre 3, toutes les fois que le total transféré n'augmente ni ne diminue les Chapitres affectés de plus de 20 pour cent.
5. D'autoriser le Directeur Général à faire les ajustements correspondants dans les dépenses autorisées par cette Résolution dans le cas où les revenus pour le prochain exercice s'avèreraient inférieurs à ceux estimés, en informant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

RESOLUTION No. 28

ECHELLE DE QUOTES-PARTS

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Conseil d'Administration de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles a établi une méthode de calcul des quotes-parts des Etats Membres dans une série de résolutions et de décisions comme suit:

Que d'après la Résolution IICA/JD-282 du 18 mai 1962, les quotes-parts annuelles de l'IICA seront calculées sur la base de l'échelle de pourcentage de quotes-parts de l'Organisation des Etats Américains;

Que la Résolution IICA/JD-652, rev. 2, du 28 mars 1969, établit la limite maximum de 66% pour la contribution de tout Etat Membre au budget de l'IICA et que dans l'échelle de contributions on n'inclura que ses Etats Membres;

Que dans la Résolution IICA/JD-658-7, du 23 avril 1969, on a approuvé la procédure pour arriver à l'échelle de pourcentage de quotes-parts de l'IICA, en tenant compte de ce qui est établi dans la Résolution IICA/JD-652, rev. 2;

Que le Canada et la Guyane ne sont pas des Etats Membres de l'Organisation des Etats Américains et que par conséquent les quotes-parts correspondantes doivent être ajoutées au total des quotes-parts des autres Etats Membres de l'IICA;

Que, au cours de sa Première Réunion Ordinaire, dans la Résolution IICA/JIA/Res.3(I-0/81) du 11 août 1981, il fut établi que les quotes-parts pour 1983 des Etats Membres seront approuvées à la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

DECIDE:

1. D'établir les quotes-parts qui correspondent aux Etats Membres de l'IICA pour l'exercice 1983 selon les montants indiqués cidessous:

ETATS MEMBRES	1983		
	%OEA	%HCA	MONTANT HCA
Antigua & Barbuda	.02	-	-
Argentine	7.45	7.48	1 285 515
Bahamas	.07	-	-
Barbados	.08	.08	13 749
Bolivie	.18	.18	30 935
Brésil	9.34	9.37	1 610 330
Chili	.81	.81	139 207
Colombie	.99	.99	170 142
Costa Rica	.18	.18	30 935
Dominique	.02	.02	3 437
République Dominicaine	.18	.18	30 935
Equateur	.18	.18	30 935
El Salvador	.18	.18	30 935
Etats Unis	66.00	66.00	11 342 776
Grenade	.03	.03	5 156
Guatemala	.18	.18	30 935
Haiti	.18	.18	30 935
Honduras	.18	.18	30 935
Jamaïque	.18	.18	30 935
Mexique	7.00	7.03	1 208 177
Nicaragua	.18	.18	30 935
Panama	.18	.18	30 935
Paraguay	.18	.18	30 935
Pérou	.54	.54	92 804
St-Vincent & Les Grenadines	.03	-	-
Ste-Lucie	.03	.03	5 156
Suriname	.13	.13	22 342
Trinidad & Tobago	.18	.18	30 935
Uruguay	.36	.36	61 869
Venezuela	3.59	3.61	620 415
Sous-Total	98.83	98.82	16 983 230
Cuba*	1.17	1.18	202 795
Sous-Total	100.00	100.00	17 186 025
Moins Cuba	1.17	1.18	202 795
Sous-Total	98.83	98.82	16 983 230
Autres Pays Membres:			
Canada	-	6.94	1 192 710
Guyane	-	.14	24 060
TOTAL	98.83	105.90	18 200 000

* Il apparaît dans le but de distribuer le total des quotes-parts.

2. D'autoriser le Directeur Général à utiliser pour de courtes périodes la Ligne de Crédit établie par la Banque dans les cas où pour des retards dans le paiement des quotes-parts des Etats Membres, la disponibilité en espèces le requiert, en informant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
3. De disposer que toute somme reçue en sus de ce qui est approuvé soit versée au Fonds Général de Travail. En outre, les balances des postes non-déposés et qui ne seront pas engagés seront également versées au Fonds Général de Travail, à l'exception de ce qui est prévu dans la résolution IICA/JIA/Res.27 point 3 sur le Programme-Budget.

IICA/JIA/Res.29(II-E/82)
29 octobre 1982
Original: anglais

RESOLUTION No. 29

ESTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DE STE-LUCIE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'Article 94 du Chapitre XIII du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture établit:

“Le Conseil établira la quote-part pour les nouveaux Etats Membres. La quote-part pour la première année sera calculée sur la base du nombre de mois qui manquent pour compléter l'année fiscale, à partir de la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion”.

Que le gouvernement de Ste-Lucie a déposé l'instrument de ratification, de la nouvelle Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture le 9 décembre 1981.

Que conformément à l'Article indiqué, il n'y a pas de quote-part à payer pour l'année 1981.

Que le pourcentage appliqué selon l'échelle de quotes-parts de l'Organisation des Etats Américains est de .03%. La quantité applicable aux Etats Mem-

bres de l'IICA et de l'OEA pour 1982 est de US\$ 15 939 101; les .03% de cette quantité sont US\$ 4 732.

DECIDE:

1. D'approuver la quote-part de .03% de la quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA et de l'OEA.
2. D'approuver la quantité de US\$ 4 732 pour l'année fiscale 1982.
3. D'autoriser le Directeur à créditer le Fonds Général de Travail au moment où il recevra le paiement.

IICA/JIA/Res.30(II-E/82)
29 octobre 1982
Original: anglais

RESOLUTION No. 30

**ETABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT
DE L'UNION DE DOMINIQUE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'Article 94 du Chapitre XIII du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture établit:

“Le Conseil établira la quote-part pour les nouveaux Etats Membres. La quote-part pour la première année sera calculée sur la base du nombre de mois qui manquent pour compléter l'année fiscale, à partir de la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion”.

Que l'union de Dominique a déposé l'instrument de ratification à la nouvelle Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture le 29 septembre 1981.

Que conformément à l'Article indiqué, le calcul de la quote-part pour les trois mois qui restent de l'année 1981 serait comme suit:

1. Le pourcentage appliqué selon l'échelle de quotes-parts de l'OEA est de .02%.
2. La quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA pour l'année 1981 a été de US\$ 13 855 654; les .02% de cette quantité reviennent à US\$ 2 771 par an. Ce qui correspond à trois mois dans cette quantité est US\$ 693.
3. Que la quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA et de l'OEA pour 1982 est de US\$ 15 939 101; les .02% de cette quantité sont équivalents à US\$ 3 188.
4. Que le total pour les deux années est donc le suivant:

a. 3 mois de 1981	US\$ 693
b. 1 an, 1982	3 188
TOTAL	US\$ 3 881

DECIDE:

1. D'approuver la quote-part de .02% de la quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA et de l'OEA.
2. D'approuver la quantité de US\$ 693 pour les trois mois de la période fiscale 1981 et US\$ 3 188 pour l'année 1982, pour un total de US\$ 3 881.
3. D'autoriser le Directeur Général à recevoir le paiement et à le créditer dans le Fonds Général de Travail.

RESOLUTION No. 31

PERCEPTION DES QUOTES-PARTS DE L'IICA

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention sur l'Institut établit dans son Article 23 que: "Les Etats Membres contribueront à la subsistance de l'Institut au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil. . .";

Que l'Institut, dû à des retards de la part des Etats Membres dans le paiement de leurs contributions, a été obligé de faire appel à des prêts et à maintenir des réserves pour faire face aux engagements financiers que représentent l'accomplissement des programmes et des activités approuvées par le Conseil;

Qu'il est d'intérêt pour tous les Etats Membres que les opérations de l'Institut aient une base financière solide et sûre;

Qu'il est souhaitable que l'Institut ne soit pas obligé de faire appel à des prêts, ni à maintenir des ressources pour les cas de retard dans la perception des contributions des Etats Membres;

DECIDE:

1. De demander aux Etats Membres de faire des efforts visant à solder leurs engagement financiers auprès de l'IICA le plus vite possible dans l'année due, en informant le Directeur Général sur leur chronogramme de paiements pour l'année, de façon à ce que l'IICA puisse prendre des mesures en cas nécessaire visant à maintenir ses obligations conformément à la perception de quotes-parts.
2. De demander à l'Administration de l'IICA de:
 - a. Informer le Comité Exécutif de la situation de perception quotes-parts.

- b. Faire des efforts pour recevoir le plus vite possible les quotes-parts de l'année en cours ou des années précédentes, dues à l'IICA.
- c. Faire des efforts pour recevoir les soldes à payer de contrats financés par des ressources de quotes-parts supplémentaires, de même que pour recevoir d'avance une partie de ces ressources, conformément aux dispositions de ces contrats, afin d'éviter à l'IICA d'avoir à utiliser les ressources des quotes-parts assignées à ses programmes réguliers pour commencer ses activités de quotes-parts supplémentaires.

IICA/JIA/Res.32(II-E/82)
29 octobre 1982
Original: espagnol

RESOLUTION No. 32

COMMEMORATION DU BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU LIBERATEUR SIMON BOLIVAR

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa
Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Qu'il y a eu deux cents ans le 24 juillet 1983 que naissait le Libérateur
Simon Bolivar;

Que Simon Bolivar fut l'inspirateur et le précurseur du Système Interamé-
ricain, en convoquant le Congrès Amphictyonique qui se réunit à Panama en
1826;

Que cette réunion coïncide avec la célébration de l'Année Bicentenaire de
la Naissance du Libérateur Simon Bolivar.

DECIDE:

1. De s'associer à la Commémoration du Bicentenaire de la Naissance du
Libérateur Simon Bolivar, ainsi qu'aux actions que la République du
Vénézuéla entreprend en la circonstance.

2. De demander au Directeur Général de l'IICA qu'à l'occasion de la Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui aura lieu l'année prochaine, il organise une exposition graphique et documentaire du travail réalisé par l'IICA avec les ressources du Fonds Simon Bolivar. On rendrait ainsi un hommage à la mémoire du Libérateur et on reconnaîtrait l'effort déployé par le Venezuela pour le développement agricole de la région, en sa qualité de principal administrateur et contribuant du Fonds.
3. De faire connaître dans les pays l'action réalisée par le Fonds Simon Bolivar à travers les projets auxquels il a prêté son appui.
4. De demander au Directeur Général de promouvoir et de stimuler la célébration d'autres actions commémoratives de l'Année Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolívar, dans lesquelles se détachera la personnalité du héros et ses pensées relatives à l'agriculture.
5. D'envoyer officiellement une copie de cette Résolution à leurs Excellences les Présidents des Gouvernements Américains ainsi qu'aux Ministres des Affaires Etrangères et de l'Agriculture.

IICA/JIA/Res.33(II-E/82)
29 octobre 1982
Original: espagnol

RESOLUTION No. 33

NIVEAU ET UTILISATION DES "OVER-HEAD"

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que tous les projets que gère l'IICA, indépendamment de la source de financement, doivent contribuer proportionnellement au coût administratif de celui-ci.

Que le niveau actuel d'"over-head", représente un subside institutionnel des ressources régulières ou des quotes-parts aux projets financés avec des ressources externes.

Que les projets financés avec des ressources externes diffèrent considérablement en ce qui a trait aux conditions et au niveau d'engagement institutionnel.

Que l'IICA dépense une proportion importante de ses ressources de quotes-parts en direction, supervision et appui, dépenses avec lesquelles il fournit non seulement des services de ce genre à ses projets réguliers ou de quotes-parts, mais aussi à ses projets financés avec des ressources externes, étant donné que l'"over-head" qu'il reçoit de ces projets est, actuellement, inférieur à 5% en moyenne.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à établir un niveau raisonnable d'"over-head" pour les projets financés avec des ressources externes, en concertation avec les autorités des institutions exécutrices nationales, pour que ces ressources couvrent une partie en accord avec les coûts de direction, supervision et assistance de ces projets.
2. De différencier des dons octroyés à l'IICA pour son renforcement institutionnel et pour l'exécution de ses services de coopération technique, donnant faculté au Directeur Général de façon à ne pas charger "over-head" dans les cas de dons référés.
3. De demander au Directeur Général de rédiger les règlements internes pertinents afin de donner des normes à la présente Résolution.

IICA/JIA/Res.34(II-E/82)
29 octobre 1982
Original: anglais

RESOLUTION No. 34

**ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME D'INFORMATION
SUR TOUS LES PROJETS A RESSOURCES EXTERNES**

**Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième
Réunion Extraordinaire,**

CONSIDERANT:

Que les ressources de financement externe jouent un rôle de plus en plus important pour faciliter le travail de l'IICA.

Que les projets financés avec des ressources externes doivent être entièrement complémentaires et en accord avec les programmes adoptés dans le Plan à Moyen Terme.

Qu'à partir d'un même accord, convention ou contrat, on puisse réaliser plus d'un projet.

Que le niveau croissant des ressources externes exige un appui administratif plus élevé pour l'Institut.

Que les Etats Membres souhaitent être périodiquement informés de tous les projets mis en oeuvre avec les ressources externes.

DECIDE:

1. De demander au Directeur Général de développer un système d'information pour le Comité Exécutif et pour le Conseil sur toutes les conventions de coopération qui sont établies avec d'autres entités et agences des pays membres et sur le niveau des ressources partagées en indiquant:
 - a. Titre du Projet et pays bénéficiaire
 - b. Ressources Externes
 - i. Montant
 - ii. Source
 - c. Ressources de l'IICA
 - i. Montant
 - ii. Source
 - d. Coût Total du Projet
 - e.
$$\frac{\text{Contribution IICA}}{\text{coût total}} \times 100 = \text{Pourcentage}$$
 - f. Montant d'"over-head" à charger par l'IICA à chacun de ces projets, estimé tant en valeur absolue en US\$ qu'en % de la valeur totale du projet.
2. De demander au Directeur Général d'inclure dans la Résolution concernant les Accords et Contrats, les projets relatifs à chaque instrument formel à partir de l'exercice financier 1984-1985.
3. De rendre cette information disponible à partir de 1983.

LISTE DE PARTICIPANTS

LISTE DE PARTICIPANTS

ARGENTINE

Adolfo Escobar
Secretario
Embajada de Argentina
San José, Costa Rica

Marcelo Castro Escalada
Ministro Consejero, Económico y Comercial
Embajada de Argentina
San José, Costa Rica

BARBADES

Leo Austin
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs
Bridgetown

Lionel Smith
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs
Bridgetown

BOLIVIE

Edwin Moller
Asesor General
Ministerio de Asuntos Campesinos y Agropecuarios
La Paz

BRESIL

José Ubirajara Coelho de Souza Timm
Secretario General
Ministerio da Agricultura
Brasilia, D.F.

Mario Assis Menezes
Asesor Técnico de Coordinación
Ministerio de Agricultura
Brasilia, D.F.

Aral Antunes Jara
Segundo Secretario
Embajada del Brasil en Costa Rica
San José, Costa Rica

CANADA

Claude Brouillard
Assistant Deputy Minister
Ministry of Agriculture
Ottawa

Percy Abols
First Secretary and Alternate Permanent Observer to OAS
Washington, D.C.

Victor Jarjour
Economist
Agriculture Canada
Ottawa

COLOMBIE

Cecilia López de Rodríguez
Viceministra de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Bogotá

COSTA RICA

Francisco Morales Hernández
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Cristina Rojas
Asesora del Ministro y Coordinadora de Cooperación Internacional
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Jorge E. Torres Hernández
Director Ejecutivo
Secretaría Ejecutiva de Planificación Sectorial Agropecuaria
San José

CHILI

Andrés Subercaseaux Salas
Director
Oficina de Planificación Agrícola (ODEPA)
Santiago

Ricardo Ortiz Vidal
Encargado de Negocios a.i.
Embajada de Chile en Costa Rica
San José, Costa Rica

EQUATEUR

Hugo Ortiz
Director de la División Técnica
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

Raúl Sorrosa Encalada
Embajador del Ecuador en Costa Rica
San José, Costa Rica

EL SALVADOR

Miguel Muyschondt Yúdice
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San Salvador

José Ernesto Soto Gómez
Director Ejecutivo
Oficina Sectorial de Planificación Agropecuaria
San Salvador

ETATS UNIS

Joan Scott Wallace
Administrator
Office of International Cooperation and Development
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

Martin Kriesberg
Deputy Administrator
Office of International Cooperation and Development

U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

Norvan Meyer
Assistant Deputy Administrator
USDA/APHIS
Washington, D.C.

Owen Lee
Alternate Representative to the OAS
Washington, D.C.

GRENADA

Denis Noel
Counsellor Grenada Permanent Mission to the OAS
Washington, D.C.

GUATEMALA

Leopoldo Sandoval
Ministro de Agricultura, Ganadería y Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación
Guatemala

Oscar Alejandro González Hernández
Director
Unidad Sectorial de Planificación Agrícola
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación
Guatemala

HONDURAS

Regino Quesada Ramírez
Subsecretario de Recursos Naturales
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Celeo Gilberto Osorio
Director General de Operaciones Agrícolas
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

JAMAIQUE

Derrick Dyer
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Kingston

MEXIQUE

Pilar Saldívar y Fernández del Valle
Embajadora de México en Costa Rica
San José, Costa Rica

Oswaldo Valdés Olivares
Subdirector de Cooperación y Servicios Internacionales
Ministerio de Agricultura
México, D.F

Servando López Benítez
Consejero Agrícola de México en Guatemala
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
Guatemala, Guatemala

Everardo Suárez
Segundo Secretario
Embajada de México en Costa Rica
San José, Costa Rica

NICARAGUA

Pedro Antonio Blandón
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

Julio César Castillo
Director General de Técnicas Agropecuarias
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

Bayardo Serrano
Subdirector General de Técnicas Agropecuarias
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

Teresa Lugo Smith
Responsable de Colaboración Multilateral
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

PANAMA

Bernardo Ocaña
Director de Proyectos Internacionales
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Panamá

Carlos Salcedo
Consejero Agrícola – Representante ante IICA/CATIE
Embajada de Panamá en Costa Rica
San José, Costa Rica

PARAGUAY

Raúl Torres Segovia
Asesor de la Dirección de Investigación
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Asunción

PEROU

Alfredo Barreto
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Lima

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Garibaldi Pezzotti Jorge
Subsecretario de Planificación Sectorial Agropecuaria
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

José Daniel del Rosario Valdez
Director de Cooperación Internacional
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

José Marcos Iglesias Yñigo
Embajador de República Dominicana en Costa Rica
San José, Costa Rica

SURINAME

Jan K. Sariman
Minister of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Paramaribo

Henricus A.F. Heidweiller
Permanent Representative to the OAS
Washington, D.C., U.S.A.

F.W. Van Amson
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Paramaribo

Hugo Leckie
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Paramaribo

URUGUAY

Ana María Rossi de Verdier
Subdirectora General
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

VENEZUELA

Nydia Villegas de Rodríguez
Ministra de Agricultura
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Aquiles Certad
Embajador de Venezuela en Costa Rica
San José, Costa Rica

Nelson José Tineo Valladares
Director Oficina de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Ismael Hernández
Presidente
Fondo de Crédito Agropecuario
Caracas

Nelson Barreto
Consejero
Embajada de Venezuela en Costa Rica
San José, Costa Rica

OBSERVATEURS

OBSERVATEURS PERMANENTS

COREE

Dong Ryun Shin
Consejero
Embajada de Corea en Costa Rica
San José, Costa Rica

ESPAGNE

Gonzalo Fernández de Córdoba
Embajador de España en Costa Rica
San José, Costa Rica

Jorge Carvallo Dafonte
Consejero Agrónomo
Embajada de España en Costa Rica
San José, Costa Rica

EGYPTE

Nabil El Mawelhi
Agricultural Counsellor
Embassy of Egypt
Washington, D.C., U.S.A.

FRANCE

Henri Rouille d'Orfeuill
Consejero Ministro de Cooperación del Desarrollo
Ministerio de Cooperación del Desarrollo
París, Francia

HOLLANDE

Moenir Alam
Jefe de Sección Agraria
Departamento de Asuntos Económicos
Curacao, Antillas Holandesas

ITALIE

Emma Covioli de Zamora
Encargada de Asuntos Culturales
Embajada de Italia en Costa Rica
San José, Costa Rica

OBSERVATEURS DU SYSTEME INTERAMERICAIN

OEA

Howard Salzman
Director de Cooperación Internacional
Washington, D.C., U.S.A.

María Esther Arrieta
Directora a.i.
Oficina de la OEA
San José, Costa Rica

Horacio Palmieri
Coordinador de Proyecto Regional de Alimentos
Oficina de la OEA
San José, Costa Rica

CIM

Flory Soto de Saborío
Delegada Titular de Costa Rica
San José, Costa Rica

BID

Abraham Arce
Especialista en Sanidad Animal (Proyectos)
Washington, D.C., U.S.A.

OPS

Mario V. Fernández
Jefe Programa Especial de Salud Animal
Washington, D.C., U.S.A.

INVITES SPECIAUX

ALIDE

Jaime Espinoza
Asesor General
Lima, Perú

CARDI

Joseph Suah
Head of Unit
University of West Indies
Kingston, Jamaica

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Diogo A.N. de Gaspar
Director Asistente
New York, N.Y., USA

FAO

Rodrigo Santa Cruz
Representante
San José, Costa Rica

GERDAT

René Billaz
Director Científico
París, Francia

ISNAR

Alexander von der Osten
Executive Officer
La Haya, Holanda

KELLOGG FOUNDATION

John R. Welsler
Dean Michigan State University
Michigan, U.S.A.

ROCAP

Paul A. Montavon
Director
Guatemala, Guatemala

ORSTOM

Pierre Lavaux
Presidente de la Junta Directiva
París, Francia

Alain Ruellan
Director General
París, Francia

SIECA

Manuel Martínez y Martínez
Director del Departamento Agrícola
Guatemala, Guatemala

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

Directeur Général de l'IICA et Secrétaire ex-officio	Francisco Morillo Andrade
Coordinateur Général et Secretariat Technique	Luis A. Montoya Rodolfo Chena Ronald Echandi Hernán Fuenzalida
Secrétaire du Directour Général	Emilia Fernández
Coordination Général, Secretariat de Documents:	
Coordinateur	Marigold Genis
Registre et Reception	Clotilde Rodríguez
Coordination Traduction et Service d'Interpretation:	
Coordinateur	Elizabeth Lewis
Traduction	Elizabeth Lewis Susana Raine Marilia Guise Aiza Vargas Piermanie Cadet Claude Nemorin Irma Gladys G. de Grinand Adriana Junqueira
Interprétation	Marjorie Bell Anita Kaufman Patricia Garcés Mayra Carattini María Helena de Oliveros Luis Fernando Werneck Gisele Pard Michel Wolteche
Coordination Dactylographie:	
Coordinateur	Susana Lalli

Dactylographie

**Lilliam Brown
Marta Umaña
Elizabeth Rodríguez
Maritza Chavarría
Miriam Badilla
Flor Loaiza
Carmen Rodríguez
Gudrun Grunwedl
Sonia Serrano
Mayela Rodríguez
Lygia Rojas
Ana C. Gómez
Sonia Valverde
Ma. Elena Vargas
Leda Ávila
Olga Achio
Mercedes Martínez
Maureen Durán
Ma. Elena González
Vera Vargas**

Service de Salle et Distribution de Documents:

Coordinateur

Julieta Jiménez

**Rosa María Arias
Cristina Araya
Sonia García
Flor Lizano
Lorena Muñoz**

Administration

Aurelio Hernández

Services de Transportation

Herberth Tristán

Services Spéciales

Roxana Montero

Communications

**Luis Oconitrillo
Cristina Rodríguez**

Impression de Documents

Juan Mata

**Carlos Mata
Guillermo Cordero
Sergio Vargas**

Information Publique

**Secrétaire
Montage et Arts
Journalistes**

Services de Réception et de Protocole

Mario Vilches

**Vhanly Chaverri
Juan Montero
Patricia Baltodano – IICA
Xinia Aguilar M. – CATIE**

**Alfonso Naranjo
Gonzalo Sáenz**

LISTE DE DOCUMENTS

LISTE DE DOCUMENTS

IICA/JIA/Doc.

- 23(82) **Ordre du jour Provisional**
- 23(82)add. **Ordre du jour Commenté**
- 24(82) **Horaire Provisionnel de Travail**
- 25(82) **Séance d'Inauguration**
- 28(82) **Séance Préparatoire – Ordre du jour**
- 27(82) **Politiques Générales de l'IICA**
- 28(82) **Plan à Moyen Terme 1983-1987**
- 29(82) **Ajustements au Projet du Programme-Budget des Quote-part pour 1983**
- 30(82) **Rapport du Directeur Général sur la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale**
- 31(82) **Situation contractuelle du CATIE**
- 32(82) **Rapport sur la Construction d'un Bâtiment Additionnel au Siège de la Direction Générale à San José, Costa Rica**
- 33(82) **Rapport sur les Contrats Supérieurs au US\$ 250.000**
- 34(82) **Rapport sur l'Etat des Quote-part des pays membres jusqu'au 30 septembre 1982**
- 35(82) **Proposition du Gouvernement de la Colombie sur le Régime de Pension pour l'ex Directeur Général de l'Institut Interaméricain de Sciences Agricoles, Dr. Armando Samper**
- 36(82) **Proposition du Directeur Général pour réaliser des ajustement aux Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale.**
- 37(82) **Affaire Pendante d'Analyse dans le Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture: Observateurs Permanents**

- 38(82) Proposition du Directeur Général pour introduire des modifications aux Règlements pour conférer les Prix Interaméricains au Secteur Rural
- 39(82) Rapport sur les Récentes Relations de Travail avec les Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains
- 40(82) Date et Sièges de la Prochaine Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 41(82) Discours d'Inauguration de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture prononcé par le Directeur Général de l'IICA, Dr. Francisco Morillo Andrade
- 42(82) Discours du Directeur Emérite, Armando Samper, prononcé au cours de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 43(82) Intervention de la Délégation Française faite par M. Henri Rouille d'Orfeuil, Conseiller du Ministre Délégué chargé de la Coopération et du Développement
- 44(82) Discours de Son Excellence M. Jan K. Sariman, Ministre d'Agriculture, de l'Élevage et de Pêche de Surinam, prononcé pendant la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 45(82) Exposition du Dr. José Emilio Araujo, Directeur Emérite de l'IICA, prononcée pendant la Deuxième Séance Plénière de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 46(82) Discours d'Inauguration de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, prononcé par le Ministre d'Agriculture et d'Élevage du Venezuela, Mme. Nydia Villegas de Rodríguez
- 47(82) Discours d'Inauguration de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, prononcé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, M. Francisco Morales Hernández
- 48(82) Discours de M. José Ubirajara Timm, Représentant Titulaire du Brésil, prononcé pendant la Séance de Clôture de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture

- 49(82) Discours de M. Pedro Antonio Blandón, Représentant Titulaire du Nicaragua, prononcé pendant la Séance de Clotûre de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 50(82) Discours de Mme. Joan Scott Wallace, Représentante des Etats Unis de l'Amérique, prononcé pendant la Séance de Clotûre de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 51(82) Discours du Directeur Général de l'IICA, M. Francisco Morillo Andrade, prononcé pendant la Séance de Clotûre de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 52(82) Discours de M. Denis Noel, Représentant de Grenade et Premier Vice-Président de la Réunion, prononcé pendant la Séance de Clotûre de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture

PROJETS DE RESOLUTION

IICA/JIA/PR/

- 1(II-E/82) Politiques Générales de l'IICA
- 2(II-E/82) Plan à Moyen Terme
- 3(II-E/82) Establishment d'un Système d'Information sur tous les Projets a Ressources Externes
- 4(II-E/82) La Concertation d'Actions de Coopération Technique de l'IICA
- 5(II-E/82) Critères pour les Nouveaux Projets et Programmes de l'IICA
- 6(II-E/82) Projets Exécutés avec les Ressources Externes

IICA/CE/INF.2(II-0/82)rev.

Rapport de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture

ANNEXES

**DISCOURS D'INAUGURATION DE LA DEUXIEME REUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE
PRONONCE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'IICA
DOCTEUR FRANCISCO MORILLO ANDRADE**

Recevez mon cordial souhait de bienvenue au Siège de l'IICA. Mon salut renferme l'expression d'une grande satisfaction que nous cause votre présence parmi nous. Les décisions que vous aurez à prendre pendant cette Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, seront d'une haute importance dans la vie de l'Institut; d'autant plus que cette réunion se tient justement en ce mois d'octobre, où nous fêtons le quarantième anniversaire de la fondation de l'IICA.

En 1981, au mois d'août, à Buenos Aires, en Argentine, le Conseil Interaméricain d'Agriculture a tenu sa première Réunion Ordinaire (sous les termes de la nouvelle Convention de l'IICA). Pendant cette réunion on a traité des thèmes de grandes importance pour l'avenir de l'institut, dans sa nouvelle étape, qui a commencé au mois de décembre en 1980, quand la nouvelle Convention est entrée en vigueur. Le 11 Août 1981, le Conseil Interaméricain d'Agriculture, réuni à Buenos Aires, a approuvé les textes des Règlements des organes de l'Institut, à savoir, Le Conseil Interaméricain d'Agriculture, Le Comité Exécutif et la Direction Générale, et on a préparé la révision des autres instruments de base de l'Institution. Dans la Première Réunion Ordinaire, a eu lieu aussi l'élection du premier Directeur Général, et cette honorable distinction est tombée sur moi, votre serviteur; ainsi le Directeur devient le dépositaire de la confiance des Etats Membres, et chargé de mener à bon terme cette Institution, sous la supervision du Conseil, et accomplir les dispositions de la Direction Générale. En Janvier de cette année, la gestion de cette administration a commencé quand le nouveau Directeur Général a prêté serment devant le Dr. Hernan Fonseca Zamora, qui était alors Président du Comité Exécutif de l'IICA et Ministre d'agriculture et d'Elevage du Costa Rica, et devant l'Excellentissime M. Le Président de la République du Costa Rica, devant le Ministre d'Agriculture et d'Elevage du Venezuela et devant le Directeur Général Emérite Dr. José Emilio G. Araujo. De cette manière, un processus d'évolution a commencé à l'intérieur de l'Institut, et qui continue en ordre car il est bénéficié et enrichi par l'expérience accumulée durant les 40 années antérieures. Les nouveaux éléments répondent mieux à la nouvelle Convention, aux règlements du Conseil, à la perception de la situation, à l'évolution de l'agriculture et au bien être Rural des Etats Membres.

Je souligne spécialement le fait que le Comité Exécutif a tenu deux séances où on a examiné minutieusement la proposition du Conseil sur le document

Plan à Moyen Terme; en plus, comptant sur la participation des pays dans un processus de Concertation, on a structuré la proposition d'Arrangement au Programme Budget pour 1983, ces documents seront remis à la considération de ce Conseil. Je voudrais attirer votre attention sur les contributions des Groupes d'Experts internationaux et nationaux ainsi que celles des autorités et des techniciens des pays et de l'IICA lui-même, à la préparation des documents que aujourd'hui, au début de cette Deuxième Réunion Extraordinaire, le Conseil Interaméricain d'Agriculture considérera.

La situation et les tendances du développement agricole et le bien être des pays de l'Amérique Latine et des Antilles constituent la scène où le nouveau IICA devrait jouer un grand rôle pour atteindre ses fins primordiales de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres en Agriculture. Je considère que quelques aspects liés à l'agriculture dans son contexte actuel, sont très importants pour l'IICA, pour cela je me permets de les mentionner brièvement. Les perspectives du monde quant à l'agriculture et son rôle, sont chaque fois plus grandes et par conséquent, de majeure responsabilité; dans la plupart des cas, on ne parle pas seulement au sujet de la production des aliments, en termes d'approvisionnement local ou immédiat; mais on considère aussi le marché international et la sécurité alimentaire de tous les peuples; les processus agroindustriels et la contribution de l'agriculture à la solution du problème énergétique soit par l'épargne ou moyennant l'identification et l'emploi des sources alternes d'énergie renouvelable, font partie des responsabilités; la conservation de l'environnement comme habitat de l'être humain et non seulement comme un substrat de la production, oblige aussi à avoir une nouvelle perception du rôle que joue l'agriculture dans la conservation et le bon usage des ressources renouvelables.

Cependant, ces responsabilités additionnelles retombent sur des habitants ruraux de moins en moins nombreux, car la population rurale dans nos pays a diminué, à cause d'un processus soutenu et apparemment irréversible, augmentant proportionnellement la population urbaine. Ainsi, un groupe de personnes de moins en moins nombreux, doit produire pour une population qui augmente vertigineusement. Cette situation est une conséquence des inconvénients relatifs qu'affronte l'habitant rural par rapport aux autres secteurs de la société. Il est donc nécessaire de faire justice parmi la population rurale pour éviter, d'une part, la charge sociale que représente la migration vers les villes, et d'autre part, le danger d'un désapprovisionnement et par suite la faim.

**DISCOURS D'INAUGURATION DE LA DEUXIEME REUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN
D'AGRICULTURE. PRONONCE PAR LE MINISTRE D'AGRICULTURE
ET D'ELEVAGE DU VENEZUELA. EXCELLENTISSIME MADAME
NYDIA VILLEGAS DE RODRIGUEZ**

Je voudrais souligner l'heureuse coïncidence de me présenter comme Premier Vice-Président de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, qui s'est tenu justement dans ce charmant et accueillant pays où a lieu maintenant la Deuxième Réunion Extraordinaire, à laquelle participe la nouvelle Administration d'IICA, dont le Président Francisco Morillo Andrade est mon concitoyen et mon cher ami. En tant que Ministre d'Agriculture et d'Élevage, mais surtout en tant que personne éprise par l'Agriculture, comme le sont nombreux d'entre vous, je voudrais exprimer ma satisfaction, ma complaisance et mon bonheur de me voir réunie avec vous encore une fois, pour discuter les maints problèmes d'agriculture de nos pays, pour partager nos expériences et surtout pour trouver les solutions aux problèmes et pour converser sur l'importance de cette coopération multinationale travaillant en commun en quête des solutions aux problèmes communs de nos pays.

Je suis convaincue, comme d'ailleurs le sont beaucoup d'entre vous, que le secteur agricole de nos pays est le plus important, parce qu'il est le secteur fondamental de notre économie, et je suis sûre que vous partager mon opinion: il ne peut y avoir de développement économique sans une agriculture solide, développée et prospère. Ainsi, tout ce que nous pourrions faire pour améliorer l'agriculture et le développement agricole, sera de grande importance pour nos pays. Nous devons surtout améliorer le développement humain, qui est un facteur fondamental de l'agriculture et qui est précisément la caractéristique qui la rend différente des autres secteurs de l'économie d'un pays; le facteur humain, c'est l'homme qui travaille la terre, c'est ce que les techniciens appellent le développement agraire et humain de nos agricultures. Car l'agriculture a la particularité - et j'ose dire que cela est commun à tous nos pays - d'être, en plus d'une activité économique, un moyen fondamental de vie. Pour cela, nous devons faire des efforts pour comprendre les paysans et pouvoir, ainsi, donner les meilleures solutions à la problématique de l'agriculture.

Je ne voudrais pas, en cette occasion qui m'est offerte, parler sur l'importance de l'agriculture, parce que nous sommes tous convaincus que c'est elle qui approvisionne nos populations des aliments de base, qu'elle est le principal fournisseur de la matière première pour notre agroindustrie et qu'elle a plusieurs facteurs et qualités, qui la rendent fondamentale. Je voudrais seulement vous

rappeler que le développement agricole et l'agriculture dans nos pays garantissent l'indépendance la plus sûre qu'un pays puisse atteindre: l'indépendance d'alimentation. Je pense donc, que nous devons consacrer toute notre énergie, notre volonté, et notre effort à renforcer et à améliorer l'agriculture de nos pays, car ce que nous obtiendrons ne se perdra jamais. Ce qui me rend encore plus heureuse, c'est de savoir que nous avons la possibilité de le faire, parce que nous connaissons l'expérience, l'apport et le bénéfice que l'IICA a offert à nos pays, et je sens qu'il serait injuste de ne pas vous proposer qu'on fasse tout effort possible, pendant cette réunion, afin d'appuyer, de fortifier et d'affirmer l'existence de cette institution. Je reconnais que les efforts et les travaux importants n'ont pas cessé de se réaliser depuis la première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain et durant deux séances du Comité Exécutif, en vue de réorienter, de réactiver et de fortifier l'IICA, car plus l'IICA est fort et solide, plus nous obtenons de bénéfice. Mais, je suis certaine que vous êtes d'accord avec l'idée qu'il serait injuste aussi de ne pas reconnaître le travail fait par les experts et les techniciens de l'IICA, qui, plus d'une fois, ont réalisé des travaux anonymes, qui ont dépensé beaucoup d'effort, qui ont offert leur expérience pour qu'on ait aujourd'hui un grand progrès dans notre agriculture. Je voudrais proposer que nous employions toute notre intelligence et toute notre imagination, au cours des réunions que nous tiendrons, afin de trouver les meilleures solutions et les meilleures recommandations, pour que l'IICA se fortifie à chaque pas et puisse nous donner ainsi plus de bénéfice. Que la Providence nous illumine pour obtenir le succès dans notre travail. Je connais déjà les résultats des autres réunions extraordinaires de ce Conseil Interaméricain, qui ont eu beaucoup de succès. Dieu veuille que celle-ci soit encore plus productive que les précédentes et vous aurez ainsi contribué à réaliser le rêve de la majorité des personnes ici présentes: faire en sorte que l'agriculture de nos pays soit une activité réellement prospère.

**DISCOURS D'INAUGURATION DE LA DEUXIEME REUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE.
PRONONCE PAR LE MINISTRE D'AGRICULTURE ET D'ELEVAGE
DU COSTA RICA MONSIEUR FRANCISCO MORALES HERNANDEZ**

Le Gouvernement du Costa Rica est très heureux de participer à cette réunion du Conseil Interaméricain d'Agriculture de l'IICA, qui se tient précisément en cette date commémorative des 40 ans de la création et de la fondation de l'Institution. Il y a 40 ans, les représentants de quatre pays se sont réunis au Costa Rica, à Turrialba, afin de créer cette institution; ces pays méritent d'être cités aujourd'hui, après 40 ans de travail fructueux dans cette Institution. Ces quatre pays que je nomme avec un respect historique, sont: Nicaragua, Panama, Les Etats Unis et Costa Rica. Ce sont eux qui ont, originellement, jeté les bases de ce qui est aujourd'hui l'IICA. Les Gouvernements sont passagers, mais ce qui est permanent dans un pays ce sont les peuples; mon salut va donc vers les peuples de: Nicaragua, Panama, Etats Unis et Costa Rica.

Cette Institution a un singulier privilège: Les cinq Directeurs qui se sont succédés pendant les 40 ans sont vivants et mènent une vie active et fructueuse, jouissant de la plénitude de leurs facultés. Je parle du Dr. Allee, du Dr. Samper, du Dr. Madrid, du Dr. Araujo et bien sûr du Dr. Morillo. Quadre d'entre eux sont ici présents parmi nous; Dr. Samper, Dr. Madrid, Dr. Araujo et Dr. Morillo. Les trois premiers ont été directeurs pendant plus de 10 ans, Dr. Samper a vécu au Costa Rica pendant plus de 15 ans. Pour cela, j'attribue cette merveilleuse attitude des Directeurs de l'IICA à la qualité de la vie costaricienne. Madame Le Ministre d'Agriculture et d'Elevage du Venezuela a parlé, avec une mystique et un enthousiasme que je partage, de l'importance de l'agriculture actuellement. Le secteur agraire est vu mêlé dans un grand effort pour revendiquer l'activité de l'agriculture, pour redéfinir le rôle de l'agriculture. En ce sens, le gouvernement du Président Monge Alvarez est arrivé à la limite de l'imagination, à établir comme base de notre programme de gouvernement, un slogan qui reprend cette émotion que vient d'exprimer avec tant de personnalité Madame Le Ministre du Venezuela, ce slogan est: "Retournons à la Terre".

Nous sommes convaincus que le secteur agricole est la seule issue pour notre pays, et que l'agronomie doit se constituer à base d'une nouvelle stratégie pour le développement National. Depuis Mai 1982 jusqu'aujourd'hui, des signes encourageants se sont révélés à nous et à tous ceux qui croient en l'importance du secteur agricole pour notre développement: l'an dernier, de Juillet à Juillet, 27 000 nouveaux postes se sont créés dans le secteur agricole du Costa Rica. Durant 20 ans, ceux qui encouragent les travaux agricoles ont été délaissés et

oubliés par ceux qui encouragent le développement industriel, parce que le secteur agricole renvoyait du travail vers le secteur industriel. De nos jours, nous remarquons un phénomène inverse, du moins au Costa Rica; le secteur agricole, qui jusqu'à maintenant renvoyait la main d'oeuvre, devient une entité génératrice d'emploi, avec un taux d'augmentation d'emploi du 13.5% contre 4.7% du secteur industriel et 3.8% du secteur des services; je considère, donc, que c'est une tendance très positive car nous sommes en train de créer environ 2 000 nouveaux postes par mois dans le secteur agricole.

Dans cette perspective, nous relevons cinq grands défis de l'agriculture: le premier: engendrer des aliments (nourritures, alimentation) le second: engendrer des emplois, le troisième: engendrer des devises, le quatrième: développer les agroénergétiques et le cinquième: avoir l'accès à la terre.

Il est réellement dans notre intérêt, en tant que Gouvernement, que le nouveau Contrat du CATIE soit approuvé. J'avance respectueusement une demande formelle aux représentants des pays amis dans le Conseil Interaméricain, pour qu'ils l'approuvent. Nous sommes aussi intéressés, en tant que pays, formant un maillon de plus dans cette chaîne des 40 ans de l'IICA, de pouvoir continuer à constater que l'IICA est une Institution fructueuse, une Institution qui se renouvelle sans cesse.

Merci beaucoup d'avoir assisté à cet événement au Costa Rica, merci Dr. Morillo de votre invitation. C'est le premier Conseil où nous appuyons et nous approuvons votre nouvelle administration.

Merci à tous.

**INTERVENTION DE LA DELEGATION FRANCAISE FAITE PAR
MONSIEUR HENRY ROUILLE D'ORFEUIL, CONSEILLER DU
MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA COOPERATION
ET DU DEVELOPPEMENT**

Je voudrais d'abord vous remercier de bien vouloir donner la parole à la Délégation Française.

Nous avons tenu à venir ici pour plusieurs raisons:

- pour écouter et comprendre le débat qui se poursuit au niveau de votre Continent sur le développement rural et les questions agraires;
- pour faire un bilan de notre action commune de coopération;
- et surtout profitant de la redéfinition simultanée à l'IICA et en France de la politique du développement, nous sommes venus pour construire une nouvelle relation de coopération.

Enfin, faute de pouvoir participer aux "Négociations Globales" nous profitons de toutes les occasions régionales et sectorielles pour aborder les problèmes Nord-Sud, car nous voulons prendre en compte cette relation dans notre projet politique national, dans notre planification. Malgré l'absence de cadre général, nous voulons préparer quand même, avec nos partenaires du Sud, un projet de Co-Développement.

Nous désirons affirmer notre volonté de coopérer avec les pays d'Amérique Latine particulièrement dans le secteur agricole. En plus des relations bilatérales que nous avons établies sur ce continent, nous avons voulu situer notre action dans un cadre régional et tout naturellement nous avons été amenés à travailler avec l'IICA.

Depuis 1978, la France a signé trois conventions générales qui ont permis de mener, conjointement avec l'IICA, des actions scientifiques et techniques dans des secteurs importants:

- le café avec le programme régional centro-américain PROMECAFE;
- l'agroclimatologie au niveau d'un programme continental;
- l'éducation rurale et la formation de responsables d'entreprises associatives agricoles;

enfin l'évaluation de projets agricoles au niveau du CEPI.

Le bilan de ces actions nous apparaît largement positif. Par ailleurs la Communauté Economique Européenne absente en tant que telle aujourd'hui, poursuit avec l'IICA des actions importantes et je puis vous dire comme pays-membre, avec nos collègues italiens et hollandais, qu'elle suit vos travaux avec la plus grande attention. Sur ces bases et à l'occasion des travaux de la Junta Interamericana de Agricultura, qui va fixer les grandes orientations de l'IICA pour les prochaines années nous venons vous proposer une nouvelle relation.

Cette nouvelle relation que nous devons construire restera empreinte d'une volonté d'échanges des expériences accumulées de part et d'autre de l'Atlantique, notamment celles qui concernent la connaissance et la valorisation des milieux tropicaux. Sur ce point particulier, il faudra, bien sûr, associer l'Afrique. Il ne s'agit pas de transferts, mais d'échanges. Pour les favoriser, il faut développer l'effort d'information scientifique et technique, multiplier les contacts individuels, rapprocher les programmes et les instituts: l'ORSTOM et le GERDAT, Instituts Français spécialisés dans la Recherche et le Développement, présents déjà dans les programmes de PROMECAFE et d'agroclimatologie pourront, du côté français, organiser ce processus dans le cadre des conventions déjà signées.

Quant aux options permettez-moi de rappeler ici à grands traits les idées autour desquelles s'élabore la nouvelle politique française du développement dans le secteur rural. Je me réfère au cadre général défini à Mexico par le Président de la République Française, M. Mitterand, par de nombreuses déclarations du Ministre de Relations Extérieures et du Ministre délégué de la Coopération et du Développement et, enfin, plus directement, au discours de notre Ministre de l'Agriculture à Acapulco, au cours de l'assemblée du Conseil Mondial de l'Alimentation.

En nous fondant sur notre histoire agraire, nous pensons que le développement rural, et notamment la solution du problème alimentaire, passe par la revitalisation des paysanneries. Cette revitalisation est d'abord un problème politique car elle est fonction de la place que donne chaque Etat à sa paysannerie et de l'espace que lui laisse l'ordre économique international actuel. Force est de reconnaître pour le moment, sauf quelques rares exceptions où le secteur agricole a pu bénéficier de soins particuliers, que cette place est la plus mauvaise qui soit. Il nous faut, tant sur les plans nationaux qu'internationaux, renverser cette logique et prendre les mesures qui permettent à la société paysanne d'occuper un espace économique plus large.

Comme vous le savez nous avons des doutes sur les politiques de collectivisation qui mient la paysannerie mais aussi sur celles ultra productivistes, qui expulsent vers les terres marginales et en définitive vers les banlieues urbaines, les populations rurales. Ces politiques se traduisent au niveau des pays par des

développements économiques faibles et complètement déséquilibrés. Nous pensons par contre qu'une véritable "stratégie paysanne" permettra de dégager les réserves de productivité et le surplus de production nécessaire à l'autosuffisance alimentaire et à l'exportation. Nous pensons que les réserves d'emploi sont là. Enfin, nous croyons que cette politique favorisera la sauvegarde de l'authenticité culturelle des peuples et la diversité des styles de développement qui doit correspondre à la diversité des milieux naturels et humains.

Une paysannerie en bonne santé doit occuper un espace économique suffisant. Cela passe évidemment par de justes prix pour les facteurs de production, pour les produits et par un statut de la terre favorable à l'agriculteur. Celui-ci pour exploiter valablement son milieu doit disposer, par tradition ou par appropriation, de techniques, d'espèces et de variétés. Par ailleurs, la paysannerie n'élargira son espace économique que si elle est capable de s'organiser sur le terrain économique et politique pour se défendre. Ce sont là, pour nous, les bases du développement rural. Il faut donc aider les sociétés agraires à se connaître et s'organiser face aux circuits économiques dominants; il faut les aider à développer et à maîtriser leurs espaces économiques par la reconquête de leur marchés intérieurs, notamment vivriers, par l'intégration de nouvelles activités autour de la production agricole: l'artisanat, la pêche, l'agro-alimentaire et bien d'autres. Il faut les aider à disposer de techniques adaptées. Enfin, et notre responsabilité est immense, il faut réorganiser les règles du jeu national et international de manière à favoriser des développements auto-centrés sur des bases nationales ou régionales.

Madame la Présidente, ce sont là les quelques idées que je voulais soumettre à cette Assemblée.

Nous appuyant sur l'expérience passée et actuelle, sur la base d'analyses communes relatives à la problématique du développement rural, je puis vous assurer que la France n'hésitera pas à renforcer sa coopération avec l'IICA en vue de contribuer aux efforts qui dans cette ligne permettront à chaque pays, chaque région et finalement au Continent tout entier d'avoir accès à un véritable développement.

**DISCOURS DU DIRECTEUR EMERITE, ARMANDO SAMPER
PRONONCE AU COURS DE LA DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

Dans le passé, l'IICA a toujours compté sur quatre facteurs fondamentaux pour son succès: 1) la mystique, l'enthousiasme et la qualité de son personnel. 2) la capacité et la continuité dans sa direction. 3) l'identification de ses programmes avec les besoins prioritaires des pays, et 4) l'appui permanent du Conseil Administratif, des Gouvernements et des Institutions des pays membres.

La combinaison de ces facteurs a produit un accroissement graduel et soutenu de l'IICA, sans crises institutionnelles, pendant 40 ans de vie, que nous commémorons aujourd'hui.

Le Directeur Earl N. Bressman, depuis son siège à Washington a donné à l'IICA sa forme juridique et sa structure institutionnelle.

Le Directeur Ralph H. Allee, à son tour, a donné à l'Institut une philosophie, a formé une équipe humaine, a tracé le chemin de l'IICA, et a projeté, depuis son siège à Turrialba, ses activités dans tout le Continent, à travers des programmes et des services régionaux. Il a aussi commencé un programme de préparation des professionnels de l'Amérique Latine, comptant sur l'appui efficace d'une Ecole pour les Diplômés.

Les Directeurs Bressman et Allee ont tenu le gouvernail de l'IICA entre 1942 et 1949 période pendant laquelle a été identifiée l'évolution de l'Institut par le groupe d'Experts, désignés par le Conseil Interaméricain d'Agriculture au cours de sa Première Réunion Ordinaire. Cette évolution est résumée dans le document sur "Les Politiques Générales de l'IICA" soumis à la considération du Conseil Dans cette Deuxième Réunion Extraordinaire.

Quant à moi, j'ai eu l'honneur de renforcer la structure institutionnelle afin que tous les Etats Américains qui étaient alors membres de la OEA, forment partie de l'Institut; de donner à l'IICA une nouvelle dimension pour aider les pays membres à fortifier leurs institutions d'éducation supérieure, la recherche scientifique et le développement rural et de communication; de commencer l'assessorat aux gouvernements afin de renforcer leurs institutions de service public pour l'agriculture, l'organisation et l'évolution de leurs programmes de développement agricole, et le captage des ressources financières dans le cadre de l'Alliance pour le progrès; et de jeter les bases du développement postérieur. J'ai

compté pour l'accomplissement de tous ces oeuvres, sur la précieuse collaboration d'une équipe technico-humaine de grande valeur, menée par Carlos Madrid en tant que Sous-Directeur Général.

Nous avons réussi ces démarches à l'aide d'un système décentralisé d'opérations par l'intermédiaire de: 3 bureaux régionaux permanents, ayant le siège à Guatemala, Lima et Montevideo; 3 centres régionaux d'enseignement et de recherche ayant leur siège à Turrialba, à Bogota dans la Cité Universitaire, et à l'Estanzuela en Uruguay; 15 bureaux nationaux dans les pays membres; un bureau à Washington qui était le siège légal; et un siège opératif, la Direction Générale, que nous avons établie ici à San José, Costa Rica. Nous comptons sur le ferme appui des Gouvernements des pays membres qui ont adopté le système de réunions annuelles du Conseil Administratif, en envoyant des Représentants qui sont de Hauts Fonctionnaires dans les Ministères d'Agriculture des pays membres. Ces pays ont aussi autorisé l'augmentation des cotisations, pendant que le Protocole d'Amendements à la Convention Constitutive de 1944 entrainait en vigueur, pour donner à ces innovations institutionnelles un caractère de permanence.

J'ai dirigé l'IICA assisté par le Groupe d'Experts, pendant la période 1960-1969.

Le Directeur José Emilio Araujo a donné à l'IICA une dimension humanitaire et une portée continentale. Il a dessiné un "Plan Général" qui a situé l'homme en tant que sujet et objet des efforts nationaux de développement et en tant qu'un axe central des programmes de l'IICA. La stratégie de base a été le renforcement du système institutionnel agraire des pays. Le Canada et les nouveaux pays indépendants des Antilles se sont annexés à l'IICA, complétant ainsi le nombre de 26 pays membres, ayant chacun son bureau national. Il a converti le Centre de Turrialba en une association civile sans intérêt de bénéfice, qui a donné une nouvelle orientation à la recherche pour le Développement de l'Isthme Centre-Américain. Il a élargi ses programmes, a augmenté, d'une manière considérable son capital humain et ses ressources financières, et l'a converti en un instrument d'appui efficace aux activités réalisées par d'autres institutions internationales, régionales et nationales. Enfin, il a couronné son oeuvre par la nouvelle Convention Interaméricaine, partant du Siège Central qu'il a construit ici à Coronado. Le Directeur Araujo a dirigé l'IICA pendant la Période 1970-1981 assisté par le Groupe d'Experts.

On pourrait donc comparer les étapes gagnées, à une évolution à travers le temps: Le Directeur Bressman a inauguré les vols domestiques à bord des avions à hélice, voyageant à de courtes distances à partir de son siège à Washington. Le Directeur Allee a inauguré les premières lignes internationales, à partir de son siège à Turrialba, à bord des avions à hélice mais atteignant des distances un peu plus longues. Quant à moi, j'ai eu à inaugurer de nouvelles routes entre San José, Washington, Guatemala, Lima et Montevideo à bord de petits avions de propul-

sion à réaction, à plus grande portée. Enfin, Le Directeur Araujo a introduit le Jumbo, et a multiplié les lignes internationales, partant de son siège à Coronado.

Le nouveau Directeur Général, Francisco Morillo Andrade, ancien élève de l'Ecole pour les Diplômés de l'IICA à Turrialba, devra consolider l'action de ses prédécesseurs pour donner encore plus de fermeté à l'IICA qui commence une nouvelle étape dans le cadre de sa nouvelle Convention. C'est un homme compétent qui travaille avec sérénité et acharnement pour donner une structure plus simple à l'organisation et une nouvelle mystique à ceux qui l'entourent; pour concerter les programmes et les projets avec les gouvernements et les institutions des Etats Membres; pour concerter les programmes dans les zones prioritaires où l'expérience de l'IICA est plus grande et où l'IICA a une meilleure capacité d'action; enfin, pour décentraliser les opérations. Je suis complètement d'accord avec ce que le Directeur Morillo a établi, dans les documents sur "Politiques Générales de l'IICA", "Plan à Moyen Terme 1983-1987" et "Les Amendements au Projet du Programme-Budget de Cotisations pour 1983", documents acceptés par le Comité Exécutif, avec des modifications appropriées et réussies, et soumis à la considération du Conseil.

Le Directeur Morillo sait très bien que les temps actuels ne permettent pas le montage d'une flotte de gigantesques avions supersoniques. Il sait que, comptant sur l'appui des Directions de zone, les Jumbos compacts peuvent parfaitement desservir les lignes à travers le continent Américain.

Il a proposé de concentrer l'action de l'IICA sur dix programmes, avec des projets à caractère aussi bien national que multinational, de modérer le rythme d'accroissement du budget, de diminuer le nombre des charges du personnel international, et de réaliser une déconcentration quant à sa position dans le Siège Central, pour renforcer les unités opératives dans les pays.

Je voudrais attirer votre attention sur quelques aspects des politiques tracées par le Directeur Général et qui méritent d'être soulignés. Je le fais, seulement pour participer un peu au bon succès de la nouvelle étape que l'IICA commence aujourd'hui.

Il est essentiel qu'il y ait une congruence nette entre les politiques générales à long terme, le plan à moyen terme et le programme budget biennal.

L'IICA doit anticiper les besoins futurs à portée multinationale. Mais il doit aussi porter son attention, de préférence aux priorités à court terme signalées par le gouvernement de chaque pays dans le processus de concertation.

Le renforcement des institutions d'enseignement, de recherche et de développement rural, doit continuer à être l'une des fonctions prioritaires de l'IICA.

La proposition pour un contrat soumise à la considération du Conseil, est une solution, très satisfaisante, aux problèmes institutionnels apparus, et elle assure la continuité du Centre en tant qu'association civile à caractère scientifique et éducatif, pour le bénéfice des régions du tropique américain, intimement lié à l'IICA.

Je voudrais, finalement, remercier, sincèrement le Comité Exécutif, qui par acclamation, a approuvé la proposition du Gouvernement de Colombie, que je sois inclu dans la loi des retraités, approuvée pendant la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture, pour le Directeur Général de l'IICA. Par cette décision je me vois encore plus obligé à collaborer et à contribuer aux efforts des Etats Membres de l'IICA pour qu'ils atteignent leur développement agricole et leur bien être rural.

L'homme, les structures agraires et les organisations paysannes doivent toujours être une partie fondamentale des efforts de l'IICA. Les recherches et l'innovation technologique ne peuvent pourtant pas être négligées en tant qu'instruments indispensables pour élever les niveaux de production et de productivité.

L'information reste un instrument indispensable au développement agricole. Il est évident que le besoin de gérer, d'une manière efficiente, l'information numérique du secteur agricole, se révèle à chaque moment plus nécessaire. Cependant, l'amélioration de l'information numérique ne doit pas se faire au détriment de l'information bibliographique et documentaire, qui reste toujours un instrument de travail indispensable à tous les professionnels. Il faut être prudent en transférant les programmes et les projets utilisés par d'autres organisations internationales, car il faut s'assurer que l'IICA compte sur une compétence technique adéquate et qu'il dispose des ressources financières nécessaires.

La collaboration constructives avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales est indispensable à la bonne gestion des apports financiers des Gouvernements, offerts aussi bien à l'IICA qu'aux autres organisations. Cela est particulièrement important par rapport à l'OEA, au BID, à la FAO et aux centres internationaux de recherches agricoles.

La décentralisation doit renfermer, non seulement la décentralisation physique mais aussi la décentralisation de la planification de l'exécution et de la décision, dans un cadre approprié d'attribution de responsabilité et de délégation d'autorité, comme l'a déjà dit le Directeur Général et comme le consignent les documents soumis à la considération du Conseil.

La dualité entre les Directions de Zone et les unités opératives d'une part, et les Directions de Programmes et les actions techniques d'autre part, est fonctionnellement nécessaire. Il faudrait pour la manier, des mécanismes

d'action adéquats pour qu'ils se complètent d'une manière efficace et sans interférences indues.

Messieurs les Représentants:

A titre personnel, j'étais membre du Conseil du CATIE. Aujourd'hui je me réjouis que ce Centre aie pu surmonter la crise très grave qui l'a frappé et qu'il soit en condition d'entrer dans une nouvelle étape de renforcement et de consolidation, grâce à l'effort conjoint de l'IICA, du Conseil Directeur, du Directeur et du personnel de La Direction du Centre.

**EXPOSITION DU DOCTEUR JOSE EMILIO ARAUJO
DIRECTEUR EMERITE DE L'IICA
PRONONCEE PENDANT LA DEUXIEME SEANCE PLENIERE
DE LA DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

Tout d'abord, je voudrais remercier le Directeur Générale, des documents qu'il a présentés dans cette réunion et, en mon cas particulier, du Rapport Annuel et des Rapports Financiers de 1981, car ce sont les documents relatifs à la dernière année de l'administration précédente, et je me permets, peut être un peu égoïstement, de la féliciter de la manière dont les documents sont présentés. Je crois qu'ils représentent assez bien ce qui a été fait dans l'institut pendant la dernière année de mon administration.

Cependant, je ne pourrais pas, Madame Le Président, ne pas demander à tous, avec respect et dans la meilleure des intentions, de lire avec attention et intérêt le Chapitre II du Rapport Annuel où est analysé et résumé l'état financier de 1981. Je vous le demande parce que dans ce Chapitre il y a une série d'observations très importantes pour les pays qui doivent appuyer cette Institution s'ils veulent réellement qu'elle soit grande et forte et qu'elle puisse les aider.

A la fin de l'année dernière et au début de cette année fiscale, le processus n'a pas été le plus favorable, car le pays qui verse à notre organisation la plus importante contribution cesse de suivre le système qu'il suivait pendant des années: payer ponctuellement ses cotisations à l'IICA, il retarde le versement de 1981 dont une partie n'est pas payée, en plus il retarde le début des paiements de l'année 1982, ce qui cause à l'Institution des problèmes financiers dont il faut tenir compte. Nous connaissons les problèmes qui frappent aussi les pays en voie de développement, mais ce qui nous inquiète c'est que le pays le plus important de notre système, quant à la contribution, retarde ses versements. Pour cela, je crois qu'il est important que nous soyons tous au courant de ce qui est écrit dans le Chapitre II du Rapport et être ainsi conscients de ce que nous attendons de notre Institution.

Madame Le Président, en analysant les documents présentés ici par le Directeur Général, et sachant que parmi les fonctions que le Règlement accorde aux Directeurs Emerites se trouve celle de servir comme conseiller au Directeur Général et de l'aider dans son analyse, je voudrais présenter ces commentaires au Conseil pour appuyer Le Directeur Général ou pour le sermonner si le cas se présente. Je voudrais exprimer mon accord parfait aux documents et en particulier mon appui au Directeur Général en ce qui concerne la Politique Générale de l'IICA. A propos du document qu'on présente au Conseil, et après la collabo-

ration donnée par le Comité Exécutif, je n'ai qu'à me réjouir du contenu de ce document. Il ne se présente pas comme une évolution du Plan Général dans l'analyse de ce qui sera apparemment la politique de l'IICA pour la prochaine décennie. Je crois que le document comprends plusieurs idées fondamentales. Il renferme aussi des points résumés sur lesquels nous devons réfléchir et qui feront réfléchir spécialement les Représentants de l'IICA dans les pays. Par conséquent, les réflexions seront aussi portées sur les détails du Plan à Moyen Terme et au Plan en soi. Le Directeur Général et son équipe y réfléchiront aussi afin de détailler le Plan au fur et à mesure que les pays demandent certains types de coopération.

Madame Le Président, je voudrais aussi faire au moins une observation: les pays, surtout ceux qui appuient le plus notre Organisation, et qui reçoivent d'elle les services qu'ils sollicitent depuis plusieurs années dans ces Conseils, présentent l'inquiétude suivante: nous devons concentrer l'action et diminuer les domaines de travail de l'IICA. Je pense, Madame Le Président, que cette idée ne concorde pas avec l'idée fondamentale qui apparaît dans le document sur les Politiques, et qui exprime que l'agriculture doit assumer une prépondérance fondamentale dans le développement de nos pays tel que Madame Le Président l'a annoncé dans son discours d'inauguration avec, je crois, une grande joie —Ou l'agriculture dans nos pays est forte et à de l'essor, ou nous n'avons pas de développement— Je pense que le critère présenté par les pays a été suffisant pendant l'époque de l'influence qui tendait à nous transformer en pays industriels, l'époque où on a laissé l'agriculture de côté. Mais c'est un aspect que nous avons toujours combattu car nous croyons que l'agriculture est l'élément fondamental pour la transformation de nos pays. Maintenant que cette idée est dans la conscience des pays et qu'ils acceptent que cela soit fait ainsi, nous ne pouvons pas permettre que l'IICA en tant qu'Organisme Interaméricain d'Agriculture, réduise son action à quelques domaines, ou que nous retournions à l'ancienne organisation dont l'unique préoccupation était l'enseignement et l'expérimentation.

Nous devons considérer l'agriculture comme un tout, le secteur rural comme un tout, pour cela, Madame Le Président, je voudrais exprimer mon appui total aux dix programmes avec leur vision actuelle, parce que, comme je le vois, ils couvrent ce domaine et ce qu'on doit offrir aux pays. Ceux-ci choisiront, des offres de collaboration de l'IICA, ce qu'ils considèrent prioritaire.

La priorité n'est pas de cet Institut, ni de ce Conseil en soi elle est celle de chaque pays. Dans l'ensemble des opportunités de coopération techniques que l'Institut offre aux pays, chacun choisira ce qu'il considère prioritaire, en ce moment, et prendra les décisions pour des projets au niveau national ou multinational: chose que j'appuie aussi.

Je ne voudrais pas manquer de faire une petite observation en tant que contribution à Monsieur le Directeur Général dans l'organisation de l'IICA. A mon avis, la manière dont Monsieur Le Directeur Général a présenté l'organisa-

tion de la Direction Centrale, est très bonne; il a concentré les aspects de planification dans une Direction de Programme et il a réorganisé ce qui concerne les opérations dans le Siège Central. Cependant, j'ai un petit souci quant à la reconstitution des zones en organisation décentralisée. Nous avons évité cette figure quand la décentralisation était arrivée à un point tel que ce Siège Central avait des difficultés à réunir les éléments annuels, même pour l'information du Conseil. Je me souviens qu'en 1970, quand j'ai reçu la Direction Générale, je n'ai pas pu clôturer l'an fiscal de cette année, qui se terminait de juin à juillet, que le 20 octobre 1970, car les Directions Régionales qui concentraient les informations des Bureaux tardaient beaucoup à nous faire parvenir l'information, et nous ne pouvions pas avoir les éléments de coordination à temps. Je constate que le Directeur Général a eu le soin de prévoir des mécanismes d'action qui permettent que l'opération soit efficace; j'ai fait donc ce commentaire poussé par un esprit de contribution.

La manière dont le Directeur Général a traité le Programme et le nouveau Contrat du CATIE, me cause une grande satisfaction et un grand plaisir. Je demande aux Représentants de tous les pays de l'appuyer, comme, en tant que collègue, je le fais, convaincu que cela permettra à l'Institut de continuer sa collaboration non seulement en Amérique Centrale et les Antilles, comme l'est l'action prioritaire du CATIE, mais de l'étendre aussi dans tout le Tropique Américain. Souvenez-vous Messieurs Les Délégués, que plus de 80% du territoire de ce continent se trouve dans des zones tropicales et sous-tropicales, et nous attachons un grand intérêt à plusieurs résultats, surtout à ceux de la méthodologie qui s'est développée au CATIE; je crois que ce centre a grandement contribué dans le progrès d'Amérique en mettant le concept des systèmes de production au niveau qu'il a atteint aujourd'hui et qui a déjà donné une projection mondiale à l'action du CATIE, parce qu'on parle de système de production, non seulement ici, dans les zones influencée directement par le CATIE, mais aussi dans tout le monde, pour nous sauver des problèmes relatifs à l'alimentation, déjà cités ici, car on ne peut dépendre seulement des grains, nous devons chercher une plus grande participation de toute la production végétale et animale en processus de développement. Pour cela, Madame Le Président, je pourrais terminer cette intervention, en demandant un appui total au budget présenté, et je ne voudrais pas que Messieurs les Représentants conservent l'idée de diminuer ou de modérer l'accroissement de l'IICA. Je pense, au contraire, que cet accroissement doit être proportionnel aux demandes faites par les pays; plus ils ont besoins de l'IICA, plus ils devraient apporter des fonds. Nous ne devons donc pas avoir tant de soucis quant au niveau du budget, ce qui est nécessaire c'est que les pays comprennent qu'ils peuvent obtenir toute aide de l'IICA; qu'ils peuvent naturellement l'appuyer en payant leur cotisation au moment opportun. Je vois qu'il y a un projet de résolution du Comité Exécutif, en ce sens, ce qui me paraît excellent, car nous pouvons ainsi économiser ce qui apparaît dans le budget comme frais, pour payer les intérêts des prêts. L'Institut ne pourra pas faire autrement si les cotisations n'arrivent pas à temps. Si cette économie est faite, nous aurons plus d'argent pour les programmes et nous ne penserons jamais à

diminuer le budget car ainsi on arrivera à améliorer la situation financière ou à résoudre les problèmes. Par conséquent, je vous confie la demande de celui qui, pendant douze ans, a joui de l'appui presque unanime ou du moins plusieurs fois majoritaire, de ce que ce budget présenté par Le Directeur Général soit approuvé et par suite appuyé pour que la politique ici présentée puisse se développer.

Une dernière observation, Madame Le Président, c'est l'offre permanente de mes services, car j'ai vécu dans cette Institution pendant plusieurs années, je l'aime beaucoup, et je continuerai à y vivre pendant les années qui me restent de vie à travers ma participation à la politique dans mon pays, en assumant les responsabilités que le Gouvernement me confie; en ce moment, le Ministère de l'Education; cependant mes collègues de l'agriculture sont toujours présents dans mon esprit, et je les accompagne dans leur travail à l'IICA. J'insiste: les évaluations périodiques faites par des groupes d'experts externes ne devraient pas nous inquiéter, elles ne devraient surtout pas inquiéter les pays qui donnent la plus grande contribution à l'IICA; je doute fort que ces travaux soient très utiles, comme de l'avantage des rapports de ces experts à l'IICA. Pendant mon administration j'ai dû me réunir avec deux de ces groupes: j'ai dû suivre la fin d'un travail et le début d'un autre, et je ne dirais pas qu'ils nous donnent réellement une grande aide. Je préférerais que les pays pensent à appuyer un système d'évaluation continue, à l'IICA, réalisé par les pays eux-mêmes à travers le Comité Exécutif. Ce système consiste en la présence des techniciens des pays pour faire les évaluations en vue de l'évolution du Plan Général et de celle du Plan Indicatif à Moyen Terme. Cela, Madame Le Président, c'est simplement une idée que je soumetts à l'étude.

Merci beaucoup, merci au Directeur Général de m'avoir invité à cette réunion à laquelle j'ai participé avec le désir et le souhait que l'Institut continue à grandir et à s'étendre conservant le cachet d'un Organisme d'appui au secteur prioritaire, cet important secteur de développement qui n'est autre que l'Agriculture dans notre Amérique. Merci.

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JAN K. SARIMAN
MINISTRE D'AGRICULTURE, D'ELEVAGE ET DE PECHE DE
SURINAM PRONONCE PENDANT LA DEUXIEME REUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

Madame Le Président:

J'ai l'honneur et le plaisir de vous féliciter, bien que je le fasse un peu tard, pour votre élection.

Nous nous attendions à ce que les discussions sur les différents points de l'agenda soient conduites d'une manière efficiente et sans aucun problème, sous votre direction; et nous n'avons pas été déçus.

Pendant les deux dernières années, notre Gouvernement a essayé d'intensifier la coopération avec les pays frères de l'Amérique.

Jadis, notre participation au travail des différents organismes du Système Interaméricain, a été fortuite.

Après la signature de la Convention établie par l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, le 20 novembre 1980, nous nous sommes engagés beaucoup plus dans les activités de l'Institut.

Le besoin et la valeur des organisations politiques sont incontestables pour nos peuples, organisations telles que les Nations Unies et notre organisation l'OEA (Organisation des Etats Américains).

D'autre part, on ne peut pas nier que les relations régionales entre états et personnes sont appuyées par des organisations telles que l'IICA (Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture) qui sont plus au fait de la réalité et des nécessités de la vie quotidienne de nos peuples.

C'est pour cela que le Gouvernement de Suriname considère que l'IICA est d'une grande importance.

Par nos relations avec l'IICA, nous souhaitons attacher son grand potentiel à nos efforts pour subvenir aux nécessités du peuple de Suriname. En d'autres termes, notre Gouvernement croit que tous nos efforts doivent être dirigés en vue d'obtenir l'aide de l'IICA pour le développement agricole, car c'est un secteur qui offre de grandes possibilités.

Parmi nos activités agricoles, la culture des cocotiers et la Palme Africaine relève d'une grande importance pour le développement de notre économie présenté et future.

Tel qu'il est indiqué dans le rapport de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif pour l'établissement d'un Centre de Recherche, notre pays possède une expérience assez vaste dans ce domaine, dûe à des plantations de cocotier et de Palme Africaine disséminées dans les différentes régions du pays. Actuellement il y a 1600 hectares de Palme Africaine en production, dont la récolte est en marche dans le pays, et on est en train de semer 5 000 hectares en plus. Mon Gouvernement a destiné environ 85 millions de dollars à ce secteur; somme qui sera investie pendant les trois années prochaines. A cause de cet investissement, on considère important l'établissement d'un Centre de Recherche pour des études sur les cocotiers et sur la Palme Africaine en Suriname.

Madame Le Président: nous manquons, hélas, d'experts nécessaires dans ce domaine, qui nous permettent d'organiser systématiquement et de maintenir les activités des recherches sur les maladies et les fléaux qui attaquent les cocotiers et la Palme Africaine, ainsi que les mesures à prendre et le contrôle nécessaire pour les supprimer. Ce besoin se fait encore plus pressant, car les récoltes actuelles sont attaquées par les deux maladies les plus communes:

L'aide prêtée par l'IICA à la phase I sera d'une grande importance, elle aidera à renforcer les activités de recherche relatives à ces maladies, et la base de la phase II sera l'établissement du Centre de Recherche.

Les activités de ce Centre ne seraient pas limitées à notre pays, mais nous tiendrons compte de les faire parvenir à toute notre région.

Je voudrais indiquer à propos de ce thème, que le cocotier et la Palme Africaine jouent un rôle très important dans l'économie de nos pays frères de la région. Le Centre de Suriname, par conséquent, ne s'adaptera pas seulement à notre pays et à notre situation, mais il pourrait engendrer un échange de connaissances et d'expériences entre Suriname et les autres pays de l'Amérique Latine et les Antilles, et pourquoi pas entre les pays déjà cités et d'autres en dehors de la région.

Madame Le Président, je suis très heureux de montrer la relation positive de mon Gouvernement avec l'IICA, ainsi que la grande coopération dans le domaine du développement agricole.

J'ai une grande confiance que l'établissement du Centre de Recherche, guidé par l'Institut nous aidera énormément à atteindre nos buts et objectifs communs, qui sont l'amélioration et le renforcement au niveau inter-régional.

Pour cela, Madame Le Président, la Délégation de Suriname espère que le Projet de résolution présenté, obtiendra l'approbation générale et unanime de ce Conseil.

Merci, Madame Le Président.

IICA/JIA/Doc.48(82)

29 octobre 1982

Original: Portugais

**DISCOURS DE MONSIEUR JOSE UBIRAJARA TIMM
REPRESENTANT TITULAIRE DU BRÉSIL
PRONONCE PENDANT LA SEANCE DE CLOTURE DE LA DEUXIEME
REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

Pendant ces jours de travail, nous avons beaucoup discuté, et l'inquiétude dominante a été l'établissement des critères. Très honoré d'être le porte-parole des Messieurs les Délégués, j'ai essayé de percevoir les critères qui avaient déterminé cette honorable distinction. Je me considère un membre de cette grande et précieuse famille qui est l'IICA, sans compter ma position personnelle d'être pendant 20 ans un vieil ami de l'Institut; si je porte maintenant cette différence de position à mon pays que je représente, je trouve curieusement, deux critères antagoniques qui justifient, peut être, la délégation que je reçois avec honneur. Je dis antagoniques, mais j'ajoute qu'ils contiennent une valeur de grandeur: Le premier est que nous sommes ici la plus petite représentation, quant aux langues, car en fait, nous sommes la seule délégation qui s'exprime en Portugais, je trouve donc qu'une telle distinction porte un sentiment démocratique qui est celui de donner aux minorités l'opportunité de prendre la parole. Au contraire, l'autre critère, relève de l'étendue car curieusement mais heureusement pour nous, Le Brésil de par ses dimensions continentales, partage ses frontières avec le plus grand nombre de pays. Ces pays ne sont pas seulement des voisins, ce sont des amis, ou plutôt des frères dans cette grande communauté Américaine que l'IICA exprime, vit et exerce de la meilleure façon. Chez nous, au Brésil, nous avons toute une tradition d'harmonie et de compréhension avec nos frères voisins. Pour cela, Monsieur Le Président, il est facile de représenter des Délégués en ce moment, même si nos divergences d'origine technique, culturelle, géographiques et celles de notre espace de développement, s'amalgament. Je crois que les représenter à tous devient très facile parce qu'il y a un sentiment commun, il y a une identité qui nous unit à tous. Au début de cette réunion, on a parlé dans

les discours initiaux, de l'esprit qui allait régner sur nos travaux; Madame Le Ministre d'Agriculture et d'Elevage du Venezuela a montré, dans un émouvant discours, contenant un degré technique assez élevé, des sentiments très profonds de croyance et de foi en la priorité que nous sommes en train de donner dans nos pays au secteur agricole, elle a aussi parlé de l'importance qu'assume l'homme rural et de l'effort que nous développons tous ensemble en vue de la recherche de cet objectif commun.

J'ai été sensiblement ému par le discours de Monsieur Le Ministre d'Agriculture et d'Elevage du Costa Rica, ce pays qui nous accueille le pays de cette ville si belle: San José. Ce pays qui par sa tradition pacifiste et démocratique nous inspire en quelque sorte et nous donne un climat idéal pour que nous ayons pendant ces jours, une meilleure entente et que nous arrivions à la recherche des solutions à travers le consentement; chose très rare en ces jours où partout ailleurs dans le monde, les hommes, en complète mésentente, font la guerre et s'entretuent, alors que nous ici, nous arrivons à une entente exemplaire.

Monsieur Le Ministre, ce qui m'a ému c'est votre affirmation courageuse que Costa Rica retourne aux champs, que Costa Rica, est en train de trouver sa vocation. Je dis courageuse, parce qu'il n'est pas facile de plaider un retour aux champs, en un moment où les gens trouvent qu'il est insinuant et beaucoup plus beau de parler industrialisation, d'augmenter les villes et de s'accroître urbainement. Pour cela je me félicite avec le Costa Rica, car nous aussi nous avons eu cette opinion, et cela n'a pas été facile, au contraire, il est très difficile de maintenir et de concrétiser un tel fait.

Pendant nos travaux nous sommes arrivés à des conclusions très importantes qui marqueront cette Deuxième Réunion Extraordinaire tout au long de la vie de l'IICA, qui fête son quarantième anniversaire. Au Brésil, nous disons que la vie commence à 40 ans. L'IICA ne vient pas de commencer à 40 ans, mais il recommence ses 40 ans, et cette réunion sera marquée tout au long des années grâce à quelques décisions très importantes qui y ont été prises. La Première de ces décisions, qui a demandé de grands efforts et beaucoup de temps, est l'établissement des directives, il a fallu fixer de nouvelles directions pour cette Institution, en insistant sur la politiques de décentralisation. Comme cela, l'IICA sera toujours présent, parmi nous tous, nous qui venons de si loin. Pendant la réunion, nous parlions, mon illustre collègue d'Uruguay et moi, sur les longs trajets que nous devons faire ceux du cône du Sud pour arriver jusqu'ici; même si nous vivons l'ére des jets, cela nous est très difficile; le voyage de retour à l'Uruguay dure deux jours, au Chile aussi. Il n'est pas logique que l'IICA continue à être centralisé au Costa Rica. Cette nouvelle directive de l'administration présentée par le collègue Francisco, qui est la décentralisation, revêt une grande importance.

Une autre décision importante prise au cours de cette réunion est celle qui se rapporte au Plan à Moyen Terme, qui établira, véritablement, l'orientation de

l'Institution. Une autre, non moins importante, qui a donné un sens humaniste très élevé et une spiritualité à notre réunion, est l'adhésion que nous avons tous donnée à la décision de célébrer avec des festivités le bicentenaire de la naissance de Simon Bolivar, celui qui pourrait être le symbole inspirateur de l'IICA, car le Libérateur, en adoptant une idée, un idéal, a commandé des hommes de plusieurs nationalités, (le Brésil aussi) a commencé à implanter une patrie par toute l'Amérique Latine.

Pour tous ces événements, je pense, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, que notre mission est bien accomplie et nous avons profité de l'opportunité pour réaffirmer quelques intentions, pour que nous puissions tous aider, de plus en plus, notre IICA et recevoir son aide. Car, suivant l'exemple que la foi ne fait pas bouger les montagnes, mais aide l'homme à les faire bouger, l'IICA, à lui seul ne résoudra pas nos problèmes, mais il nous aidera à trouver les solutions à ces problèmes. Et pour qu'à la Réunion de Jamaïque, l'année prochaine, nous puissions évaluer ces intentions, nos déterminations, et que nous puissions trouver, là-bas, le résultat de notre travail, du travail de l'IICA, de tout son personnel, du travail fructueux et exemplaire du Comité Exécutif qui a tellement facilité notre tâche pendant la plénière, du travail exemplaire des fonctionnaires de l'IICA qui, travaillent en silence et sans fatigue, dans les coulisses pour que nous recevions ici dans les loges les lumières et les applaudissements pour un bon travail.

Enfin, que ce que nous avons fait pendant cette réunion, ait pour tous, un résultat positif et que nous puissions arriver à dire l'an prochain que notre effort, en collaboration avec l'IICA, n'a pas été vain. Que nous puissions, avec l'IICA, obtenir des moyens pour surmonter nos difficultés économiques, conjoncturelles auxquelles nous nous affrontons tous; plus que cela, que nous puissions, tous ensemble, trouver les chemins qui nous conduisent à une société plus juste, plus participative et plus démocratique.

Merci.

**DISCOURS DE MONSIEUR PEDRO ANTONIO BLANDON
REPRESENTANT TITULAIRE DU NICARAGUA
PRONONCE PENDANT LA SEANCE DE CLOTURE DE LA
DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

Notre délégation voudrait témoigner sa reconnaissance à tous ceux qui ont mené à bon terme cette Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture. Nous pensons que l'effort, le temps consacré et la discipline des Membres de la Table, des spécialistes et du personnel de l'IICA ainsi que du Comité Exécutif, ont été fructueux. Ils ont tous contribué à définir et à élaborer les directives et les programmes que l'IICA mettra en pratique pendant les années prochaines. Nous considérons que la route qu'entreprendra l'Institut, son personnel et les Etats Membres, aura plus de sens et de valeur, maintenant que le monde en général et par conséquent notre région, se débattent dans la plus grande crise économique des dernières années.

Nous savons que la dette extérieure de l'Amérique a augmenté en 1981, selon les récentes évaluations, à un chiffre écrasant: 240 mille millions de dollars. Cela est rendu encore plus grave à cause de l'accroissement général des taux d'intérêt qui entraîne de grands problèmes à cette énorme dette. Le manque de devises est devenu l'un des principaux obstacles au développement. De l'analyse économique présenté par le Docteur Morillo on peu facilement déduire, en ce sens, que la contribution du secteur agricole à l'engendrement de devises, a diminué, à la suite de la baisse des prix payés pour nos produits d'exportation. A cela on peut ajouter que nos pays sont devenus des pays importateurs d'aliments. Ils importent même les aliments qui étaient, traditionnellement, largement suffisants pour l'autoapprovisionnement.

La situation où nous nous trouvons est vraiment sérieuse; nous devons l'affronter armés d'un haut degré de responsabilité, c'est pour cette raison que pendant la dix-septième Conférence Régionale de la FAO, tenue à Managua, notre Délégation disait que la Région doit insister, d'ensemble, dans tous les forum internationaux, afin d'obtenir un juste traitement des prix de nos produits d'exportation et en vue d'une action régionale conjointe qui s'oppose, d'une manière permanente, et avec énergie, à n'importe quel genre de blocage commercial et financier qu'on a brandi, plus d'une fois, contre les pays de la Région, pour imposer des conditions qui pourraient être nuisibles à leur souveraineté, à leur indépendance et à leur droit au développement économique.

Au cours de cette même Conférence, nous avons aussi fait savoir que nous devons nous charger, d'une manière très responsable, de trouver la solution à ce

problème; autrement, nous aurons une Amérique Latine qui, dépouillée de sa capacité de s'alimenter, et où les matières premières et les ressources naturelles ont été ravagées, tend, selon le cas, à devenir un territoire où vivent des être affamés qui, afin de survivre, n'auront plus qu'à vendre leur pétrole, leur tabac ou leur café, et atteindre ainsi leur destruction prévisible.

Devant cette réalité, les Gouvernements de Bolivie, de Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Nicaragua proposent en Bolivie, lors de la prise de possession du Président de ce pays, avec enthousiasme, dans un esprit latinoaméricain et avec ferveur bolivarien que les pays de l'Amérique Latine en tant que région, renégocient leur dette externe. Nous trouvons réellement satisfaisant que ce sentiment ait régné aussi sur cette réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture de l'IICA, et qu'il soit montré et noté dans les actes du Comité Exécutif ainsi que dans le document de la Politique Générale, qui est approuvé par le Conseil, que l'une des causes de la situation critique de l'économie des pays membres, sont les relations négatives d'échange, s'originant dans la commercialisation des produits des pays de la région avec les pays développés.

Nous avons confiance en la conscience de nos peuples, en l'unité de l'Amérique Latine, et nous regardons avec espoir le fait que les techniciens et les professionnels de l'agriculture, qui, il y a quelque temps s'occupaient de la technique agricole, loin des conditions agro-socio-économiques, expriment aujourd'hui que l'homme n'est pas un simple objet du développement agricole; il en est le sujet.

Messieurs les délégués, nous avons bon espoir que ce panorama, si décourageant, puisse changer, si nos peuples travaillent pour l'unité régionale. Nous croyons que nous pourrions et nous saurons nous en tirer, si nous nous appuyons mutuellement et sans conditions politiques. Nous avons foi en des actions concrètes comme celles du Venezuela ou celles du Mexique qui appuient l'Amérique Centrale; que ces actions soient des exemples ravivants pour les pays frères. Nous sommes des partisans enthousiastes des idées de Bolivar et de celles de Morazan. La situation conflictive que vit actuellement notre Région de l'Amérique Centrale, comme notre Délégation l'a déjà montré dans la Deuxième Réunion du Comité Exécutif, nous inquiète, et nous ressentons de la douleur en voyant nos pays poussés vers un conflit belliqueux, irrationnel qui ébranle encore plus nos économies déjà détériorées. Nous voulons parler de paix et vivre dans la paix pour sortir du sous-développement hérité.

M. Le Président, MM. Les Délégués, avec un grand respect et guidés par notre responsabilité révolutionnaire, nous vous sollicitons de demander instamment à vos gouvernements d'utiliser leurs meilleurs moyens pour éviter tout conflit dans la Région et épargner ainsi de grandes souffrances aux enfants, aux vieillards et à tous les habitants de l'Amérique Centrale. Nous vous sollicitons aussi d'expliquer à vos gouvernants que Nicaragua veut encourager le développement agricole et le bien être rural en paix et c'est son souhait pour tous les peuples de la Région et du monde entier. Merci.

**DISCOURS DE MADAME JOAN SCOTT WALLACE
REPRESENTANTE DES ETATS UNIS DE L'AMERIQUE PRONONCE
PENDANT LA SEANCE DE CLOTURE DE LA DEUXIEME REUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

J'ai eu le grand plaisir de participer à cette réunion, en représentation des Etats Unis. Comme vous le savez, c'est ma première participation, mais c'est aussi la première fois pour tous, en une chose ou en une autre. C'est la première réunion du Conseil sous la nouvelle administration. C'est la première ratification des Politiques Générales de l'IICA. C'est la première ratification du Plan à Moyen Terme qui guidera et donnera une flexibilité à l'Institution. Nous avons ratifié un budget, par consentement; c'est une tâche difficile, mais nous l'avons accomplie et nous lui avons donné tout notre appui. Nous avons ratifié un contrat d'appui au CATIE et nous l'avons soutenu. Je crois aussi que c'est la première fois où un nombre inhabituel des nommées "le sexe faible" participe à une réunion de ce genre. Cela est aussi très important, parce que comme nous luttons contre la famine dans le monde, il est très important, aussi que nous luttons ensemble, coude à coude, et pas l'un derrière l'autre mais coude à coude, car il nous est nécessaire de marcher ensemble, tel que nous l'avons fait pendant cette réunion.

Je voudrais remercier le Costa Rica, notre hôte pour sa merveilleuse hospitalité; je voudrais vous remercier pour cette réunion; je voudrais remercier le personnel pour son dévouement, je n'avais jamais vu un personnel pareil. Chaque fois que je voulais un document, même la nuit, je savais à qui m'adresser. Vous devez être extrêmement orgueilleux de ce personnel. Je voudrais remercier les interprètes qui nous ont entendus parler si rapidement, ils ont entendu nos différentes langues, nos différents langages et ont fait en sorte que tout soit compréhensible. Je remercie les Délégués d'avoir utilisé leurs équipes pour écouter.

Je remercie aussi Madame Le Président qui a présidé la Réunion par son esprit, quelle que soit sa langue, un esprit qui a marqué l'unité que nous avons maintenue et nous avons sentie pendant cette réunion. Je remercie Le Premier Vice-Président d'avoir si bien continué la réunion, là où Madame Le Président l'a quittée. Avec un tel esprit, une telle compétence, une telle sécurité, M. le Directeur Général, l'IICA ne peut que réussir.

Une personne de chez moi a dit un jour: "Personne ne peut être libre jusqu'à ce que nous soyons tous libres" Je crois en cette personne et en ce qu'elle a dit. Appliquons cela sur la famine; c'est vrai qu'aucun de nous ne peut être libre de la famine jusqu'à ce que nous en soyons tous libres. Il est clair, que, ensemble, nous devons vaincre les problèmes d'alimentation et d'agriculture dans l'hémisphère. Je suis d'accord avec M. le Délégué du Brésil: si la vie commence à quarante ans, l'IICA vient de commencer une nouvelle vie. Merci.

**DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'IICA
FRANCISCO MORILLO ANDRADE
PRONONCE PENDANT LA SEANCE DE CLOTURE DE LA
DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

En cette solennelle occasion, les paroles du Libérateur Simon Bolivar, dont nous commémorons le bicentenaire, traversent mon esprit: "La patrie c'est l'Amérique". Je voudrais que nous partagions avec nos peuples d'une manière ou d'une autre, le sentiment qui a régné et règne sur cette réunion, et qui comme des ondes, en a surgi. Je disais, ce matin, que Madame Le Président allait se retirer, tranquille et sûre, après avoir écouté et observé comment se déroulait cette Réunion. Quant à moi, je crois que notre Continent serait meilleur et que nos vies et nos peuples jouiraient de plus de tranquillité, de paix et de justice si des événements, comme celui que nous clôturons aujourd'hui, avaient lieu plus fréquemment. Il faut qu'il y ait beaucoup plus d'occasions où nous puissions nous communiquer avec fraternité, où nous puissions nous entre-aider, tournés vers un noble objectif, semblable à celui qui nous unit ici. Pour cela, mon esprit est saisi d'une profonde émotion et de la satisfaction d'être un membre de ce groupe et d'être au service de vos peuples; je voudrais MM. les Délégués, vous assurer mon immense gratitude, car vous avez rendu, mes aspirations, possibles.

Depuis la Réunion du Comité Exécutif, sous la Présidence de Madame Ana Maria Rossi de Verdier, dans ses 2 séances, et en passant par la Réunion du Conseil Interaméricain D'Agriculture, d'abord sous la Présidence de Madame Nydia Villegas de Rodriguez et ensuite sous la Présidence de M. Denis Noel, nous avons affronté des tâches difficiles d'une manière systématiquement effective, qui en a fait des actions historiques, pour cela, cette Réunion restera, peut être, dans la mémoire de l'IICA. Pour le moment, nous avons l'espoir de nous retrouver au Jamaïque, l'an prochain, espérant que l'IICA continuera son chemin, tout droit, loin des sentiers tortueux.

En ce moment de changement, la présence des Directeurs Généraux Emerites de l'IICA, dans cette réunion, et leur active participation affirment que le passé de l'institution constitue une base solide sur laquelle les constructions postérieures seront très sûres. Cette base est donnée par le caractère institutionnel de l'IICA et par son personnel, au nom duquel je voudrais vous remercier des concepts exprimés pour les services et les activités que nous avons réalisés au cours de cette Réunion.

Le Centre Agronomique Tropicale de la Recherche et de l'Enseignement, se trouve également dans un moment historique très important qui influencera sa

trajectoire pendant les 20 années prochaines, comptant sur l'appui garanti et soutenu des pays américains.

Un fait qui n'est pas connu par certains d'entre vous, c'est que, profitant de la présence des autorités gouvernementales des pays, d'autres réunions à caractère sous-régional, se sont tenues. Ce fait met en évidence, encore une fois, l'esprit de coopération et concourt à resserrer de plus en plus les liens fraternels. Pareillement, nous avons vu comment, une projection de l'Amérique vers le monde entier a surgi de cette Réunion; une ouverture vers ce monde et à la fois une sollicitude ont été exprimées aux Observateurs Permanents accrédités à cette Réunion; a qui nous demandons de participer et de nous accompagner dans ce chemin, où nous devons marcher côte à côte, comme l'a déjà exprimé la Déléguée distinguée des U.S.A. C'est l'enlacement que nous devons offrir et solliciter pour être accompagnés dans notre dessein de résoudre nos problèmes, les problèmes de l'humanité à travers le travail, la coopération, l'effort commun et la compréhension mutuelle.

Ainsi imprégné de cet esprit, je voudrais exprimer devant vous, notre décision de continuer à faire les mêmes efforts et je vous assure que dans cette maison, Maison d'Amérique, nous sommes prêts à servir vos peuples, et à vous servir en particulier, toutes les fois que vous le demanderez et avec la même joie que nous avons ressentie de vous connaître. Nous espérons, qu'à votre retour chez vous, vous emporterez la position que nous avons partagée afin de bénéficier tous ceux qui ont la chance de vous connaître.

**DISCOURS DE MONSIEUR DENIS NOEL, REPRESENTANT
DE GRENADE ET PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REUNION
PRONONCE PENDANT LA SEANCE DE CLOTURE DE LA
DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**

Maintenant que nous sommes arrivés à la fin de cette Réunion si critique, je voudrais féliciter tous les Délégués et les Observateurs ici présents et qui ont participé aux délibérations pendant ces derniers jours. J'ai dit que cette Réunion était critique, car les délibérations avaient comme objectif de développer un cadre de référence pour les actions futures de l'IICA. Ce cadre de référence a été discuté dans une ambiance de coopération, de dialogue et d'amitié, qui est un signe de bon augure pour une meilleure coopération au niveau de l'hémisphère dans l'avenir.

Je crois que le Directeur Général et son personnel ont de quoi s'enorgueillir, c'est sa première réunion en tant que Directeur Général, et elle a été complète puisque nous avons essayé de donner à l'IICA ses nouvelles directives. Nous sommes très satisfaits du niveau de coopération et de participation existant, et nous avons l'impression que les pays, spécialement ceux qui se considèrent bénéficiaires dans cette organisation, doivent se rendre compte que cette organisation appartient à eux et à tous. L'esprit de coopération, qu'ont eu pour cette réunion les pays nommés pays donateurs nous rejouit. Les conclusions auxquelles nous sommes arrivées, et les résolutions approuvées, renforcent réellement la capacité de l'IICA et facilitent l'exécution de ses objectifs de stimuler, de promouvoir et d'appuyer les efforts des Etats Membres; ils facilitent aussi leur ardeur de réduire la faim et la sous-alimentation, d'augmenter l'emploi et le pouvoir d'achat, et de développer les structures qui faciliteront à leur tour le progrès et le bien être rural. Nous avons tous été d'accord sur ce que l'IICA, à travers sa nouvelle politique, s'orientera vers le but fondamental du développement, de l'amélioration individuelle et sociale qui est le développement des habilités et l'amélioration du niveau de vie de toute la population, spécialement la population pauvre rurale.

MM. Les Délégués, nous ne touchons pas seulement à la fin de cette Deuxième Réunion Extraordinaire, mais je dirais que nous touchons aussi à la fin d'un joyeux et agréable séjour au Costa Rica. Je voudrais remercier le Directeur Général et son personnel de leur chaleureuse hospitalité et un spécial merci au Gouvernement et au peuple du Costa Rica pour l'accueil qu'ils nous ont offert.

Ce petit mot de remerciement ne serait pas complet si je n'adressais pas un merci à tous ceux qui ont travaillé "dans les coulisses", par exemple l'équipe de

secrétaires qui nous a accompagnés, durant de longues heures, les interprètes, ceux qui étaient chargés du transport et tous ceux qui, sans leur aide, cette conférence n'aurait pas eu de succès. Par ces mots, j'ai le grand plaisir de déclarer terminée cette séance finale de la Deuxième Réunion Extraordinaire des Directeurs de l'IICA.

Merci.

RESUME DU PROCES-VERBAL DE LA SECONDE REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF

La Seconde Réunion Ordinaire du Comité Exécutif se tint en deux sessions. La première eut lieu du 12 au 17 septembre de l'année en cours et la seconde les 25 et 26 du mois d'octobre en cours.

Première Session

La première session comprit une session inaugurale, une session préparatoire, sept sessions plénières et une session de clôture.

La seconde session, qui vient de se terminer, eut quatre sessions plénières (huitième, neuvième, dixième et onzième), ainsi qu'une session de clôture.

Ci-dessous, on présente un procès-verbal succinct des résultats de la première et de la seconde session de la Seconde Réunion Ordinaire du Comité Exécutif.

La Session Inaugurale eut lieu le lundi 13 septembre. Le Directeur Général de l'IICA prononça un discours où il fit mention de l'importance de la Seconde Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, ainsi que des principaux résultats obtenus par l'Institution au cours de ses 40 années d'existence et de ce qu'il réalisa dans les difficiles conditions de son entrée en fonction en ce qui a trait aux exigences de la nouvelle Convention. Il remercia, également, de la participation du Groupe d'Experts nommés, selon une Résolution préalable du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Ensuite, au cours de cette même Session Inaugurale, le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de Costa Rica prit la parole ainsi que le Président sortant du Comité Exécutif qui mentionna, entre autres, le moment que vit actuellement la zone centre-américaine, en particulier, et l'Amérique Latine et la Caraïbe en général. En accord avec le Groupe d'Experts, il signala que ce moment requiert que l'Institut prévoit l'identification des nouvelles tendances et des problèmes de l'agriculture du Continent.

La Session Inaugurale prit fin avec la déclaration correspondante prononcée par M. Francisco Morales, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de Costa Rica.

La Session Préparatoire commença sous la Présidence de M. Francisco Morales. On y discuta l'ordre du jour et on se mit d'accord sur:

1. L'Élection du Président et du Rapporteur. Furent acceptés à l'unanimité les propositions en faveur des Délégués Titulaires de l'Uruguay et du Mexique, Mme. Ana María Rossi de Verdier et M. Osvaldo Valdés Olivares, respectivement.
2. Le Programme Provisoire de Travail, qui fut accepté à l'unanimité.
3. La Composition de la Commission de Lettres de Créances et de la Commission de Style.
4. Les Commissions de Travail.
5. La fixation des date et heure limites pour la présentation des propositions.
6. La durée approximative de la Réunion.
7. Le tirage au sort de l'Ordre de Préséance des Etats Membres, et
8. Affaires Diverses.

Les sessions plénières se réalisèrent avec la participation des Délégués Titulaires et Suppléants de Barbados, Bolivie, Brésil, Canada, Grenade, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pérou, Suriname et l'Uruguay; les Observateurs de l'Argentine, Colombie, Costa Rica, Chile, Equateur, El Salvador, les Etats Unis, le Panama, République Dominicaine et Vénézuéla; les Observateurs Permanents de Corée, Espagne, France, Pays Bas et Italie; et les Observateurs du Système Interaméricain de la Banque Interaméricaine de Développement, de la Commission Interaméricaine des Femmes, et l'Organisation des Etats Américains.

Au cours de la Première Session Plénière, on approuva les Accords adoptés au cours de la Session Préparatoire et on ratifia la désignation du Président et du Rapporteur de la Réunion. Par conséquent, la Table de Direction fut ainsi composée:

Mme. Ana María Rossi de Verdier	Président
M. Osvaldo Valdés Olivares	Rapporteur
Dr. Francisco Morillo Andrade	Secrétaire ex-officio
Dr. Luis A. Montoya	Secrétaire Technique

Le Délégué du Guatemala, l'Ing. Leopoldo Sandoval Villela, Ministre de L'Agriculture, lut un discours faisant allusion aux documents sur le Rapport du Groupe d'Experts, celui de Politiques Générales de l'IICA et le Plan à Moyen

Terme, établissant la position du Gouvernement de Guatemala en ce qui a trait à l'action de l'Institut, spécialement dans le domaine de développement rural, de réforme agraire et d'organisation paysanne.

La Commission de Lettres de Créances fut formée de MM. Leonel Smith, de Barbades, James McKenzie, du Canada; Miguel Angel Bonilla, de Honduras et de Jaime Paredes Castillo du Pérou.

La Commission de Style se composa de MM. Jaime Sejas, de la Bolivie; Mario Assis Menezes, du Brésil, Denis Noel, de Grenade et Julio César Castillo, de Nicaragua.

Durant les sept Sessions Plénières qui constituèrent la première session de la Seconde Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, furent étudiés et débattus les 23 points de l'Agenda, dont le programme d'activités comprit une visite des participants au Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE), à Turrialba, Costa Rica, le mercredi 15 Septembre.

Les résultats des débats de ces sept sessions furent rassemblés dans le Rapport Final correspondant que le Secrétariat Technique remettra aux participants au cours de la Seconde Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

La thématique analysée et étudiée par ce Comité Exécutif, en 22 documents de travail à sa première session, fut réellement importante et étendue. On mit un accent spécial sur les thèmes suivants: Politique Générale de l'IICA, Plan à Moyen Terme, Projet de Programme-Budget 1983, et Situation Contractuelle du CATIE. Les principaux résultats des délibérations du Comité, se résument comme suit, selon l'ordre chronologique dans lequel furent traités les différents thèmes:

1. Le Rapport du Groupe d'Experts mérita des expressions de reconnaissance de la part des Délégués et Observateurs, et des considérations pour leur analyse conjointe quand on aborda les discussions des thèmes sur les Politiques Générales et le Plan à Moyen Terme.
2. Le document "Politiques Générales de l'IICA" fut l'objet d'un long débat qui porta à désigner un groupe de travail pour y apporter des modifications et des addenda. Le Projet de Résolution y relatif fut accepté par le Comité Exécutif avec les amendements suggérés dans les débats.
3. Le thème relatif au Plan à Moyen Terme, sur la demande du Directeur Général de l'IICA; fut présenté conjointement avec celui des Modifications au Projet de Programme-Budget. Après d'intenses débats sur les deux thèmes, on décida, d'une part, qu'il était nécessaire d'assigner des priorités aux projets en fonction de la disponibilité de fonds et, d'autre part, de

faire parvenir au Conseil les décisions définitives sur ces documents en vertu de leur étroite relation et leur lien avec celui de Politiques Générales. Pour cela, on constitua un groupe de travail et on approuva la proposition du Directeur Général de faire appel aux pays pour réaliser le processus de concertation qui permettra à l'Institut de hiérarchiser les projets dans chaque pays pour leur allouer ensuite les ressources selon les fonds disponibles.

4. On lut le Rapport sur les activités réalisées par l'IICA relativement aux Recommandations de la Huitième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture. Le Rapport fut accepté par le Comité Exécutif.
5. Fut lut le Rapport sur les Récentes Relations de Travail avec des Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains. On demanda au Secrétariat de préparer un projet de résolution relatif au transfert des programmes de l'OEA à l'IICA, concrètement ceux concernant le Développement Rural et le transfert du Centre Panaméricain de la Fièvre Aphteuse de l'OPA à l'IICA. Le Comité Exécutif accepta le Projet de Résolution dénommé "Etude du transfert à l'IICA des Projets Agricoles et de Développement Rural du Secrétariat Général de l'Organisation des Etats Américains"; accepta celui intitulé "Relations avec la Banque Interaméricaine de Développement" et aussi le Projet intitulé "Etude du Transfert Possible du Centre Panaméricain pour la Fièvre Aphteuse".
6. Le thème de la Situation Contractuelle du CATIE fit l'objet d'un long débat, surtout du fait de l'expiration du contrat du CATIE en juin 1983. On conclut qu'il était urgent de présenter au Conseil une proposition concrète sur la base du texte de la Proposition de Contrat, pour définir le status institutionnel du CATIE, avec les diverses modifications introduites dans le débat.
7. Le débat sur le thème de la Proposition du Gouvernement de la Colombie sur le Régime de Pension pour l'ex-Directeur Général de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, Dr. Armando Samper, se termina avec la recommandation de présenter ce projet de résolution à la considération du Conseil, avec l'aval du Comité Exécutif, qui accepta par acclamation la proposition.
8. Le Programme Hémisphérique de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables fut présenté par la Direction Générale de l'IICA. On expliqua qu'il était compris dans le Plan à Moyen Terme comme un des programmes proposés et aussi dans le Document de Modifications au Programme-Budget et que, partant, il recevra un traitement égal dans son analyse autres programmes qui sont inclus dans le Plan à Moyen Terme.

9. Dans le cas du Programme Hémisphérique de Coopération Agro-énergétique, on est arrivé à la conclusion qu'il était opportun de différer le démarrage du Programme comme tel, et de le situer au niveau de Projet, et que les techniciens qui y seront assignés soient au service de tous les pays membres.
10. Le document sur le Rapport de la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale fut exposé par le Directeur de Santé Animale de l'IICA. Le Comité Exécutif accepta les recommandations du Directeur Général après avoir expliqué que le Plan à Moyen Terme contient la description du Programme de Santé Animale, mais que la proposition pour la création de la Commission ad hoc dépend de la résolution approuvée, afin d'incorporer la Commission aux stratégies du Programme.
11. Le Comité prit connaissance du Rapport du Directeur Général concernant la Marche des Résolutions de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, et accepta le contenu du Rapport Annuel 1981, ainsi que celui du Fonds Simon Bolivar.
12. Après diverses explications, le Comité Exécutif accepta le Rapport Financier et le Rapport des Auditeurs Externes, 1981, avec la recommandation que la Direction Générale procède à l'élaboration du nouveau Règlement Financier qui, avec celui du Personnel, sera présenté au Conseil à sa Réunion Ordinaire 1983.
13. La Direction Générale de l'IICA présenta le Rapport sur les Contrats Extra-cuotas qui dépassent US\$ 250 000. Dans le document présenté, on inclut 23 contrats qui dépassent cette somme, signés entre le 1er Janvier 1981 et le 15 juillet 1982, et huit affaires en cours de négociation que pourraient éventuellement formaliser des contrats de plus de US\$ 250 000. Le Directeur Général présenta une longue et complète explication à certaines questions qui lui furent posées sur ce Rapport.
14. Le thème intitulé Affaires en Suspens - Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture: Observateurs Permanents, fut présenté avec les explications pertinentes et on décida que le Secrétariat Technique élabore un rapport qui sera porté à la considération de ce Conseil.
15. La Proposition du Directeur Général pour introduire des modifications aux Règlements pour Octroyer les Médailles Interaméricaines au Secteur Rural est acheminée à cette Réunion Extraordinaire du Conseil avec le Projet de Résolution y relatif. Alors que la Proposition du Directeur Général pour apporter des Modifications aux Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale sera soumise à la considération du Conseil en 1983 après qu'on aura étudié les modifica-

tions de forme et les propositions de fond à ces Règlements qui se trouvent avoir des inconsistances entre les différentes traductions.

16. Les Délégations de Suriname et des Pays du Cône Sud présentèrent les projets de résolution intitulés, respectivement: "Appui au Centre de Recherche en Coco et Palmier Oléagineux de Suriname" et "Programme Coopératif de Recherche Agricole pour le Cône Sud". Ces deux projets de résolution furent acceptés par le Comité Exécutif avec de légères modifications suggérées par les divers Délégués et Observateurs, et ils sont soumis à la considération des Délégués à ce Conseil.

En résumé, le Comité Exécutif au cours de la première session de sa Seconde Réunion Ordinaire émit 4 Résolutions (Politiques Générales de l'IICA, Plan à Moyen Terme, Structure Budgétaire et Remerciements au Directeur Général) et accepta 14 Projets de Résolution présentés sur d'autres questions, selon le Programme de la Réunion. Ces Projets de Résolution sont soumis à la considération du Conseil.

La Seconde Session de la Seconde Réunion Ordinaire du Comité Exécutif commença le lundi 25 octobre 1982. Cette Session fut composée des Sessions Plénières 8, 9, 10 et 11 et la Session de Clôture y relative.

Les aspects les plus importants des débats de ces sessions plénières sont ainsi résumés:

1. On proposa la préparation d'un Projet de Résolution, par lequel l'IICA pourrait se joindre à la commémoration du Bicentenaire du Libérateur Simon Bolivar, projet qui est porté à la considération du Conseil.
2. En revisant le Document sur les Politiques Générales, on mit l'accent sur les aspects suivants:
 - a. Signaler avec plus de détails les vraies causes qui affectent la région, en mentionnant que les bas prix que les pays industrialisés paient pour les produits et matières premières des pays en voie de développement, est la cause principale du retard, du chômage, de la pauvreté et de la malnutrition dans la majorité des pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe.
 - b. Ajouter une section additionnelle au Document de Politiques Générales qui se réfère en particulier à la participation des pays qui sont des Observateurs Permanents auprès de l'IICA. On rédigea les paragraphes correspondants, où on souligne l'idée que les relations de l'IICA avec les gouvernements et institutions de ces pays pourront être poussées jusqu'à leur matérialisation en actions concrètes de participation mutuelle, moyennant des accords et contrats qui

devront contribuer à renforcer l'action de l'Institut dans le Continent.

- c. Etudier plus posément et plus à fond le Document de Politiques Générales; pour ce, on forma un Groupe de Travail présidé par le Délégué du Brésil, et avec la participation des Délégués de l'Uruguay, du Canada, du Guatemala, de Nicaragua et du Mexique et celle des Observateurs des Etats Unis d'Amérique et du Venezuela, avec la collaboration des techniciens de l'IICA.
 - d. Après des débats ardues au cours de la Plénière, on apporta les modifications pertinentes au sein du Groupe de Travail et on obtint le document définitif qui est porté à la considération de ce Conseil.
3. En commençant un nouveau débat sur le contenu du Document Plan à Moyen Terme, on fit des observations et on donna des explications bibliographiques sur les concepts techniques du développement rural intégré et de la réforme agraire, vu qu'on fusionna deux programmes du document original pour traiter en un seul les aspects de structure agraire et de la participation de l'homme et de la famille rurale aux processus de développement. Au cours de ces débats, on mit l'accent principalement sur les thèmes suivants:
- a. La réduction des onze programmes que contenait originalement le Document "Plan à Moyen Terme", à dix programmes.
 - b. Signaler dans le Document que les vraies causes du retard et du sous-développement de la majorité des pays de la Région sont les agissements injustes des pays plus développés dans l'échange économique et commercial.
 - c. Faire ressortir l'importance de l'organisation ancestrale indigène du Mexique, de la Bolivie, du Guatemala et du Pérou, en ce qui concerne la production agricole communautaire, vu que ces communautés traditionnelles ont beaucoup plus à enseigner en matière de coopérativisme que d'autres structures sociales destinées à des idiosyncrasies de groupes sociaux différents.
 - d. Analyser le document "Plan à Moyen Terme 1983/1987". Ce groupe de travail fut présidé par le Délégué de la Bolivie avec la participation des Délégués de l'Uruguay, du Canada, du Guatemala, de Nicaragua et du Mexique et des Observateurs des Etats Unis d'Amérique et du Venezuela. On détermina, tant en réunion plénière qu'au sein du Groupe de Travail, des modifications pertinentes à ce document qui, avec ces amendements, est soumis à la considération de ce Conseil.

- e. Introduire parmi les modifications, celles qui sont nécessaires pour aboutir à des accords de coopération avec les gouvernements et institutions des Etats qui sont des Observateurs Permanents auprès de l'IICA; pour promouvoir des actions concertées de participation conjointe ou individuelle pour des programmes et projets importants et d'intérêt pour les Etats Membres.
4. On commença un nouveau débat sur le contenu du document intitulé "Modifications au Projet de Programme-Budget des Quote-Parts pour 1983" et après d'intenses discussions et des analyses des chiffres et des concepts, le document qui en sortit s'enrichit dans sa rédaction où on souligne que les programmes ayant le plus de ressources sont celui de Mise au point et Transfert de Technologie et celui de Développement Rural Intégré. On observa aussi à l'Organigramme proposé dans le document que la partie qui correspond aux rapports du Directeur Général avec le Sous-Directeur Général constitue un seul bloc sans divisions, vu que l'un des postes est rempli par élection du Conseil, et l'autre par nomination. On proposa de faire la distinction moyennant l'incorporation de la ligne séparatrice correspondante. La Délégation des Etats Unis d'Amérique proposa une forte réduction sur la base des fonds du Tableau VI du Document et la Délégation du Brésil, un réajustement, pas aussi drastique, de 5 pour cent; en ce qui concerne les autres Délégués ils se sont montrés franchement favorables à l'approbation du document comme il fut présenté par la Direction Générale de l'IICA. Le Procès-Verbal de la Neuvième Session Plénière contient une description détaillée des débats concernant ce document.
 5. La Dixième Session Plénière consista en la présentation des Rapports des Groupes de Travail, consignés dans le Procès-Verbal de cette Session qui s'acheva avec la lecture des Projets de résolution suivants, qui ne sont pas encore présentés et discutés, et qui furent acceptés avec les amendements pertinents dans chaque cas:
 - a. Programme-Budget
 - b. Echelle de Quotes-Parts
 - c. Commémoration du Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar
 - d. Accords de Base sur les Privilèges et Immunités de l'Institut.
 6. Au cours de cette même Session Plénière No. 10, on traita le thème de la date et du siège de la III Réunion Ordinaire du Comité Exécutif. Elle s'acheva que, conformément au règlement du Comité, le siège de sa pro-

chaîne réunion sera ce Bureau Central de l'IICA, à San Isidro de Coronado, San José, Costa Rica.

7. Durant la Onzième Session Plénière, on apporta des corrections de style aux Procès-Verbaux des deux Sessions Plénières antérieures et on accepta le Projet de Résolution préparé par la Délégation de l'Uruguay, concernant le recouvrement des quotes-parts par l'IICA.
8. A la Session de Clôture, prirent la parole le Délégué du Canada, qui parla au nom des participants à la Réunion, le Directeur Général de l'IICA qui mentionna le déroulement heureux des travaux, et la Présidente de la Réunion, qui déclara que la II Réunion Ordinaire du Comité Exécutif était clôturée.

RAPPORT DE SECRETARIAT SUR LA SITUATION DES OBSERVATEURS PERMANENTS AUPRES DE L'INSTITUTE*

1. La Convention de 1979 ne fait pas allusion aux Observateurs Permanents auprès de l'Institut.
2. Le Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture mentionne les Observateurs Permanents dans les Articles 9 et 10, comme suit:

Article 9: Les Observateurs Permanents ou leurs Suppléants respectifs auprès de l'Organisation des Etats Américains, ou auprès de l'Institut, seront accrédités par leur Gouvernements respectifs pour participer à la réunion du Conseil, par le moyen d'une communication adressée au Directeur Général de l'Institut.

Article 10: Les Observateurs Permanents ou leurs Suppléants, si le cas se présente, assisteront aux séances publiques du Conseil et de ses commissions et pourront prendre la parole à condition que le Président le permette.

3. Pendant la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain d'Agriculture (Buenos Aires, Argentine, du 10 au 13 Aout 1981), un grand débat a été suscité autour de l'Article 9 cité ci-dessus; on a discuté la procédure qu'un pays doit suivre pour qu'il soit Observateur Permanent auprès de l'Institut. Le Conseil a approuvé une motion en vertu de laquelle on a proposé de soumettre l'affaire à une étude plus approfondie faite par le Comité Exécutif.
4. L'Article 9 du Règlement du Conseil Interaméricain d'Agriculture fait allusion à la manière suivant laquelle un Observateur Permanent ou son Suppléant s'accrédite pour participer aux réunions du Conseil. Il n'explique pas comment un pays peut se faire Observateur Permanent auprès de l'Institut.
5. Le Conseil Interaméricain d'Agriculture a approuvé, au cours de sa Première Réunion Extraordinaire la Résolution IICA/JIA/Res.7(I-E/81) grève à laquelle il a été résolu: "1. Ratifier les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles qui ne contredisent pas la Convention sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture."

* Rapport sollicité par la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, du 12 au 17 septembre 1982. San José, Costa Rica.

6. L'ancien Conseil Administratif de l'Institut Interaméricain de Sciences Agricoles a approuvé en 1974 la Résolution IICA/JD/Res.7(9/74) sur les Observateurs Permanents auprès de l'Institut Interaméricain de Sciences Agricoles qui annonce:

VU:

Le Rapport de la Commission Permanente relatif aux Observateurs Permanents auprès de l'Institut (IICA/JD-965/74 rev. 2), et:

CONSIDERANT:

Que, par la résolution AG/RES.50(I-0/71), du 25 avril 1971, l'Assemblée Générale a établi la condition de l'Observateur Permanent dans l'Organisation des Etats Américains.

Que, pour accomplir cette disposition, le Conseil Permanent de l'Organisation des Etats Américains a adopté la résolution CP/RES.52(61/72) où les critères et les procédures ont été établis pour accréditer des Observateurs Permanents.

Que, dans cette résolution CP/RES.52(61/72) il est stipulé que "le fait d'accréditer des Observateurs Permanents auprès des Organismes Spécialisés sera assujéti à la réglementation que ceux-ci établissent, en tenant compte des recommandations que le Conseil Permanent ferait à tel effet".

Que, au cours d'une séance tenue le 25 mars 1972, le Conseil Permanent a approuvé les normes réglementaires stipulées dans la résolution CP/RES.68 (69/72), sur la présence et le rôle des Observateurs Permanents dans le Conseil d'Organisation.

Que, plusieurs états qui coopèrent avec l'Institut, envoient des Observateurs ad hoc aux Réunions Annuelles (de niveau technique) du Conseil Administratif, et,

Que, l'Institut fait tout effort possible pour étendre et intensifier ces relations, en vue d'obtenir un plus grand appui aux programmes et aux activités que les Etats Membres exécutent.

A RESOLU:

1. Le Gouvernement qui ait accrédité un Observateur Permanent auprès de l'Organisation des Etats Américains pourra faire de même auprès de l'Institut Interaméricain de Sciences Agricoles. A tel effet, le Gouvernement pourra accréditer la personne ou les personnes désig-

nées pour remplir ces fonctions, au moyen d'une note adressée au Président du Conseil Administratif de l'Institut.

2. L'Observateur Permanent, ou son Suppléant, si le cas se présente, pourront:
 - a. Assister aux séances du Conseil Administratif et de celles de ses Commissions, quand elles sont publiques, et aux séances privées, chaque fois qu'ils sont invités par le Président Correspondant et
 - b. Prendre la parole dans les séances mentionnées ci-dessus, à condition que le Président Correspondant le permette.
3. La Direction Générale prendra les mesures nécessaires pour faciliter, aux Observateurs Permanents et à leurs Suppléants, l'exercice de leurs fonctions.
4. L'Institut fera parvenir aux Observateurs Permanents les procès-verbaux des séances publiques et les autres documents officiels du Conseil Administratif, à l'exception de ceux dont la distribution est restreinte.
7. La Résolution 7 citée de l'ancien Conseil Administratif de l'Institut Interaméricain de Sciences Agricoles ne contredit pas la convention sur l'Institut Ineraméricain de Coopération pour l'Agriculture, puisque cette Convention ne fait aucune allusion aux Observateurs auprès de l'Institut, et, elle est tacitement ratifiée en vertu de la Résolution IICA/JIA/Res.7 (I-E/81).
8. Par conséquent, la situation des Observateurs Permanents auprès de l'Institut est la suivante:
 - a. Le Gouvernement d'un Etat qui ait accredité un Observateur Permanent auprès de l'Organisation des Etats Américains pourra également faire de même auprès de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.
 - b. Le fait d'accréditer un Observateur Permanent se réalise grâce à une communication adressée au Directeur Général.
 - c. Pour participer aux réunions du Conseil, les Observateurs Permanents ou leurs Suppléants s'accréditent également grâce à une communication dirigée au Directeur Général.

- d. L'Observateur Permanent ou son Suppléant pourront: (i) assister aux séances du Comité Exécutif, à celles du Conseil, et à celles de leurs commissions, quand elles sont publiques, et ils assisteront aux séances privées, chaque fois qu'ils sont invités par le Président Correspondant; (ii) ils prendront la parole dans ces séances, à condition que le Président le leur permette.
 - e. La Direction Générale prendra les mesures nécessaires pour faciliter aux Observateurs Permanents ou à leurs Suppléants, l'exercice de leurs fonctions.
 - f. La Direction Générale fera parvenir aux Observateurs Permanents les procès-verbaux des séances publiques et les autres documents officiels du Comité Exécutif et du Conseil, à l'exception de ceux dont la distribution est restreinte.
9. La situation des Gouvernements des Etats, qui n'aient pas accredité d'Observateurs Permanents auprès de l'Organisme des Etats Américains et veulent le faire auprès de l'Institut, n'est pas envisagée dans le Règlement. Dans ce cas, une sollicitude auprès du Conseil serait nécessaire, par le moyen du Directeur Général, pour que le Conseil prenne une décision par le vote de la majorité des Représentants présents.

Ce document a été édité et publié sous la responsabilité de la Direction d'Information Publique et d'Appui Institutionnel de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'Imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation. Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en mai 1983, et tiré en 100 exemplaires.

